

CYCLE MASTER

édition
2024
2025

ÉLÈVES EN FORMATION D'INGÉNIEUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES
PROGRAMMES ET CALENDRIERS DES ENSEIGNEMENTS



ÉCOLE NATIONALE DES
PONTS
ET CHAUSSÉES



IP PARIS

GUIDE DE L'ÉLÈVE
de l'École nationale des ponts et chaussées



Bienvenue à l'École

Grâce à votre travail et à votre talent, vous intégrez aujourd'hui l'École nationale des ponts et chaussées.

Félicitations et bienvenue !

L'École nationale des ponts et chaussées a, depuis toujours, formé les ingénieurs et les décideurs capables de relever les défis de leur temps. Dans un monde où les activités humaines sont responsables du dérèglement climatique planétaire et menacent la biodiversité et où les ressources, limitées, doivent être exploitées avec parcimonie, de nombreux défis sont à relever pour les jeunes professionnels que vous serez demain, afin de proposer des solutions innovantes pour accompagner les transitions écologique et énergétique.

Au cours de vos années à l'École, en contact permanent avec les chercheurs et le monde de l'entreprise, vous recevrez une formation intellectuellement exigeante et diversifiée, alliant sciences de l'ingénieur et sciences humaines, ayant pour ambition de vous donner les ressources pour contribuer à répondre aux enjeux de l'urgence écologique. Votre promotion est la première à bénéficier d'une réforme du cycle d'ingénieur, mise en œuvre dans le cadre du plan de transformation de l'École : Ponts Ambition 2030.

Cette formation vous conduira à une vaste palette de débouchés : métiers du génie civil et de la construction, de l'aménagement urbain, de l'environnement, et du transport ou bien encore de l'énergie, où les entreprises françaises sont leaders mondiaux ; métiers de la recherche, d'expertise, de conception en bureaux d'étude, de direction de projets ou de management dans différents secteurs de l'industrie, du conseil en technologie, en logistique, en stratégie, ou encore métiers d'ingénierie économique ou financière dans les banques, les grandes entreprises ou les organismes internationaux. Les possibilités qui vous sont offertes sont vastes.

Vous rencontrerez des étudiants et des chercheurs de très nombreuses nationalités.
Vous étudierez dans une institution à taille humaine, riche d'une ambiance multiculturelle.

Ce livret d'accueil a pour but de faciliter votre séjour à l'École. En complément des renseignements pratiques, vous y trouverez des informations sur le déroulement de votre scolarité, vos démarches à la rentrée, l'emploi du temps et la vie sur le campus de l'École.

L'École s'est mobilisée pour vous garantir une belle rentrée 2024.

L'ensemble de ses équipes, qu'elles soient administratives ou pédagogiques, se sont organisées pour vous apporter écoute et aide et vous offrir ainsi les meilleures conditions d'apprentissage.

Profitez pleinement de ces années passées au sein de l'École pour vous former, vous ouvrir l'esprit et développer toutes les ressources et compétences qui vous seront utiles demain.

Anthony BRIANT
Directeur de l'École nationale des ponts et chaussées

TABLE DES MATIÈRES

1 L'ÉCOLE	1
1.1 PRESENTATION	1
1.1.1 Histoire de l'Ecole	1
1.1.2 L'École aujourd'hui	1
1.1.3 Les instances	2
1.1.4 Les représentants des élèves aux CA et CER	2
1.2 UNIVERSITE EUROPEENNE EELISA	3
1.3 ORGANIGRAMME	4
2 LE CAMPUS	7
2.1 INFRASTRUCTURES	7
2.1.1 Accès à l'Ecole	7
2.1.2 La restauration	9
2.1.3 Le Sport	9
2.1.4 La Source – Bibliothèque de l'Ecole	10
2.1.5 La Ruche	11
2.1.6 Le Studio	12
2.1.7 Le Logement	12
2.2 VIE ETUDIANTE	13
2.2.1 Le respect d'autrui	13
2.2.2 La vie Associative à l'Ecole	14
2.2.3 Hygiène et sécurité	15
2.2.4 Respect de l'Image	15
2.2.5 Participation à des évènements culturels et sportifs	15
2.2.6 RGPD (Règlement général de protection des données)	16
2.2.7 Prévention des risques majeurs, incendie, attentat, Covid-19	16
2.3 RESSOURCES	18
2.3.1 Les dispositifs de prévention, de signalement et d'accompagnement	18
2.3.2 Locaux	19
2.3.3 Informatique et accès	19
2.3.4 Les ressources pédagogiques en ligne	20
2.3.5 Service de reprographie	21
2.3.6 Focus Métier	21
2.3.7 Career Center	22
2.3.8 Délivrance de documents administratifs et diplômes	23

TABLE DES MATIÈRES

3 VOTRE INSCRIPTION	25
4 EMPLOI DU TEMPS - CYCLE MASTER	27
4.1 PLANNING DE RENTREE	27
4.2 LE CALENDRIER ANNUEL	34
4.3 EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE	35
5 PARCOURS ET OBLIGATIONS DE SCOLARITÉ	37
5.1 OBLIGATIONS DE SCOLARITE DES ELEVES EN FORMATION D'INGENIEUR DIPLOMANTE	37
5.2 OBLIGATIONS DE SCOLARITE DES ELEVES STAGIAIRES – FORMATION NON DIPLOMANTE	41
5.2.1 Elèves stagiaires issus d'établissement français	41
5.2.2 Elèves stagiaires accueillis dans le cadre des accords internationaux	41
5.3 VOTRE CONTRAT DE FORMATION	42
5.4 MODULES DES DEPARTEMENTS LANGUES ET CULTURES	43
5.5 MODULES DE SPORT	45
5.6 L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL : PREPARER LE STAGE DE 2 ^{EME} ANNEE DU CURSUS INGENIEUR	47
5.7 STAGE DE 2A	45
5.8 CESURE	49
5.9 SUSPENSION DE SCOLARITE	49
6 VOTRE 3^{eme} ANNÉE ou formation complémentaire intégrée (FCI)	50
6.1 FORMATION EN FRANCE : MOBILITE 3A HORS ECOLE ET MASTER	50
6.2 FORMATION A L'INTERNATIONAL + CATALOGUE DES MOBILITES	54
6.3 PROJET DE FIN D'ETUDE (PFE)	60
ANNEXES	61
ANNEXE 1 DEROULEMENT ET SURVEILLANCES D'EXAMENS	62
ANNEXE 2 PLAGIAT ET HONNETETE INTELLECTUELL	63
ANNEXE 3 CONTACTS UTILES	64
ANNEXE 4 REGLEMENT DE SCOLARITE	65
ANNEXE 5 PORTER RECLAMATION	67
ANNEXE 6 CHARTE DU RESPECT D'AUTRUI	68

1

L'ÉCOLE

1.1 - PRÉSENTATION

1.1.1 - Histoire de l'École



1747 L'origine de l'École nationale des ponts et chaussées remonte à un arrêt du Conseil du Roi du 14 février 1747 sur proposition de Charles-Daniel Trudaine, intendant des finances. Cette initiative visait à remédier au défaut de qualification de nombre d'ingénieurs du corps des ponts et chaussées. Le premier Directeur de l'École, Jean-Rodolphe Perronet, en fonction pendant 47 ans jusqu'à sa mort en 1794, développa un enseignement fondé sur l'apprentissage et le tutorat.

1791 L'École devient « nationale », l'admission s'y fait par concours, l'enseignement dispensé est gratuit et les élèves perçoivent un traitement fixe. Après la création en 1794 de l'École Polytechnique, créée pour élever le niveau des élèves, l'École nationale des ponts et chaussées est devenue école d'application. En 1796, Jacques-Élie Lamblardie, Directeur de l'École (1796-1797), suscite la création des deux premières chaires d'enseignement (architecture hydraulique et pratique des

constructions ; dessins d'architectures). L'enseignement magistral systématisé par Gaspard Riche de Prony, Directeur de l'École (1798-1839), rompra définitivement avec le système d'enseignement hérité de Perronet.

1830 Jusque-là réservée aux anciens élèves de l'École polytechnique ayant choisi à leur sortie le service des ponts et chaussées, l'École accueillera, à partir de 1830, des anciens élèves de l'École Polytechnique n'ayant pas fait ce choix, et à partir de 1851, par voie de concours, des élèves non polytechniciens français.

1831 Le premier laboratoire de l'École est créé. Il deviendra le laboratoire central des ponts et chaussées en 1949. Initiée dès le XVIII^e siècle, l'internationalisation s'est développée pendant la révolution industrielle de 1851 à 1923, et 40 % des élèves civils inscrits à l'École sont étrangers, ce qui explique la forte notoriété internationale de l'École.

1.1.2 - L'École aujourd'hui

L'École nationale des ponts et chaussées est une grande école française qui est placée sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

La mission principale de l'École est « la formation initiale et continue d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques et générales de haut niveau, les rendant aptes à exercer des fonctions de responsabilité dans les domaines de l'écologie, de l'équipement, de l'aménagement et du développement des territoires, de l'urbanisme et de la construction, des transports et de leurs infrastructures, de l'énergie et du climat, de l'industrie, de l'économie et de l'environnement ».

Elle compte environ près de 2 000 élèves dont près de 1 000 en formation d'ingénieur. Le 1000 en formation continue. Depuis 1747, elle forme des ingénieurs de haut niveau, de futurs dirigeants et des chercheurs aptes à relever les défis de la société et les transformer. Au-delà du génie civil et de l'aménagement du territoire, qui ont fait historiquement son prestige, l'École développe formations et recherches d'excellence liées aux enjeux de la transition écologique et de la responsabilité sociale. L'École nationale des ponts

et chaussées propose une formation d'ingénieur généraliste de très haut niveau.

Elle s'appuie sur l'excellence de ses départements d'enseignements et sur l'excellence de ses 12 laboratoires de recherche. Elle développe des programmes de masters qui peuvent se poursuivre en doctorat en mécanique, en génie civil, sciences des matériaux, génie nucléaire, mathématiques, informatique, sciences de l'environnement, urbanisme, transport, économie et sociologie.

À travers ses filiales ou en propre, elle développe également dans les champs de la formation initiale et la formation continue des programmes professionnalisant fortement articulés avec les secteurs économiques.

L'École est devenue un acteur incontournable de la formation continue des cadres supérieurs dans ses domaines de compétence.

L'École est aussi membre de l'IP Paris et membre fondateur de PSE-École d'Économie de Paris.

Enfin, l'École est membre fondateur de l'université européenne Eelisa qui réunit 10 établissements d'enseignement supérieur dans 7 pays européens.

1.1.3 - Les instances

Conseil d'administration - CA : est composé de représentants de l'administration, de personnels qualifiés du monde scientifique, industriel et économique, de représentants des enseignants, des chercheurs, des représentants élèves et du personnel de l'École.

Il fixe les orientations générales des activités et de la gestion de l'établissement. Il délibère en particulier sur :

- le règlement intérieur de l'École et le règlement de scolarité,
- le budget et ses modifications, les catégories de conventions, contrats et marchés,
- le rapport annuel de la Directrice,
- les programmes de recherche.

Conseil scientifique - CS : est composé de personnalités compétentes extérieures à l'établissement dans le domaine de la recherche en France et à l'international. Il propose les orientations de la politique scientifique de l'École et évalue les réalisations.

Conseil d'enseignement et de recherche - CER

est présidé par le Directeur de l'École et comprend 24 membres : huit représentants de la direction de l'École, huit représentants du corps enseignant et des chercheurs et huit représentants des élèves des différentes catégories définies à l'article 4 du décret relatif à l'École nationale des ponts et chaussées.

Il siège en formation plénière pour toutes questions relatives :

- à l'organisation des enseignements et des activités de recherche dans le cadre des orientations générales retenues par le conseil d'administration ;
- aux modalités de recrutement des enseignants, des élèves, des élèves stagiaires et des auditeurs ;
- au règlement de scolarité.

Il siège en formation restreinte (en l'absence des représentants des élèves) pour l'examen des scolarités des élèves et les nominations d'enseignants.



Le conseil scientifique (CS) et le Conseil d'Enseignement et de Recherche (CER) ont un caractère consultatif

1.1.4 - Les représentants des élèves aux CA et CER

Sont élus chaque année :

au CA - Conseil d'administration

→ 3 représentants des élèves

(1 pour le collège 1*, 1 pour le collège 2* et 1 pour le collège 3*)

au CER - Conseil d'enseignement et de recherche

→ 8 membres

(4 pour le collège 1*, 2 pour le collège 2*, 1 pour le collège 3* et 1 pour le collège des doctorants)

Les élections ont lieu en fin d'année pour le premier tour. Si nécessaire, un second tour a lieu quinze jours plus tard.

Pourquoi se présenter et élire des représentants élèves ?

- Participer activement aux débats sur l'actualité de l'École et particulièrement sur l'offre de formations.
- Relayer les informations auprès de vos camarades,
- Prendre part aux votes soumis en CA et CER, y compris lors des formations disciplinaires,
- Faire entendre votre avis sur la vie de l'École et participer ainsi à la richesse des débats sur divers sujets qui vous impactent.

*Collège 1 Tous les Elèves issus de la 1A ou en 1A
*Collège 2 Tous les élèves ayant intégré le cycle Master ou en FCI
*Collège 3 Tous les autres élèves en formations spécialisées (MBA, MS, DNM, MIEPP, MSc) Les doctorants



Comment se porter candidat ?

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des représentants élus actuels pour échanger sur leur expérience (liste disponible au Bureau des admissions et de la scolarité Aile Vicat – Bureau V212 - ou sur demande au BDE).

Dès que possible, constituez votre liste paritaire (1 titulaire + 1 suppléant) et remplissez votre formulaire de candidature qui vous parviendra en fin d'année en vue des élections.

1.2 – Université européenne EELISA



L'Ecole nationale des ponts et chaussées est membre de l'alliance [EELISA](#) (European Engineering Learning Innovation and Science Alliance), qui réunit 9 établissements d'enseignement supérieur localisés dans 8 pays européens : l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, la Roumanie, la Suisse et la Turquie. Cette alliance vous offre un cadre privilégié de mobilités (diplômantes ou non diplômantes, courtes ou

longues) ainsi qu'une offre variée d'activités avec les étudiants des institutions partenaires : accès à des cours en ligne, des séminaires ou summer school sur des sujets d'actualités, des challenges entre étudiants ou des opportunités pour donner une dimension européenne à vos projets entrepreneuriaux. Le [catalogue des cours](#) est disponible en ligne et les différentes opportunités sont diffusées tout au long de l'année.

Au sein d'EELISA, vous pouvez également vous inscrire aux EELISA Communities, qui rassemblent des chercheurs, enseignants, entreprises et étudiants pour adresser des défis environnementaux et sociétaux, en lien avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Vous pourrez retrouver toutes les communautés et les activités qu'elles proposent sur [la plateforme dédiée](#). Votre participation aux activités des communautés est reconnue via le [EELISA Credential](#), certificat de preuve des connaissances et compétences liées aux Objectifs du Développement Durable de l'ONU.

Un « [EELISA Supplement](#) » est attribué aux élèves qui auront effectué des mobilités ou des activités au sein de EELISA (6 ECTS par an ou un semestre d'échange) : une reconnaissance des capacités interculturelles et des valeurs européennes des étudiants.

A titre d'exemple, l'année dernière EELISA a permis plusieurs activités pédagogiques ont eu lieu à l'Ecole dans le cadre d'EELISA, notamment les séminaires de rentrée des départements IMI et VET qui se sont déroulés à Madrid en coopération avec l'Université Polytechnique de Madrid. EELISA permet aussi de compléter l'aide à la mobilité internationale vers les institutions partenaires.

Pour en savoir plus : <https://www.ecoledesponts.fr/eelisa-universite-europeenne>

Les partenaires EELISA :

Building Bridges, Bridging Boundaries
European University

Co-funded by

Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union

In Association with

ENAE
European Network for Accreditation of Engineering Education

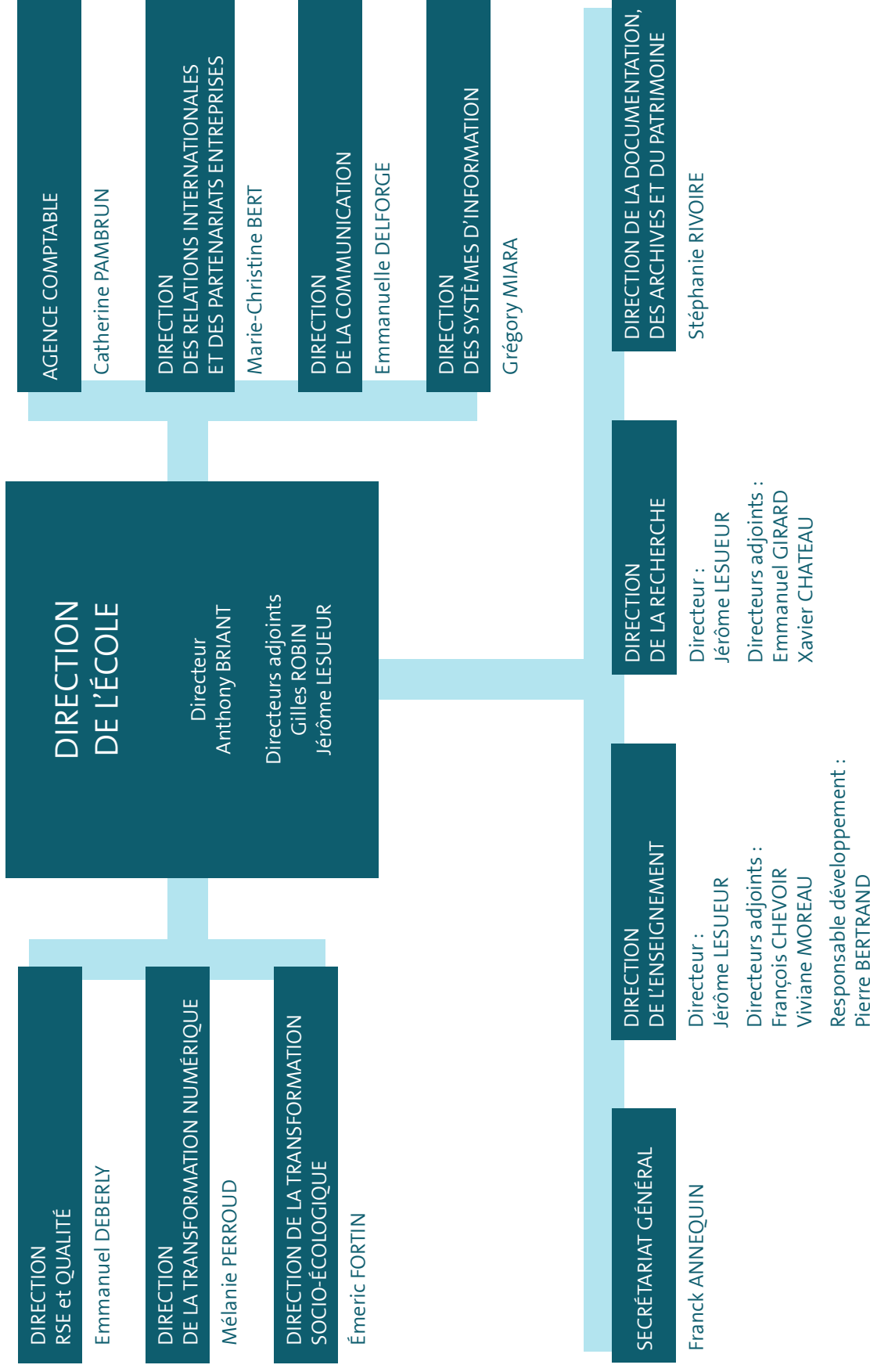
208.000 Students

21.035 Academics

12,981 Administrative staff

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES
JUILLET 2024



1er ANNÉE

PRÉSIDENT
François CHEVOIR
DIR. ACADÉMIQUE
Aphrodite MICHALI

GÉNIE INDUSTRIEL (GI)

PRÉSIDENT
Fabrice BONNEAU
RESP. ACADÉMIQUE
Mohamed Saad EL HARRAB

SCIENCES ÉCONOMIQUES, GESTION, FINANCE (SEGF)

PRÉSIDENT
Jean-Michel BEACCO
DIR. ACADÉMIQUE
Pierre BERTRAND

LANGUES ET CULTURES

PRÉSIDENT
Steve BROWN
ADJ.
Mariluz DI TILLIO LACRUZ
Amokrane KADDOUR

GÉNIE MÉCANIQUE ET MATÉRIAUX (GMM)

PRÉSIDENT
Karam SAB
RESP. ACADÉMIQUE
Paul RAMBACH

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)

PRÉSIDENT
Gilles JEANNOT

GÉNIE CIVIL ET CONSTRUCTION (GCC)

PRÉSIDENT
Bernard VAUDEVILLE
ADJ. AU PRÉSIDENT
Matthieu VANDAMME
RESP. ACADÉMIQUE
Myriam SAADE

INGÉNIERIE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE (IMI)

PRÉSIDENT
Éric DUCEAU
RESP. ACADÉMIQUE
N.

VILLE, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT (VET)

PRÉSIDENT
François-Laurent TOUZAIN
DIR. ACADÉMIQUE
Cécilia CRUZ

INNOVATION ET DESIGN

RESPONSABLE
Fabien EYCHENNE

MASTERS

RESPONSABLE
Emeric FORTIN

ACTION PUBLIQUE

DIRECTEUR
Vincent SPENLEHAUER

MASTÈRES SPÉCIALISÉS®

RESPONSABLE
Estelle REVEILLARD

CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT ATMOSPHÉRIQUE (CEREA)

DIRECTEUR
Patrick MASSIN

LABORATOIRE TECHNIQUES TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS (LATTS)

DIRECTRICE
Elsa VIVANT

LABORATOIRE DE MÉTÉOROLOGIE DYNAMIQUE (LMD)

DIRECTEUR
Philippe DROBINSKI

CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN MATHÉMATIQUES ET CALCUL SCIENTIFIQUE (CERMICS)

DIRECTEUR
Tony LELIEVRE

LABORATOIRE EAU, ENVIRONNEMENT ET SYSTÈMES URBAINS (LEESU)

DIRECTEUR
Ghassan CHEBBO

LABORATOIRE VILLE, MOBILITÉ, TRANSPORT (LVMT)

DIRECTRICE
Anne AGUILERA

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (CIRED)

DIRECTEUR
Franck LECOCQ

LABORATOIRE D'HYDRAULIQUE SAINT-VENANT (LHSV)

DIRECTEURS
Sébastien BOYAVAL
Sébastien BOURBAN

LABORATOIRE NAVIER

DIRECTEUR
Jean SULEM

LABORATOIRE HYDROLOGIE, MÉTÉOROLOGIE ET COMPLEXITÉ (HM&CO)

DIRECTRICE
Ioulia TCHIGUIRINSKAIA

LABORATOIRE D'INFORMATIQUE GASPARD MONGE (LIGM)

DIRECTEUR
Stéphane VIALETTE

PARIS-JOURDAN SCIENCES ÉCONOMIQUE (PJSE)

DIRECTEUR
Jean-Marc TALLON

ÉCOLES DOCTORALES

SCIENCES, INGÉNIERIE ET ENVIRONNEMENT (SIE)

VILLE, TRANSPORT ET TERRITOIRE (VTT)

MATHÉMATIQUES ET STIC (MSTIC)

ORGANISATIONS, MARCHÉS, INSTITUTIONS (OMI)

ÉCONOMIE PANTHÉON-SORBONNE (EPS)

2

LE CAMPUS

2.1 - INFRASTRUCTURES

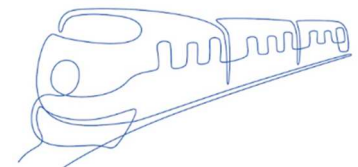
2.1.1 - Accès à l'École

École nationale des ponts et chaussées
 6 et 8 avenue Blaise Pascal – Cité Descartes
 Champs-sur-Marne – 77455 Marne-la-Vallée cedex 2
 Tél. : 01.64.15.30.00 – accueil@enpc.fr
www.ecoledesponts.fr



Accès par le RER A

- Ligne A, station Noisy - Champs, sortie 3 - Cité Descartes.
- L'École nationale des ponts et chaussées est à 30 mn du centre de Paris et à 20 mn de la gare TGV de Chessy.



Accès par l'autoroute A4

- Autoroute A4, sortie 10 - Marne-la-Vallée - Champs-sur-Marne - Cité Descartes

Accès par le bus

- Bus RATP 213 : ligne Gare SNCF Chelles-Gournay / Lognes-le-village.
- Bus RATP 212 : ligne Pointe-de-Champs / Gare SNCF Émerainville.
- Bus CIF/VAS 100 : ligne Créteil l'Échat métro / Torcy RER - arrêt CROUS





Horaires d'ouverture du bâtiment Carnot Bâtiment Principal

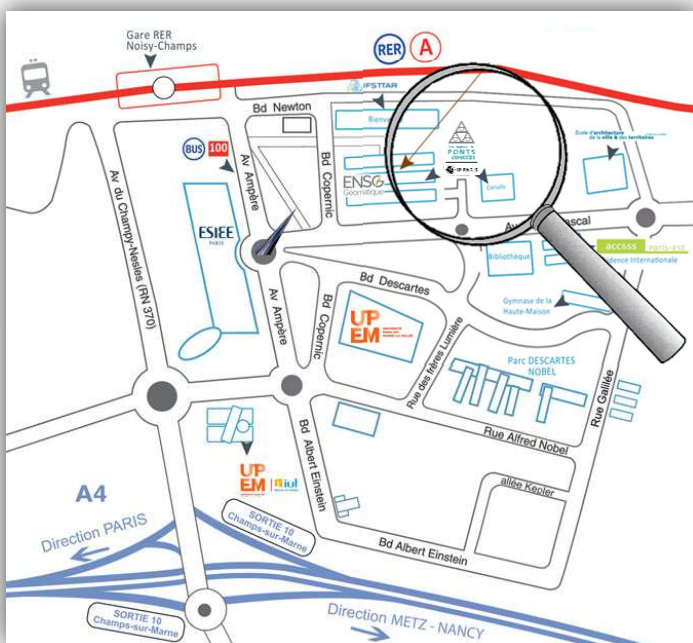
- Services administratifs ouverts de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Accès libre à l'École, du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h.
- Accès avec un badge élargi à 7 jours sur 7, de 7h à 23h30.
- Parking réservé aux enseignants et personnels.



Horaires d'ouverture du bâtiment Coriolis

- Accès libre à l'École, du lundi au vendredi, de 8h à 20h.
- Accès avec un badge élargi à 5 jours sur 7 (du lundi au vendredi), de 7h à 8h et de 20h à 22h.
- Fermé le week-end et les jours fériés.

Plan du site

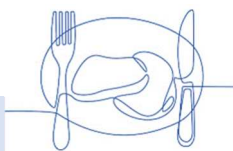


L'entrée dans l'École nationale des ponts et chaussées peut se faire par deux entrées :



- au 12 boulevard Copernic (entrée principale par le RER)
- au 6/8 avenue Blaise-Pascal
votre badge/carte étudiant sera demandé(e)

2.1.2 - La restauration



Vous trouverez dans les locaux de l'École :

- une cafétéria ouverte de 8h à 18h du lundi au vendredi (horaires restreints en période de vacances scolaires).

Dans le bâtiment en face de l'école :

- un restaurant ouvert de 11h30 à 14h du lundi au vendredi (horaires restreints en période de vacances scolaires).
- une cafétéria ouverte de 8h à 15h du lundi au vendredi.



Le règlement au restaurant et à la cafétéria s'effectue par votre badge. Le compte doit être alimenté d'un montant minimum de 5 € par versement d'espèces ou chèque aux caisses.

Pour charger les badges en **ligne**, les élèves devront télécharger l'application **MY MRS** sur leurs **téléphones** et rentrer le nom du restaurant : **PST**



Pour charger en carte bleue sur place, il faut se diriger dans le bâtiment en

face de l'école ou il y a une borne juste à côté de la cafétéria.

Deux caisses automatiques ont été installées au restaurant pour fluidifier le passage, afin de pouvoir les utiliser vous devez obligatoirement avoir un solde positif de 5€ sur votre badge (attention, il n'est pas possible de recharger votre badge directement sur ces caisses).

Une subvention journalière est allouée par l'École à chaque élève.

Deux restaurants universitaires, une brasserie, des points de vente de restauration rapides et une très bonne boulangerie sont également présents à proximité de l'École.

2.1.3 - Le sport



Les équipements à votre disposition à l'École (gérés par le service des sports) sont les suivants sur le site :

- Trois courts de tennis avec éclairage, ENPC,
- Un terrain de basket/volley avec éclairage, en accès libre, ENPC,
- Deux petits terrains de foot synthétique avec éclairage, Urbanfoot, ENPC,
- Un gymnase avec une salle de gymnastique sportive, de danse et de sports collectifs, (hand, volley, badminton, basket, futsal), HAUTE MAISON,
- Un terrain de football/rugby en gazon synthétique avec éclairage, BOIS DE L'ÉTANG,
- Une salle de musculation, BIENVENÜE,
- Une salle de danse, BIENVENÜE.

Mais aussi en extérieur en location :

- Piscine Robert Belvaux au Perreux-sur-Marne,
- Centre aquatique de Champs-sur-Marne,
- Tennis couverts au club de Vaires-sur-Marne,
- Club d'aviron au Perreux-sur-Marne, Société Nautique du Perreux/Marne,
- Gymnase Descartes : Tennis de table, volley, escalade... à Champs-sur-Marne
- Salle de boxe du Bois de Grace à Champs/Marne
- Salle de sport collectif de l'Esiee

Dans le cadre de votre cursus, vous devez suivre un enseignement de sport tout au long de l'année. Les élèves en Formation Complémentaire Intégrée (FCI) ont la possibilité de le suivre de façon optionnelle. Cet enseignement est mis en œuvre par le service des sports de la Direction de l'enseignement (bureau P201, poste 39.78).

Des blocs horaires sont réservés aux activités sportives, les mardis, jeudis après-midi et les lundis, mardis, mercredis et jeudis en soirée pour le module de sport et pour les compétitions universitaires, les tournois...

Vous pouvez également pratiquer le sport dans un cadre associatif, organisé par le Bureau des Sports (bureau V004, poste 33.92), sous forme de sport loisir et/ou de compétitions.

Le Bureau des Sports organise également des week-ends sportifs variés : voile, ski, biathlon, surf... mais aussi des tournois : Suponts'heros, Coupe des X, Centrale Lyon, Cartel des Mines, Toss, Trium, Descartes, etc.

2.1.4 - La Source - Bibliothèque de l'École nationale des ponts et chaussées



Située au coeur du campus, **la Source - Bibliothèque de l'École nationale des ponts et chaussées** vous accompagne tout au long de votre parcours de formation en mettant à votre disposition des ressources pédagogiques, des ressources documentaires, des services et des espaces de travail.

Vous trouverez sur place :

- 1 point information & conseil
- 200 places assises
- 4 espaces individuels de travail en mezzanine (carrels)
- 6 espaces-projets pour vos travaux en groupe réservables sur : <https://affluences.com/espaces-projets/reservation>
- des fauteuils acoustiques et des espaces de détente
- 10 postes informatiques
- 2 copieurs (impression/scan)
- 1 relieuse
- 1 automate de prêt/retour
- 30 casiers pour déposer vos affaires pour la journée



En période scolaire, La Source vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 21h.

Fermeture une semaine à Noël et un mois à partir de mi-juillet jusqu'à la rentrée des ingénieurs de 1^{ère} année.

Vous accédez à un fonds documentaire riche et varié dans toutes les disciplines phares de l'École :

- **15 000 ouvrages** en accès libre répartis par thème sur deux niveaux, parmi les **170 000** documents du fonds documentaire patrimonial et contemporain de l'École
- L'ensemble de vos **manuels de cours**, empruntables par semestre
- **98 000 e-books et 15 000 e-revues scientifiques** accessibles à distance via la rubrique "Outils de recherche" du [portail documentaire](#)
- Les bibliographies et les liens vers les e-books de vos cours sur la plateforme pédagogique [Educnet](#)

Pour toutes vos recherches d'information, une seule adresse bibliotheque.enpc.fr

Retrouvez dans ce catalogue toutes nos ressources documentaires, ainsi que les travaux d'élèves et certains supports de cours, en vous connectant avec vos identifiants ENPC.

Identifiant : prenom.nom@enpc.fr

Mot de passe : mot de passe fourni par la DSI



Pour toute question, nous vous répondons :

- à l'accueil aux horaires d'ouverture de la bibliothèque
- par mail bibliotheque@enpc.fr et sur rendez-vous auprès de votre documentaliste référente :



Pour toute information sur nos ressources documentaires et pédagogiques, sur les visites et l'aide à la recherche documentaire, n'hésitez pas à nous contacter

IMI / SEGF / DLC : florence.rieu@enpc.fr
GCC / GMM : marie-laure.pare@enpc.fr
VET / SHS : johanna.descher@enpc.fr
GI / d.school : johanna.descher@enpc.fr

2.1.5 - La Ruche

Située à droite de La Source, **LA RUCHE** (bâtiment Carnot) vous propose, sans réservation, un espace modulable pour travailler seul ou en groupe de 8h00 à 23h00.

Cet espace peut servir occasionnellement à des conférences ou des cours qui utilisent des pédagogies différentes.

Des tables et des chaises sont à disposition pour organiser l'espace.

En mezzanine, des espaces légèrement cloisonnés permettent de travailler en plus petit groupe.



2.1.6 - Le Studio

Le STUDIO PRO

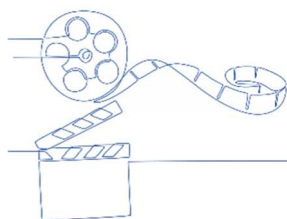
Réservation pour une captation (en studio PRO, dans les locaux, en extérieur)

Vous avez besoin de réaliser votre vidéo, cliquez sur ce lien :

<https://framaforms.org/demande-de-captation-ou-diffusion-video-1581084474>

Un studio professionnel de l'école nationale des Ponts ParisTech est disponible.

Véritable lieu propice à l'enregistrement, il permet la réalisation de MOOC et SPOC, d'enregistrement de cours (Une aide peut vous être apportée par nos ingénieurs pédagogiques), d'interviews, de tables rondes, mais aussi de « Live » grâce à notre



plateforme Média serveur Ubcast ... l'incrustation est possible dans ce studio.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe audiovisuelle pour programmer une captation, échanger et en savoir plus : fabrice.tual@enpc.fr ou ali.baazia@enpc.fr

Le STUDIO LIBRE SERVICE

Celui-ci a été conçu pour que vous puissiez faire un enregistrement vidéo de façon autonome. Le studio a ainsi été pensé pour que toutes et tous puissent se filmer sans contrainte technique. L'utilisation de ce studio se veut réellement intuitif.

Captation possible avec support de présentation (PDF, PPT...). Le système vous proposera alors un choix de mise en page automatique.

Pour cela il vous suffit de venir avec votre ordinateur portable (Branchement en HDMI, ou prévoir adaptateur), une clef USB vous sera prêtée pour vos enregistrements.



Réservation du Studio LIBRE SERVICE

Vous avez besoin de réaliser votre vidéo, cliquez sur ce lien : <https://framaforms.org/reservation-studio-libre-service-ecole-des-ponts-paristech-1550221743>

Planning disponibilité du Studio Libre-Service : <http://www.monplanning.com/planning-4820.html>

2.1.7 - Logement



Vous pouvez bénéficier d'une aide au logement (APL) Pour toute constitution de dossier, consultez le site de la Caisse d'Allocations Familiales :

L'école nationale des ponts et chaussées propose de nombreuses possibilités de logements à ces étudiants auprès de résidences étudiantes en fonction du cursus de l'étudiant et des possibilités d'accueil durant l'année scolaire.

Ces logements sont attribués pour une année scolaire et doivent être libérés pour la rentrée suivante.

Retrouvez toutes les informations utiles à cette adresse :

<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788#section-4>

2.2 - VIE ETUDIANTE

2.2.1 – Le Respect d’autrui, l’accompagnement des élèves

L'égalité, la diversité, la lutte contre toute forme de discrimination et le respect d'autrui sont des valeurs portées par l'ensemble de la communauté de l'Ecole. Les élèves peuvent s'adresser à Elisabeth Beyls, responsable de l'égalité, la diversité et la vie étudiante, au sein de la direction de l'Enseignement, pour être accompagnés sur ces thématiques dans le cadre de leur formation à l'Ecole.

En cas de besoin d'informations parce que vous avez eu connaissance de faits qui vous semblent inappropriés, si vous pensez avoir été victime ou témoin ou encore si vous vous avez besoin d'information sur la démarche de signalement ou d'accompagnement des élèves face à des difficultés de la vie étudiante, le service égalité, Diversité, Vie étudiante est à votre disposition.

elisabeth.beyls@enpc.fr

Aile Prony - Bureau P204

La charte du respect d'autrui-Vie étudiante fixe les principes et comportements attendus de la part des élèves sur le site de l'Ecole et en dehors du cadre académique. Elle est signée en début d'année universitaire par les élèves de la formation d'ingénieurs. La charte du respect d'autrui se trouve en annexe de ce livret.

<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=1569¬ifieditingon=1>

Les élèves et doctorants aussi peuvent contacter la cellule de prévention et d'écoute.

En toute confidentialité, la cellule offre aux victimes et aux témoins un premier accueil en présentiel ou à distance La cellule est compétente pour informer et orienter le cas échéant.

La demande peut être adressée via l'adresse safe@enpc.fr

Bénéficier d'un accompagnement psychologique dans l'anonymat, sur site ou à distance

- **Sur site : des entretiens en face à face**

Une praticienne, psychanalyste et psychothérapeute, est à la disposition des élèves **en face à face deux jours par semaine, sur rendez-vous**. Son bureau se trouve en salle **P 207 - Aile Prony, étage -2**.

Si, pour des raisons de stage, de mobilité, d'affectation sur un autre site d'enseignement et de recherche, les élèves ne sont pas sur le site de l'école, ils peuvent **solliciter un entretien en visio**.

Prendre rendez-vous : marie.rebeyrolle@enpc.fr
06 60 16 53 41

- **A distance : par téléphone ou en tchat**

L'École a signé une convention avec l'association **Nightline France** qui propose un service d'écoute

confidentiel et anonyme nocturne, de 21h à 2h30, en français et en anglais, par et pour les étudiant.e.s.

01 88 32 12 32 (écoute en français)

7 jours/7, 21h-2h30.

01 88 32 12 33 (English) - Thurs. to Mon.

9PM-2.30AM.

Tchat en ligne : nightline-paris.fr



Faire un signalement

L'atteinte à l'image et à la réputation, le harcèlement, les discriminations, le bizutage, les violences sexistes et sexuelles, ne peuvent être tolérés. Les élèves témoins, victimes ou qui estiment avoir été témoins ou victimes de faits inappropriés ont la possibilité de faire un signalement. Chaque alerte est traitée dans la plus grande confidentialité afin de déterminer si elle est recevable, afin de proposer un accompagnement aux personnes impactées. Si un signalement est jugé recevable à l'issue d'une étude approfondie, il peut être suivi par l'engagement d'une procédure.

- **Sur le portail signalement.net**
<https://enpc.signalement.net>

L'école met à la disposition des élèves **une plateforme de signalement externe** qui apporte un canal éthique, digitalisé et sécurisant. La solution adoptée est externe au réseau informatique de l'ENPC, afin de garantir des signalements et des échanges sécurisés. Conformément aux valeurs portées par l'école et aux dispositions légales en vigueur, le portail de signalement <https://enpc.signalement.net> est accessible aux élèves et aux doctorants.

Il est possible de reporter l'existence de conduites ou de situations contraires à l'intérêt général ou au respect d'autrui dont vous avez été victime, dont vous avez eu personnellement connaissance ou dont vous avez été témoin. Vous avez également la possibilité de faire une demande de soutien psychologique.

Si vous souhaitez rester anonyme, la confidentialité de votre identité sera préservée lors de l'émission de votre signalement, dans le cadre des échanges ainsi que durant toute la procédure de traitement de l'alerte. Tout signalement fera l'objet d'une analyse rigoureuse et d'un audit



2.2.2 – La vie associative à l'école



Plus d'une dizaine d'associations animées par les élèves et étudiants témoignent de la richesse de la vie associative à l'École.



BDA - Bureau des Arts
Présidente : Justine GAUTIER
bureau P228 [06.46.62.13.58](tel:06.46.62.13.58)

Responsable de la vie culturelle et artistique des Ponts, cette association propose des places dans toutes les plus grandes salles de Paris, de nombreux événements sur le campus, et des concours entre écoles.

BDE - Bureau des élèves
Présidente : Lamia KADERBAY



Site : bde.enpc.org - Contact : [07.68.08.62.64](tel:07.68.08.62.64)
bureau V021 [01 64 15 33 93](tel:01.64.15.33.93)

Le Bureau Des Elèves (BDE) a pour rôle de coordonner la vie associative de l'École. Il encourage toutes les initiatives culturelles, artistiques, culinaires, musicales et sportives des élèves en finançant les différents clubs (de l'informatique au théâtre en passant par la cuisine, chacun peut laisser libre cours à son originalité). La vie étudiante est également rythmée par les événements qu'il organise tout au long de l'année, parmi lesquels des soirées, des barbecues, des voyages à l'étranger ou des rencontres avec de nombreuses entreprises. Enfin le BDE fait le lien entre les étudiants et l'administration de l'école, les gestionnaires des résidences ou encore les alumni. La plaquette « alpha », réalisée par le BDE, présente la totalité des associations et clubs ouverts



DévelopPonts

Président : Antoine TROCME
[06.32.70.87.82](tel:06.32.70.87.82)
(bureau P228b)

Cette association mène les actions de développement durable et de solidarité de l'École nationale des ponts et chaussées: paniers de fruits et légumes bio, soutien scolaire aux collégiens et lycéens de Champs-sur-Marne, actions de collecte pour les Restos du cœur ou la Croix-Rouge, aide humanitaire au Népal, accompagnement des étudiants réfugiés accueillis par l'École et maraudes sont quelques-unes de ses nombreuses initiatives.



Ponts Alumni
42 rue Boissière - 75016 Paris

Association des diplômés de l'École nationale des ponts et chaussées. L'association a comme principales missions d'aider ses membres dans la recherche et le développement de leurs activités professionnelles, d'apporter une aide aux conditions matérielles de vie des élèves et d'organiser des rencontres thématiques et séances de travail avec les anciens.

Contact : Camille Laborie, déléguée générale - camille.laborie@ponts.org



BDS - Bureau des sports
Président : Amaury PATAY
bureau V004 [01.64.15.33.92](tel:01.64.15.33.92)
[07.88.97.63.83](tel:07.88.97.63.83)

Ce bureau gère toutes les activités sportives de l'école : les tournois au sein de l'école et à l'extérieur, les accès aux installations sportives et au matériel, la location des vans et l'organisation d'événements tels que la semaine ski, les week-ends surf ou biathlon, les tournois ainsi que diverses sorties sportives. Voir rubrique Sports

Club Informatique (ou KI)

Président : Cyril ATTOUI
bureau P401 [06.66.14.27.69](tel:06.66.14.27.69)
clubinfo@clubinfo.enpc.fr



Ce club s'occupe de l'organisation d'événements centrés autour de l'informatique et propose de l'aide et des outils pour les élèves.

Pour plus d'informations : <http://clubinfo.enpc.org/>.

Un amphi sera organisé à la rentrée pour présenter le club et le détail de ses activités.

Pour toute question, n'hésitez pas à passer en P401 (Aile Prony – 4e étage) ou à envoyer un mail à clubinfo@liste.enpc.fr

Forum Trium

Président : Matthieu MAYAUD
[06.26.93.61.07](tel:06.26.93.61.07)



(bureau P226 [01.64.15.33.96](tel:01.64.15.33.96))

Cette association organise un forum de rencontre entre les élèves et les entreprises. Il permet à l'élève ingénieur d'approfondir sa connaissance du monde de l'entreprise et contribue ainsi à l'élaboration de son projet professionnel.



PONTS ÉTUDES PROJETS
— JUNIOR-ENTREPRISE —

Ponts Etudes Projets, la Junior-Entreprise de l'École

Président : Thomas DEBRAY
bureaux P119 et P120 - (web pep.enpc.org)
[07.68.74.78.82](tel:07.68.74.78.82)

Véritable cabinet de conseil étudiant, une Junior-Entreprise met en relation des PME, des start-ups ou de grands groupes avec des élèves souhaitant mettre en application les apprentissages théoriques qu'ils reçoivent à l'école. L'avantage est double : réaliser une étude pour PEP permet de mettre un pied dans le monde professionnel tout en étant très bien rémunéré. Par ailleurs, PEP propose tout au long de l'année des formations et des conférences sur les thèmes de l'entrepreneuriat et de l'audit-conseil.

2.2.3 - Hygiène et sécurité

L'École nationale des ponts et chaussées, est un établissement public soumis à la législation relative à l'hygiène et la sécurité du Code du Travail (titre IV relatif à la sécurité et à l'hygiène du travail).

Les étudiants doivent se conformer aux consignes de sécurité affichées au sein de l'École nationale des ponts et chaussées.

En cas de déclenchement d'une alarme, chacun doit respecter les consignes affichées dans les locaux, évacuer rapidement et dans le calme la zone concernée et se rendre au point de rassemblement. Un registre de santé-sécurité au travail est mis à la disposition de tous les intervenants et usagers de l'École nationale des ponts et chaussées ; chacun peut y consigner ses observations ou suggestions.



Ainsi, toutes les activités des élèves, qu'elles soient pédagogiques, récréatives ou festives, doivent respecter ces mesures de sécurité ; notamment en ce qui concerne : le bruit, la délimitation des zones d'activité et des zones de circulation, le port des protections individuelles, l'utilisation des produits chimiques et des matériaux, la protection contre le risque électrique et les risques d'incendie etc.

Les élèves devront également respecter les différentes mesures en termes d'hygiène et de sécurité mises en place par l'école. Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, la prévention de la transmission du virus repose sur l'application de gestes barrières et de la distance sociale d'au moins un mètre (Site d'information du gouvernement sur le Coronavirus COVID-19)

2.2.4 - Respect de l'image

L'École nationale des ponts et chaussées est une marque à part entière. A ce titre, son nom et son logo sont déposés et protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Leur usage est donc soumis à autorisation préalable de l'administration. Il est obligatoire d'informer la Direction de l'enseignement et la Direction de la communication (dircom@enpc.fr) avant toute utilisation publique de la marque et/ou du logo.

Par ailleurs, l'École nationale des ponts et chaussées bénéficie d'une image d'excellence et de qualité qui contribue à sa notoriété en France et à l'étranger.

Chaque membre de la communauté des Ponts et chaque élève est porteur et responsable de cette image et doit veiller à ne pas y porter atteinte par un comportement, des paroles ou des écrits inappropriés à l'intérieur comme à l'extérieur de l'École.

2.2.5 - Participation à des événements culturels et sportifs



Si vous avez pour projet une participation à un événement culturel, sportif ou aventureux (compétition de haut niveau, événement national, course, rallye ...), **une autorisation de participation par la direction de l'École est obligatoire.**

Une demande d'autorisation devra être formulée auprès de votre département de rattachement suffisamment **en amont** afin d'anticiper tous les éléments impactés, notamment les cours. Elle doit être transmise à la Direction de l'Enseignement.

Il convient dans ce cadre de constituer un dossier présentant le descriptif précis de l'évènement et votre projet de participation.

Si cet évènement a lieu en dehors des vacances scolaires, **le département vous proposera un projet d'étude ou un sujet de restitution d'expérience** (selon l'évènement et sa durée), en remplacement des cours manqués, à remettre dans un délai de 2 semaines après l'évènement.

Ce projet/sujet sera soumis par le département à la direction de l'enseignement, mais en fonction de son contenu, ne se substituera pas forcément à la validation classique des modules impactés par votre absence.

Sur avis de la direction de l'enseignement, la direction de l'École établira sa décision.

2.2.6 - RGPD (Règlement général de protection des données)



Le nouveau Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles (RGPD), entré en vigueur en mai 2018, est un règlement européen qui vise essentiellement à mieux encadrer les opérations de collecte, d'utilisation et d'archivage des données personnelles et à renforcer les droits d'information des personnes concernées.

L'ensemble de la communauté des Ponts incluant les élèves s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD) et affirme avoir engagé toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Données personnelles collectées

L'ENPC, en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD, limite la collecte des données à caractère personnel aux données adéquates, pertinentes et strictement nécessaires à la réalisation de ses activités de formation et de diffusion de l'information et d'expertise scientifique et technique.

Traitements de vos données

Les données personnelles recueillies dans le cadre des activités de l'ENPC sont hébergées en France selon des protocoles sécurisés.

La base juridique de ces traitements repose sur votre relation contractuelle avec L'ENPC et/ou sur les obligations légales ou réglementaires de l'ENPC.

Certains traitements peuvent nécessiter votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment en nous adressant un email à l'adresse électronique suivante : rgpd_enpc@enpc.fr

Transmission des données

Vos données à caractère personnel ne sont transmises que dans le but d'assurer la bonne exécution des activités de l'ENPC.

Conservation

Vos données à caractère personnel seront conservées pendant une durée adaptée à la finalité de chacun de ces traitements. Par exception, ces données pourront être conservées pendant des durées plus longues pour gérer les réclamations et contentieux le cas échéant ainsi que pour répondre à des obligations légales et/ou réglementaires.

Vos droits

Vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel et la rectification des données inexactes. Vous pouvez demander l'effacement des données et la limitation du traitement, conformément à la législation applicable. Vous disposez du droit à la portabilité des données à caractère personnel que vous avez fournies, dans les conditions prévues par la législation applicable.

Ressource Juridique

Article 226-4-1 du Code pénal : La violation des données à caractère personnel est le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération



Vous pouvez exercer ces droits
soit en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante :
rgpd_enpc@enpc.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation
relative aux traitements de vos données à caractère personnel
auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés



2.2.7 - Prévention des risques majeurs, incendie, attentat etc.



Au-delà de la prévention classique du risque d'incendie, l'École, comme tout établissement public, doit prendre toute mesure pertinente pour protéger ses personnels, visiteurs et élèves contre le risque d'attentat. Le contrôle d'accès auquel vous serez soumis en fait partie, la présentation aimable de votre badge et sacs ou sacoques à l'entrée est absolument nécessaire.

Vous aurez aussi à participer une ou deux fois par an à un exercice de confinement et/ou d'évacuation suivant un/des scénarios qui vous seront préalablement présentés, avec le système d'alarme et de diffusion de l'alerte, ainsi qu'une formation aux gestes réflexes élémentaires prévus par la réglementation en cours. La secrétaire générale de l'École, ses équipes ainsi que les agents de sécurité (bâtiment Carnot poste : 30.50, bâtiment Coriolis poste : 20.50) sont les référents en ce domaine.

2.2.7.1 Les principaux réflexes à adopter en cas d'attaque terroriste

Si jamais vous êtes confronté à une attaque terroriste, vous devez adapter vos réactions aux circonstances.

Si jamais vous êtes confronté à une attaque terroriste à l'étranger, vous devez, comme vous le feriez en France, adapter vos réactions aux circonstances.

Si l'attaque est extérieure au site dans lequel vous vous trouvez, il est recommandé de rester à l'abri.

Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site où vous vous trouvez, respectez les consignes de sécurité présentées ci-dessous.

S'échapper

Condition 1 : être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

Condition 2 : être certain de pouvoir vous échapper sans risque.

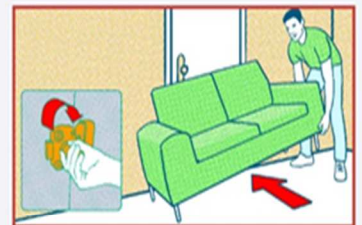
Dans tous les cas : Ne déclenchez pas l'alarme incendie.

- Laissez toutes vos affaires sur place ;
- Ne vous exposez pas (courbez-vous, penchez-vous) ;
- Prenez la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- Utilisez un itinéraire connu ;
- Aidez si possible les autres personnes à s'échapper ;
- Prévenez / alertez les autres personnes autour de vous ;
- Dissuadez toute personne de pénétrer dans la zone de danger.



Se cacher

- Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper, enfermez-vous, barricadez-vous, cachez-vous dans un endroit hors de la portée des agresseurs ;
- Condamnez la porte si celle-ci n'a pas de serrure en bloquant la poignée avec des moyens de fortune (meuble, etc.) ;
- Éteignez les lumières ;
- Éloignez-vous des murs, portes et fenêtres ;
- Allongez-vous au sol derrière plusieurs obstacles solides (des projectiles tirés au travers des cloisons peuvent atteindre l'intérieur de la pièce dans laquelle vous vous trouvez) ;
- Faites respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur) et décrochez les téléphones fixes ;
- Restez proche des personnes manifestant un stress et rassurez-les, attendez l'intervention des forces de sécurité.



Alerter

- Une fois en sécurité : prévenez les forces de sécurité (**numéro d'appel d'urgence européen : 112 ; ou numéro spécifique du pays où vous vous trouvez**) ;
- Où ? Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs ;
- Quoi ? Nature de l'attaque, estimation du nombre d'assaillants, description (sexe, vêtements, physionomie, signes distinctifs...), attitude (comment se comportent-ils, regardent-ils la télévision, ont-ils des moyens de communication...).



2.3 – RESSOURCES

2.3.1 – Les dispositifs de prévention, de signalement et d'accompagnement

Permanence d'une psychologue à l'école

Une praticienne est à la disposition des élèves

en face à face chaque jeudi, en libre accès ou sur rendez-vous. Elle se trouve en salle P 207 (Aile Prony).

Prendre rendez-vous :

marie.rebeyrolle@enpc.fr - 06 60 16 53 41

Le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)

est un centre de consultation pour les étudiants qui souhaitent une aide psychologique. Chaque BAPU est composé d'une équipe de psychologues et de psychiatres, qui sont aussi généralement psychanalystes, d'une assistante sociale et de personnel administratif. Pour être reçu dans l'un des 6 centres de Paris, il est nécessaire d'avoir un statut étudiant et d'être affilié à un régime d'assurance-maladie.



Santepsy pour tous les étudiants

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation propose un **accompagnement psychologique gratuit** pour tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le dispositif d'accompagnement par un psychologue, initié pendant le confinement, a été prolongé jusqu'au 31 août 2022.

Il donne droit jusqu'à 8 séances sans avance de frais pour tout étudiant d'un établissement d'enseignement supérieur, qu'il soit public ou privé, quel que soit le lieu de scolarité, le statut de l'école ou de l'université ou bien encore le lieu de résidence <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

Selon le protocole du PCS, un rapport d'intervention doit être rédigé et consigné et les différents responsables prévenus de l'intervention : SG, SAIMG, Pôle Prévention Santé et Sécurité Au Travail

Dans le cas d'une évacuation vers l'extérieur un mail sera obligatoirement adressé au Pôle Prévention Santé et Sécurité Au Travail à l'adresse mail suivante : stephanie.le-thuaut@enpc.fr

NUMEROS D'URGENCE

SAMU (15)

Pompiers (18)

Appel d'urgence d'un téléphone portable (112)

Service d'urgences de l'hôpital Sainte Camille à Bry/Marne :

[01 49 83 10 10](tel:0149831010)

Centre anti-poisons : [01 40 05 48 48](tel:0140054848)



Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 25 avril 2022

Point 5 – Organisation des secours à l'ENPC
(Pour information)

I. Appeler le service de santé au travail et le poste de contrôle et de sécurité (PCS) (3050 depuis poste interne ou 01 64 15 30 50 depuis l'extérieur)

Suite Appel reçu au PCS, l'agent de sécurité SSIAP doit :

=> Demander :

- la localisation de la victime (étage, n° du bureau)
- la nature du problème (maladie ou accident)
- les risques éventuels : incendie, explosion, produits chimiques et tout autre danger avec nécessité ou pas d'intervention dans une atmosphère non-respirable (présence de gaz asphyxiants, de gaz irritants ou de fumées...).
- si la victime est consciente, inconsciente, ou saigne
- si elle respire ou non

=> S'assurer :

- qu'une personne les attende à l'entrée pour les guider

=> Dépêcher

- Immédiatement le personnel du service sécurité sur les lieux avec le matériel, sac de premiers secours et si besoin l'appareil respiratoire isolant (ARI)

II. Sur place

- Faire un bilan rapide de la victime ; en cas d'intervention dans une atmosphère non-respirable, l'évacuation de la victime et le bilan ne seront effectués que par l'agent de sécurité SSIAP porteur de l'ARI et formé pour ce type de situation
- Pratiquer sans attendre les gestes de premiers secours si nécessaire

=> Appeler le centre 15 et suivre scrupuleusement les consignes

- Protéger du « sur accident »
- Faire évacuer les témoins
- Sur autorisation du régulateur du centre 15, accompagner la victime au Pôle Prévention santé et sécurité Au Travail si infirmière et/ou médecin présent.
- Coordonnées téléphoniques du pôle : **01 64 15 30 20**.
- Horaires d'ouverture du Pôle : **8h à 16h30**
- Dépêcher un agent pour accueillir les secours et les guider vers la victime

2.3.2 - Locaux

En fonction des disponibilités, les salles de cours peuvent être réservées sur demande motivée adressée au moins une semaine à l'avance à moyens-pedagogiques-de@enpc.fr. Locaux, mobiliers et matériel sont alors confiés aux élèves qui en disposent librement. Toutefois, aucune modification des locaux et aucune transformation des matériels ne pourront être exécutées sans autorisation préalable du Secrétaire Général de l'École.

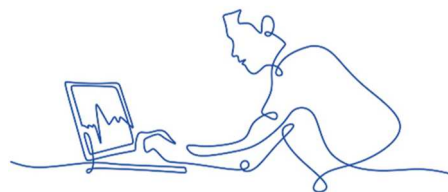


Pour connaître rapidement votre salle de cours, consulter l'application
<https://emploiutemps.enpc.fr/>

En particulier, les tables et les chaises des salles de cours doivent impérativement être remises après utilisation de la salle dans leur disposition d'origine, et la salle débarrassée de tout matériel apporté par les élèves et de tout déchet.

2.3.3 - Informatique et Accès

Des salles informatiques en libre accès de 07h00 à 01h30 (badge obligatoire de 19h30 à 01h30) existent dans les bâtiments Prony aux 3e et 4e étages.



Un identifiant d'authentification centralisée (prenom.nom@enpc.fr) vous permettant d'accéder à toutes les ressources informatiques de l'école et une adresse courrier élève (prenom.nom@eleves.enpc.fr) vous sont attribués pendant toute votre scolarité.

Les informations académiques et administratives sont communiquées sur votre boîte courriel élève que vous devez consulter régulièrement. La consultation des courriels peut se faire sur internet à l'adresse <https://outlook.office.com> ou en configurant en IMAP un client de messagerie (documentation disponible sur le portail Educnet <https://educnet.enpc.fr>).



Pour des questions de sécurité et de fiabilisation de notre système de messagerie, la fonctionnalité de transfert automatique de la messagerie de l'école vers une boîte mail externe n'est plus possible.

Un quota de stockage disque vous est attribué ; celui-ci prend en compte aussi bien vos fichiers sous Windows que Linux. Pensez à effacer les fichiers inutiles et à compresser ceux qui sont peu utiles. La gestion de votre identifiant d'authentification centralisée peut se faire sur internet à l'adresse <https://annuaire.enpc.fr/>.

Les impressions et copies sont soumises à l'utilisation de la carte étudiante ou à la saisie de votre identifiant d'authentification centralisée. Un crédit équivalant à 600 pages N&B A4 vous est alloué en début d'année (60€). Une fois ce crédit consommé, vous devrez recharger votre compte via le portail de rechargement Web depuis un poste de l'école <https://web-impressions.enpc.fr> (paiement en ligne sécurisé).

Pour les gros volumes d'impressions et les tracés de plans A0 vous devrez vous adresser au

service reprographie de l'École (dans la cour arrière du bâtiment Belgrand).

Vous avez accès au wifi Eduroam de l'École en utilisant pour identifiant votre login d'authentification centralisée prenom.nom@enpc.fr dans les bâtiments Carnot, Coriolis et Bienvenue. Ce réseau Wifi est également disponible avec ces mêmes identifiants dans de nombreux établissements de l'éducation supérieure et de la recherche.

Notez bien que votre compte et votre adresse courriel ne sont pas éternels. À votre départ de l'École, ceux-ci seront supprimés après votre diplomation. Par contre, vous conserverez l'adresse [Ponts Alumni \(nom.prenom@ponts.org\)](mailto:nom.prenom@ponts.org) qui vous sera attribuée dès votre arrivée.



Avant votre départ, pensez à récupérer vos données et à communiquer à votre inspectrice des études votre nouvelle adresse courriel.

Toute demande à la DSI doit être adressée via le portail d'assistance informatique accessible depuis internet à l'adresse <https://assistance.enpc.fr/>.

Vous retrouverez tous les informations utiles sur le site Educnet (<https://educnet.enpc.fr>) Rubrique Informatique.

Le club info (KI) tenu en P401 par des élèves propose un dépannage informatique en cas de besoin.
Contact : clubinfo@clubinfo.enpc.fr - <http://clubinfo.enpc.org/>.

2.3.4 - Les ressources pédagogiques en ligne

2.3.4.1 Educnet

C'est la plateforme pédagogique sur laquelle vous pourrez :

- **Echanger avec vos enseignants** : certains de vos enseignants demandent d'y déposer les devoirs et mettent en ligne des ressources pédagogiques comme les supports de cours par exemple.



Pour vous connecter :
<https://educnet.enpc.fr> puis votre identifiant `prenom.nom@enpc.fr`
(attention ! ne pas utiliser @eleves.enpc.fr)
et le mot de passe de votre messagerie aux Ponts

En fonction des différents enseignants :

- le site est accessible à tous ou aux seuls utilisateurs authentifiés (un mot de passe spécifique au cours est parfois attribué).
- les ressources pédagogiques peuvent aussi se trouver sur d'autres sites internet (site personnel de l'enseignant ou site d'un laboratoire par exemple).

Evaluer vos modules d'enseignements

1) Remplir les questionnaires d'évaluation des modules

A la fin de chaque semestre, les modules d'enseignement sont évalués pour garantir l'amélioration continue de la formation. Vous recevrez par mail des questionnaires individualisés auquel nous vous demandons de répondre pour donner votre avis.

Les avis exprimés se doivent d'être constructifs, les propos injurieux ou discriminatoires ne sont pas tolérés et pourraient faire l'objet de sanctions (l'anonymat des questionnaires pourrait être levé dans ce cas).

Depuis plus de quarante ans, l'évaluation des enseignements est **un moment important de la vie pédagogique de l'École nationale des ponts et chaussées**, car elle permet de discuter dans le détail du fonctionnement de vos modules en présence de vos responsables de formation, de vos enseignants et de vos camarades. Vous participez ainsi activement à l'amélioration des modules pour les promotions qui vous suivront.



2) Le rôle affecté aux des élèves référents est obligatoire.

Une fois nommé, le référent doit accomplir les tâches qui lui sont affectées.

Ils sont nommés en début de semestre par le département, sont chargés de faire la synthèse des avis de leurs camarades, de pondérer et d'apprécier la représentativité des avis exprimés et d'assister aux commissions d'évaluation de fin de semestre. Ces commissions rassemblent les responsables de département, l'enseignant, l'élève référent et des membres du Service Ingénierie et Innovation Pédagogique chargé de la coordination de la procédure d'évaluation des modules.

Les référents à l'évaluation sont autorisés à s'absenter de cours pour participer aux commissions d'évaluation (ils préviendront cependant leur enseignant au préalable par simple mail).

Vous trouverez sur [l'espace évaluation d'Educnet](#) tout ce qui vous est nécessaire : tutoriel élève et référent, liste des cours à évaluer avec les liens vers les questionnaires, évaluations des années précédentes, etc.

2.3.4.2 Catalogue des cours en ligne et leurs descriptifs

Retrouvez le catalogue en ligne des enseignements sur <http://gede.enpc.fr> pour accéder aux descriptifs de cours, modalités d'évaluation, prérequis...

2.3.4.3 Des MOOC en ligne pour compléter vos connaissances

Envie d'approfondir un sujet dans le cadre d'un module ou d'élargir votre culture personnelle ?

Retrouvez des cours en ligne, gratuits et ouverts à tous sur les plateformes de MOOC FUN (<https://www.fun-mooc.fr/>) et COURSERA (<https://www.coursera.org/>).

Des vidéos de cours sont également disponibles sur <https://eductv.enpc.fr>

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Service Ingénierie et Innovation Pédagogique de l'École (S2iP) à s2iP@liste.enpc.fr

2.3.5 - Service de reprographie

Vous avez la possibilité de faire reproduire vos rapports de stage ou poster au traceur en demandant à l'assistante administrative de votre département un bon de reprographie. Un délai de 10 jours minimum est nécessaire.

Par ailleurs, les postes des salles informatiques sont reliés à l'ensemble des copieurs multifonctions de l'École et notamment un qui se situe au 4^e étage de l'aile Prony dans la salle libre-service P429. Les copieurs multifonctions sont utilisables avec

votre badge étudiant, crédité pour l'année d'un montant équivalent à 600 copies A4 Noir & Blanc. Au-delà de ce montant, vous pouvez recharger votre badge.

Pour tout autre besoin de reprographie (journal d'association, posters avant soirée, affiches...), les différentes associations de l'école doivent obtenir un « bon à tirer » signé de la Directrice de l'enseignement.



2.3.6 - Focus Métiers



Focus métiers est un dispositif animé en collaboration avec le BDE visant à faciliter les rencontres avec des entreprises partenaires de l'École. De nombreux événements organisés tout au long de l'année permettent aux élèves d'enrichir leur parcours vers l'insertion professionnelle en découvrant des structures, activités et métiers. C'est également une opportunité de construire un réseau professionnel par le biais de rencontres privilégiées avec des opérationnels, des anciens élèves de l'École, des recruteurs.

Les événements Focus Métiers s'adressent à tous les élèves. Les emplois du temps sont aménagés en conséquence pour permettre une accessibilité :

Mardis : 18h15 à 20h15
Mercredis : 11h30 à 13h30
Vendredis : 11h30 à 13h

- **Amphis de présentation** ou de **conférences ciblées** suivis d'un temps d'échanges
- **Coaching Day** : **18 février 2025**, les entreprises partenaires proposent leur accompagnement aux différents processus de recrutement et aux entretiens d'embauche à travers divers ateliers : simulations d'entretiens, relecture de CV, études de cas...
- **Visites d'entreprises** : **19 mars 2025**, rencontres et échanges informels avec des ingénieurs dans le contexte de leur fonction, sur site.
- **Soirées thématiques** : 3 soirées sont organisées chaque année autour de l'évolution du métier de l'ingénieur. 7 à 10 entreprises viennent illustrer leur implication selon le thème défini à travers un format dynamique : pitch et networking.



Ces rencontres sont une importante source d'informations pour découvrir ou approfondir les connaissances du métier de l'ingénieur mais également enrichir et nourrir une réflexion permettant de faciliter des choix d'orientation : département thématique, environnement professionnel, perspective de stage ou un premier emploi.

En 2023 2024, les entreprises partenaires Focus Métiers regroupaient Accenture, ArcelorMittal, Artelia, AT Kearney, BNP Paribas, BCG, Cartier, Colas, EDF, Eiffage, Ingérop, L'Oréal, Louis Vuitton, McKinsey, Michelin, NGE, RATP, Razel Bec, Renault, Safran, Setec, SNCF, Société Générale, Theodo, Tractebel, Vinci.

2.3.7 - Career Center

Le Career Center (<http://enpc.jobteaser.com/fr>) est une **plateforme carrière**, elle constitue la principale ressource de votre insertion professionnelle proposée par l'Ecole nationale des ponts et chaussées.

Connectez-vous au plus vite (identifiants LDAP) et bénéficiez de toutes les opportunités de la plateforme !

« **L'Espace Perso** » vous permettra de créer un profil personnalisé et de déposer votre CV.

Profitez ensuite d'un **accès privilégié aux offres de stage publiques et privées** (offres exclusives aux élèves de l'École ou déposées par des alumni), aux vidéos métiers, aux informations sur plus de 1500 entreprises, aux événements entreprises, aux conseils pour préparer vos candidatures et vos entretiens de recrutement.

Happy Trainees vous délivrera les **avis de stagiaires** et de salariés sur leur entreprise

« **L'Espace Ecole** » propose des **informations pratiques et administratives** relatives aux différents stages qui jalonnent votre formation (convention, stages à l'étranger, modalités de validation des stages, rédaction des rapports de stage...). Un **focus sur les stages réalisés** par vos camarades des années précédentes...

GoinGlobal via Whats4U


À la recherche d'un stage ou d'un emploi à l'étranger ? Besoin d'informations pour réussir votre expatriation ?

Les élèves adhérents à Ponts Alumni ont accès à GoinGlobal via Whats4U, une plateforme dédiée à la mobilité professionnelle internationale : Ce job-board permet d'accéder à des milliers d'offres de stage et d'emploi mais également à de nombreuses informations pratiques par pays : entreprises qui recrutent, formalités administratives, codes sociaux et culturels, conseils CV, etc. RDV sur votre espace Ponts Alumni.

2.3.8 - Délivrance de documents administratifs et de diplômes



INTITULÉ	CONTENU	SERVICE À CONTACTER
Conventions de stages	Tout ce qui concerne l'édition des conventions de stage, signatures, et avenant.	Assistante du département
Certification TOEIC	En cas de réussite de votre TOEIC, vous pouvez obtenir votre certification auprès du Département des Langues et Cultures.	diarietou.coulibaly@enpc.fr
Contrat de formation	Document non officiel comprenant : Les cours suivis par année scolaire (modules académiques, modules de langues, séminaires, stages, sport) ainsi que la note obtenue, le nombre d'ECTS par module, la moyenne générale (académique et langues) par année scolaire et sur l'ensemble de la scolarité.	Inspectrice du département
Relevé de note en Français et en anglais	Document officiel visé par le Directeur de l'enseignement comprenant : les cours suivis par année scolaire (modules académiques, modules de langues, séminaires, sport, stages), la moyenne générale (académique et langues) par année scolaire et sur l'ensemble de la scolarité.	pole-administratif-de@enpc.fr Référente Anne Ferri
Attestation de fin de scolarité	A la fin du cursus d'ingénieur, le diplôme est remis au diplômé lors de la Cérémonie l'année N+1. En attendant, vous pouvez demander une attestation de diplôme ou une attestation de réussite sous réserve de validation par le CER. Les attestations de réussite sous réserve de validation par le CER ne seront pas émises à partir de 15 jours précédant le CER de diplomation. Une attestation de diplôme sera transmise à l'issue de CER sur demande.	pole-administratif-de@enpc.fr Référente Anne Ferri
Autres attestations	Attestation Bachelor Attestation L3 et M2 Attestation d'assiduité Attestation sous réserve	pole-administratif-de@enpc.fr Référente Anne Ferri
Relevé au format GPA	Les élèves souhaitant candidater dans une université anglo-saxonne peuvent demander que soit joint au transcript le document « Grading system » qui explique en anglais notre système de notation (notes numériques) ainsi que le GPA 4,00 ou 4,33.	pole-administratif-de@enpc.fr Référente Hélène Lafon

Certificat de scolarité en Français et en anglais	<p>Dès lors que vous êtes à jour de votre inscription administrative, vous pouvez obtenir un certificat de scolarité</p>	<p>missionscolarite@enpc.fr</p>
Diplôme et Supplément au diplôme	<p>Le diplôme comprend l'identité du diplômé (nom, prénom, date et lieu de naissance), la date de l'arrêté ministériel. En revanche, le département d'enseignement n'y figure pas puisque le diplôme d'ingénieur est le même pour tous les étudiants. Le diplôme est établi en unique exemplaire. Il est remis en mains propres au diplômé le jour de la cérémonie. Il peut être remis par procuration. Dans ce cas, la personne mandatée se présentera (sur rendez-vous) au Bureau des admissions et de la scolarité, munie de la procuration écrite et d'une copie de la pièce d'identité du mandataire ainsi que de sa propre pièce d'identité. Le Supplément au Diplôme joint décrit les savoirs et compétences acquis et contribue à une meilleure lisibilité de celui-ci, notamment à l'international.</p>	<p>missionscolarite@enpc.fr</p>
Duplicata du diplôme	<p>Il est remis en mains propres à l'intéressé ou à toute personne ayant reçu procuration écrite de l'intéressé. Un unique duplicata peut être délivré. La demande de duplicata est à adresser par mail à missionscolarite@enpc.fr avec les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attestation de perte ou de vol du diplôme (déclaration auprès de l'assurance ou au commissariat) ou déclaration sur l'honneur de perte, - précision de la promotion de sortie, - photocopie de la carte d'identité du diplômé. 	<div data-bbox="1150 925 1410 1003" style="text-align: center;">  </div> <p>Pour récupérer le duplicata, prendre rendez-vous auprès de la Mission scolarité missionscolarite@enpc.fr</p>
Titre de gradué en ingénierie	<p>Les élèves entrés en 1^{re} année, souhaitant effectuer leur 3^e année à l'étranger, peuvent se voir délivrer un titre de gradué en ingénierie sous réserve d'avoir satisfait à toutes les obligations de scolarité de 1^{re} et 2^e années. La liste des élèves autorisés à se voir délivrer le titre de gradué en ingénierie doit être validée au préalable par le Conseil d'enseignement et de recherche (CER) au plus tard en décembre.</p>	<p>missionscolarite@enpc.fr</p>

3

VOTRE INSCRIPTION

L'inscription ou la réinscription administrative est obligatoire. Pour suivre les cours à l'École, obtenir la carte d'étudiant, avoir accès à des services (dont la cantine de l'École, un compte informatique, ou l'établissement d'un certificat de scolarité, un compte photocopies) et présenter des demandes auprès de l'administration de l'École (demande d'accès aux logements des résidences partenaires, demande de bourse), vous devez impérativement être à jour de votre inscription administrative.

Votre inscription administrative à l'École nationale des ponts et chaussées ne sera définitive et complète qu'après avoir satisfait aux obligations suivantes :

❑ Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Tous les étudiants inscrits en formation initiale doivent s'acquitter obligatoirement de la **Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) avant de s'inscrire à l'École nationale des ponts et chaussées**. Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Le coût de cette contribution **est fixé à 103 €** pour l'année académique 2024/2025 (Pour procéder au paiement de la CVEC, veuillez-vous connecter au site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)



Vous devez conserver l'attestation CVEC qui prouve que vous vous êtes acquitté du paiement et la déposer obligatoirement lors de votre inscription en ligne pour finaliser votre inscription administrative.

❑ Remplir un dossier d'inscription (en ligne)

Pour une inscription ou une ré-inscription, vous devez remplir, selon votre catégorie, un dossier électronique. Vous recevrez des indications par courriel. Pièces à joindre (pièce d'identité, RIB, CVEC, attestation sécurité sociale et de responsabilité civile, bourse, ...).

Pour plus d'informations, consultez
<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788§ion=4>

Pour toutes questions concernant votre inscription ou le suivi de votre scolarité, vous pouvez écrire à :
missionscolarite@enpc.fr

❑ Règlement de vos droits de scolarité

ou fournir un document contractuel écrit par lequel une tierce personne morale s'engage à prendre en charge les dits frais. Les dates limites de paiement qui vous sont communiquées doivent être scrupuleusement respectées.

❑ Possibilité d'hébergement en résidence étudiante par l'école des ponts (demande à faire auprès du BVE impérativement via bve@enpc.fr)

Retrouvez les modalités d'hébergement *selon l'année de formation* sur :
<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788§ion=9>



PAIEMENT EN LIGNE
à l'adresse

<https://paiement.enpc.fr>

OU RÈGLEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE COMPTABLE :

Aile Belgrand - 4^{ème} étage -
Bureau B422 bis
pour finaliser votre inscription administrative.

Pour toutes questions,
contactez le BVE
bve@enpc.fr



ou consultez le site
<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788§ion=4>

- ❑ **Demande de bourse** : Contactez le BVE (bve@enpc.fr)

Tous les élèves ingénieurs et en master recherche peuvent présenter une **demande de bourse** sur critères sociaux auprès du BVE. Tous les étudiants inscrits potentiellement éligibles à la bourse sur critères sociaux seront contactés par mail d'ici fin août 2024 avec la procédure à suivre pour compléter un dossier.



**Dossier à déposer uniquement en ligne
au plus tard le 08 septembre 2024 minuit**

Les critères d'éligibilité et les modalités d'application de cette bourse sont fixés par le Conseil d'administration.

Tous les renseignements se trouvent sur le site : <https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788#bourses>



Aucun dossier de demande de bourse ne sera traité en l'absence de documents justificatifs (Attention, la simulation d'APL est à transmettre si vous n'avez pas encore l'attestation APL)

- ❑ Pour les élèves étrangers, le **titre de séjour** est un document officiel qui permet d'être en situation régulière sur le territoire européen. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les primo-demandeurs doivent solliciter un visa long séjour étudiant.

**Toutes les obligations doivent être accomplies
au plus tard le 15 septembre 2024**



Sécurité sociale :

Pour les étudiants déjà inscrits à l'Ecole

Ils sont rattachés au régime général.

Pour les primo inscrits

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, et que vous êtes français-e, vous serez automatiquement affilié-e à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation. Toutefois vous devez créer un compte sur ameli.fr (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

Pour les étudiants étrangers

Depuis le 8 décembre 2020, les étudiants internationaux sont gérés localement par l'assurance maladie.

- Ceux qui sont déjà affiliés, ils restent dans le régime général.

- Pour les nouveaux inscrits, ils s'inscrivent obligatoirement (sauf pour les possesseurs de CEAM) par le site etudiant-etranger.ameli.fr et en

lien avec l'adresse postale déclarée sur le portail, ils basculent en gestion et accompagnement dans leur caisse de résidence.

Ils vont bénéficier d'un traitement de proximité (affiliation et immatriculation) garantissant des délais de traitement réduits.

Sur la partie accompagnement, ils utilisent les accueils locaux de leur CPAM et appellent le 3646 pour une gestion à distance.

Pour ceux souhaitant s'exprimer en anglais, un numéro spécial est mis à disposition (09.74.75.36.46).

En cas de difficulté sur l'utilisation du site ou l'intégration d'une pièce administrative, ils appellent le 3646 et demande un RDV en accueil (offre individualisée de l'Assurance Maladie).

En complément, ils peuvent bénéficier d'une attestation de droits (dès l'inscription validée au site), d'une carte vitale et d'un compte ameli (dès l'immatriculation clôturée).



Attention :
**S'ils ne font pas la démarche,
ils ne seront pas couverts.**

Visa long séjour et titre de séjour :

Le titre de séjour est un document officiel qui vous permet d'être en situation régulière sur le territoire européen. Depuis le 1^{er} juin 2009, les primo-demandeurs doivent solliciter un visa long séjour étudiant.

Pour plus d'info : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>



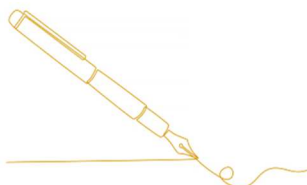
4

EMPLOI DU TEMPS

Cycle master

4.1 - Planning de la rentrée

CES PLANNINGS SONT SUCCEPTIBLES D'ETRE MODIFIES



Élèves rentrants en 2^{ème} année (issus de la 1^{ère} année)

(Concours Commun / AST / BCPST)

LUNDI 26 Aout	MARDI 27 Aout	MERCREDI 28 Aout	JEUDI 29 Aout	VENDREDI 30 Aout
09H00 - 11H00 Amphi de rentrée <i>Amphi Caquot *</i>	10H30 - 12H00 Réunion Infos langues Salles B222, B224, B225 et B327bis	8H30 - 11H45 / 13H00 - 16H15	8H30 - 11H45 / 13H00 - 16h15	Week-End d'intégration WEI OU Rencontre avec les départements pour contrat de formation
11H30 - 13H30 Accueil dans les départements		Rencontre avec les départements pour contrat de formation		
AM : Rencontre avec les départements pour contrat de formation	AM : Rencontre avec les départements pour contrat de formation	Débat théâtral Groupe 1 13h30-15h30 OU Groupe 2 16h00 - 18h00 « Jusqu'à plus soif »	Rencontre avec les départements pour contrat de formation	



* **Amphi de rentrée - Caquot :**

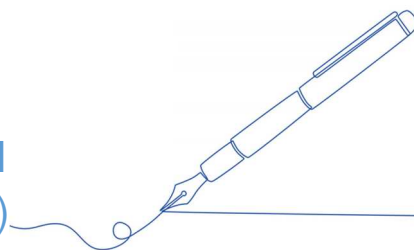
09h00 ► Accueil par le Directeur de l'Ecole Anthony Briant
09h10 ► Accueil par le Directeur-Adjoint de l'ENPC, Jérôme Lesueur
Chargé de l'Enseignement et de la Recherche

09h30 ► Logement / Vie Etudiante Christine Gomes
09h40 ► Modules de langues Steve Brown
09h50 ► Programme Orientation Professionnelle Gilles Jeannot
10h00 ► Sport Anne Nottelet-Tollard
10h10 ► Egalité - Diversité Elisabeth Beyls
10h20 ► Bibliothèque Marie-Laure Paré
10h30 ► Maker Space Yassine Bruneau
10h40 ► Pôle Innovation & Design Fabien Eychenne
10h50 ► Etudiant Entrepreneuriat Charlotte Engrand
11h00 ► Career Center et relations entreprises Sophie Lucas
11h10 ► Ponts Alumni Camille Laborie

Elèves de :

- L'École Polytechnique
- L'École Normale Supérieure,

(Formation Complémentaire Intégrée FCI
ou entrant en 1^{ère} année du cycle master)



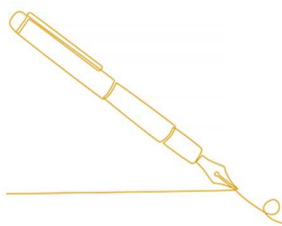
LUNDI 26 Aout	MARDI 27 Aout	MERCREDI 28 Aout	JEUDI 29 Aout	VENDREDI 30 Aout
8H30 Accueil 9H00 Amphi de rentrée <i>Amphi Caquot *</i>	9H00 - 12H00 TOEIC Amphi Caquot	8H30 - 11H45 / 13H00 - 16H15 Élèves GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF Rencontre avec les départements pour contrat de formation	8H30 - 11H45 / 13H00 - 16H15 Élèves GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF Rencontre avec les départements pour contrat de formation	Week-End d'intégration WEI OU Rencontre avec les départements pour contrat de formation
	14H00 - 16H00 Réunion Infos langues Salles F103/107/108/201 /202	Débat théâtral Groupe 1 13h30-15h30 OU Groupe 2 16h00 - 18h00 « Jusqu'à plus soif »		
	11H30 - 13H30 Accueil dans les départements	AM : Rencontre avec les départements pour contrat de formation		



* Amphi de rentrée - Caquot :

09h00 ▶ Accueil par le Directeur de l'École Anthony Briant
 09h10 ▶ Accueil par le Directeur-Adjoint de l'ENPC,
 Chargé de l'Enseignement et de la Recherche Jérôme Lesueur

09h30 ▶ Logement / Vie Etudiante Christine Gomes
 09h40 ▶ Modules de langues Steve Brown
 09h50 ▶ Programme Orientation Professionnelle Gilles Jeannot
 10h00 ▶ Sport Anne Nottelet-Tollard
 10h10 ▶ Egalité - Diversité Elisabeth Beyls
 10h20 ▶ Bibliothèque Marie-Laure Paré
 10h30 ▶ Maker Space Yassine Bruneau
 10h40 ▶ Pôle Innovation & Design Fabien Eychenne
 10h50 ▶ Etudiant Entrepreneuriat Charlotte Engrand
 11h00 ▶ Career Center et relations entreprises Sophie Lucas
 11h10 ▶ Ponts Alumni Camille Laborie



Ingénieur Élèves des Ponts, des Eaux et des Forêts » IEPEF

LUNDI 26 Aout	MARDI 27 Aout	MERCREDI 28 Aout	JEUDI 29 Aout	VENDREDI 30 Aout
<p>8H30 Accueil 9H00 Amphi de rentrée Amphi Caquot *</p>	<p>9H00 - 12H00 TOEIC Amphi Caquot</p>	<p>8H30 - 11H45 / 13H00 - 16H15</p> <p>Élèves GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF</p> <p>Rencontre avec les départements pour contrat de formation</p>	<p>8H30 - 11H45 / 13H00 - 16H15</p> <p>Élèves GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF</p>	<p>Journée d'accueil IEPEF à l'Agro ParisTech</p>
<p>11H30 - 13H30 Accueil dans les départements</p>	<p>14H00 - 16H00 Réunion Infos langues Salles F103/107/108/201 /202</p>	<p>Débat théâtral Groupe 1 13h30-15h30 OU Groupe 2 16h00 - 18h00 « Jusqu'à plus soif »</p>	<p>Rencontre avec les départements pour contrat de formation</p>	
<p>AM : Rencontre avec les départements pour contrat de formation</p>				



* Amphi de rentrée - Caquot :

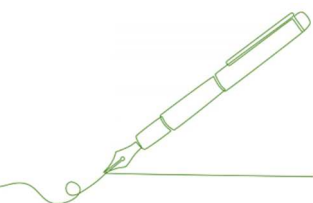
09h00	▶ Accueil par le Directeur de l'Ecole	Anthony Briant
09h10	▶ Accueil par le Directeur-Adjoint de l'ENPC, Chargé de l'Enseignement et de la Recherche	Jérôme Lesueur

09h30	▶ Logement / Vie Etudiante	Christine Gomes
09h40	▶ Modules de langues	Steve Brown
09h50	▶ Programme Orientation Professionnelle	Gilles Jeannot
10h00	▶ Sport	Anne Nottelet-Tollard
10h10	▶ Egalité - Diversité	Elisabeth Beyls
10h20	▶ Bibliothèque	Marie-Laure Paré
10h30	▶ Maker Space	Yassine Bruneau
10h40	▶ Pôle Innovation & Design	Fabien Eychenne
10h50	▶ Etudiant Entrepreneuriat	Charlotte Engrand
11h00	▶ Career Center et relations entreprises	Sophie Lucas
11h10	▶ Ponts Alumni	Camille Laborie

Groupe 1 & Groupe 2

Élèves Internationaux en Formation Diplômante (EFD)

Double Diplome entrant en 2^{ème} année de formation d'ingénieur



Groupe 3

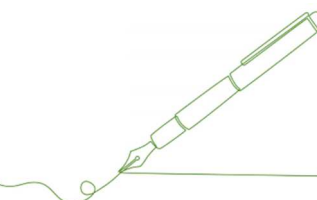
**+
Stagiaires
Etrangers**

! Pour connaître votre groupe, contactez
Emmanuel SIMANTOV
Emmanuel.simantov@enpc.fr

1^{ère} semaine

MARDI 20 Aout		MERCREDI 21 Aout		JEUDI 22 Aout	VENDREDI 23 Aout
9H00 - 11H30 Accueil par la DRIPE <i>Amphi Navier</i>		9H00 - 10H45 GROUPE 3 Section FLE Test écrit Navier	9H30 - 12H00 GROUPE 2 Section anglais : Accueil et évaluation orale Salles B224/B301/B328	9H30 - 12H30 FEEL FRANCAIS Atelier d'accompagnement dans les démarches administratives <i>Navier</i>	9H30 - 10H30 La vie associative à l'Ecole <i>Navier</i>
11H30 - 12H00 Visite de l'école (3 groupes séparés)		10H00 - 11H15 GROUPE 2B Section FLE Test oral B203/B321/B327			10h30 - 12h00 Visite de La Source 10h30 - 11h00 : Groupe 1 11h00 - 11h30 : Groupe 2 11h30 - 12h00 : Groupe 3
13H30 - 15H30 GROUPE 1 & 2 Section FLE : Test de positionnement écrit <i>Amphi Cauchy</i>	13H30 - 16H30 GROUPE 3 Section anglais : Accueil et évaluation orale Salles B224/B301/B328	14H30-17H30 FEEL FRANCAIS Atelier d'accompagne- ment dans les démarches administratives <i>Navier</i>	14H00 - 17H00 GROUPE 1 Section anglais : Accueil et évaluation orale Salles B224/B301/B328	14h00 - 15H00 Le Sport à l'ENPC <i>Navier</i>	
15H45 - 17H30 GROUPE 1 & 2A Section FLE : Test de positionnement oral Salles B202/B203/B321/ B327		15h00 - 16h00 Les Systèmes d'Information <i>Navier</i>	16h30 - 17h30 Quelques règles de fonctionnement de l'Ecole <i>Navier</i>		
		18H00 Programme de parrainage Ponts Alumni <i>Navier</i>	18H00 Rencontre avec quelques élèves internationaux de l'Ecole <i>Grande Ruche</i>		

2^{ème} semaine :



LUNDI 26 Aout	MARDI 27 Aout	MERCREDI 28 Aout	JEUDI 29 Aout	VENDREDI 30 août
8H30 - 11H30 Accueil puis Amphi de rentrée <i>Amphi Caquot</i>	9H00 - 12H00 TOEIC (uniquement pour les EFD) <i>Amphi Caquot</i>	8H30 - 17H00 SPEIF (Séminaire de Préparation aux Etudes d'Ingénieur en Français) <i>Salles P202/203/302</i>	10H - 12H Respect d'autrui Engagement Ouverture sociale Amphi Caquot	8H30 - 9H30 <i>Amphi Caquot</i> Présentation du Bureau de la Vie Etudiante et du fonctionnement des résidences (ARPEJ)
11H30 - 13H30 Accueil dans les départements			14H00 - 16H30 ACTThéâtre ** <i>Amphi Caquot</i>	
14H00 - 18H30 SPEIF (Séminaire de Préparation aux Etudes d'Ingénieur en Français) <i>Salles P202/203/302</i>	13H30 - 18H00 SPEIF (Séminaire de Préparation aux Etudes d'Ingénieur en Français) <i>Salles P202/203/302</i>	16H30 - 18H30 Réunion Infos langues <i>Salles F102/103/107</i>	8H30 - 16H00 SPEIF (Séminaire de Préparation aux Etudes d'Ingénieur en Français) <i>Salles P202/203/302</i>	Week-End d'intégration WEI OU Rencontre avec les départements pour contrat de formation
18H45 - 20H00 Présentations BDE & BDS, WEI par les Zorgs, Associations d'élèves, DévelopPons <i>Amphi Caquot</i>			Tournoi sportif organisé par les élèves	
Rencontre avec les départements pour contrat de formation				

* RESPECT D'AUTRUI - VIE FESTIVE - VIE ETUDIANTE - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES

* LES ADDICTIONS

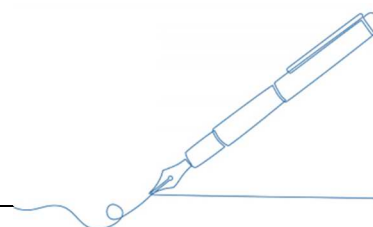


* Amphi de rentrée - Caquot :

09h00 ► Accueil par le Directeur de l'Ecole Anthony Briant
09h10 ► Accueil par le Directeur-Adjoint de l'ENPC,
Chargé de l'Enseignement et de la Recherche Jérôme Lesueur

09h30 ► Logement / Vie Etudiante Christine Gomes
09h40 ► Modules de langues Steve Brown
09h50 ► Programme Orientation Professionnelle Gilles Jeannot
10h00 ► Sport Anne Nottelet-Tollard
10h10 ► Egalité - Diversité Elisabeth Beyls
10h20 ► Bibliothèque Marie-Laure Paré
10h30 ► Maker Space Yassine Bruneau
10h40 ► Pôle Innovation & Design Fabien Eychenne
10h50 ► Etudiant Entrepreneuriat Charlotte Engrand
11h00 ► Career Center et relations entreprises Sophie Lucas
11h10 ► Ponts Alumni Camille Laborie

Élèves de : L'EAVT / HEC ou Officiers



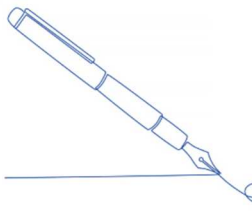
LUNDI 26 Aout	MARDI 27 Aout	MERCREDI 28 Aout	JEUDI 29 Aout	VENDREDI 30 Aout
<p>8H30 Accueil 9H00 Amphi de rentrée <i>Amphi Caquot *</i></p>	<p>9H00 - 12H00 TOEIC <i>Amphi Caquot</i></p>	<p>8H30 - 11H45 / 13H00 - 16H15</p> <p>Élèves GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF</p> <p>Rencontre avec les départements pour contrat de formation</p>	<p>8H30 - 11H45 / 13H00 - 16H15</p> <p>Élèves GCC, GI, GMM, IMI, VET, SEGF</p> <p>Rencontre avec les départements pour contrat de formation</p>	<p>Week-End d'intégration WEI</p> <p>OU</p> <p>Rencontre avec les départements pour contrat de formation</p>
<p>11H30 - 13H30 Accueil dans les départements</p>	<p>14H00 - 16H00 Réunion Infos langues Salles F103/107/108/201 /202</p>	<p>Débat théâtral Groupe 1 13h30-15h30 OU Groupe 2 16h00 - 18h00 « Jusqu'à plus soif »</p>		



* Amphi de rentrée - Caquot :

09h00	▶	Accueil par le Directeur de l'Ecole	Anthony Briant
09h10	▶	Accueil par le Directeur-Adjoint de l'ENPC, Chargé de l'Enseignement et de la Recherche	Jérôme Lesueur

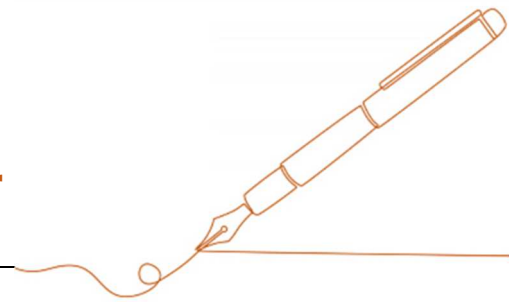
09h30	▶	Logement / Vie Etudiante	Christine Gomes
09h40	▶	Modules de langues	Steve Brown
09h50	▶	Programme Orientation Professionnelle	Gilles Jeannot
10h00	▶	Sport	Anne Nottelet-Tollard
10h10	▶	Egalité - Diversité	Elisabeth Beyls
10h20	▶	Bibliothèque	Marie-Laure Paré
10h30	▶	Maker Space	Yassine Bruneau
10h40	▶	Pôle Innovation & Design	Fabien Eychenne
10h50	▶	Etudiant Entrepreneuriat	Charlotte Engrand
11h00	▶	Career Center et relations entreprises	Sophie Lucas
11h10	▶	Ponts Alumni	Camille Laborie



Élèves Stagiaires Issus d'Établissements Supérieurs Français

LUNDI 26 Aout	MARDI 27 Aout	MERCREDI 28 Aout	JEUDI 29 Aout	VENDREDI 30 Aout
11H30 - 13H30 Accueil dans les départements				9h30 - 12h00 13h30 - 17h00 Rencontre dans certains départements pour contrat de formation

Élèves en 3^{ème} année de formation d'Ingénieur (2^{ème} année du cycle master)



LUNDI 2 Septembre	MARDI 3 Septembre	MERCREDI 4 Septembre	JEUDI 5 Septembre	VENDREDI 6 Septembre
RENTREE	09H30 - 12H45 / 14H00 - 18h00 REX Départements GI/GMM/SEGF/ VET SEMAINE RETOUR D'EXPERIENCE pour les élèves ayant fait un STAGE LONG Salles P203/303/V204/ 404	09H30 - 12H45 / 14H00 - 18h00 REX Départements GI/GMM/SEGF/ VET SEMAINE RETOUR D'EXPERIENCE pour les élèves ayant fait un STAGE LONG Salles P203/303/V204/ 404	09H30 - 12H45 / 14H00 - 18h00 REX Départements IMI/GCC SEMAINE RETOUR D'EXPERIENCE pour les élèves ayant fait un STAGE LONG Salles B004/P203/V002/ 003/303/404	09H30 - 12H45 / 14H00 - 18h00 REX Départements IMI/GCC SEMAINE RETOUR D'EXPERIENCE pour les élèves ayant fait un STAGE LONG Salles B004/P203/V002/ 003/303/404



4.2 - Le calendrier annuel

CYCLE MASTER - RENTRÉE SCOLAIRE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AOUT	19/08/2024 ACCUEIL DES EFD PAR LA DRIPE	20/08/2024 ACCUEIL DES EFD PAR LA DRIPE	21/08/2024	22/08/2024	23/08/2024
	26/08/2024 RENTRÉE 2A	27/08/2024 RENTRÉE 1A + TOEIC EFD-M1	28/08/2024	29/08/2024	30/08/2024 WEI (Week-end d'Intégration)
SEPTEMBRE	*SPEIF - SÉMINAIRE DE PRÉPARATION AUX ÉTUDES D'INGÉNIEUR EN FRANCAIS (EFD) 26/08 au 30/08				
	02/09/2024 SEMAINE D'OUVERTURE RENTRÉE 3A	03/09/2024 SEMAINE D'OUVERTURE REX (GI-GMM-SEGF-VET)	04/09/2024 SEMAINE D'OUVERTURE REX (GI-GMM-SEGF-VET)	05/09/2024 SEMAINE D'OUVERTURE REX (GCC-IMI)	06/09/2024 SEMAINE D'OUVERTURE REX (GCC-IMI)
	*SPEIF - SÉMINAIRE DE PRÉPARATION AUX ÉTUDES D'INGÉNIEUR EN FRANCAIS (EFD) 02/09 au 06/09				
	09/09/2024	10/09/2024	11/09/2024	12/09/2024	13/09/2024
	GESTION ENTREPRISE 2A / SEMAINE OUVERTURE 3A				
OCTOBRE	*SPEIF - SÉMINAIRE DE PRÉPARATION AUX ÉTUDES D'INGÉNIEUR EN FRANCAIS (EFD) 09/09 au 13/09				
	16/09/2024	17/09/2024	18/09/2024	19/09/2024	20/09/2024
	VOYAGE DE DEPARTEMENT / SEMAINE OUVERTURE 3A				
1er SEMESTRE					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	23/09/2024	24/09/2024	25/09/2024	26/09/2024	27/09/2024
OCTOBRE	30/09/2024	01/10/2024	02/10/2024	03/10/2024	04/10/2024
	07/10/2024	08/10/2024 JOURNEE PEDAGOGIQUE	09/10/2024	10/10/2024 Tournoi des Grandes Ecoles (coupe des X 2023)	11/10/2024
	14/10/2024	15/10/2024	16/10/2024 Forum Trium	17/10/2024	18/10/2024
	21/10/2024	22/10/2024	23/10/2024	24/10/2024 JOURNEE PEDAGOGIQUE	25/10/2024
NOVEMBRE	28/10/2024 VACANCES DE TOUSSAINT	29/10/2024 VACANCES DE TOUSSAINT	30/10/2024 VACANCES DE TOUSSAINT	31/10/2024 VACANCES DE TOUSSAINT	01/11/2024 TOUSSAINT
	04/11/2024	05/11/2024	06/11/2024	07/11/2024	08/11/2024
	11/11/2024 L'ARMISTICE	12/11/2024	13/11/2024	14/11/2024	15/11/2024
	18/11/2024	19/11/2024	20/11/2024	21/11/2024	22/11/2024
	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*	SEMAINE PEDAGOGIQUE ET SEMAINE ATHENS +*
25/11/2024	26/11/2024	27/11/2024	28/11/2024	29/11/2024	
DECEMBRE	02/12/2024	03/12/2024	04/12/2024	05/12/2024 Nuit pour entreprendre	06/12/2024 JOURNEE PEDAGOGIQUE
	09/12/2024 Campagne BDA	10/12/2024 Campagne BDA	11/12/2024	12/12/2024 Campagne BDS	13/12/2024 Campagne BDS
	16/12/2024 JOURNEE PEDAGOGIQUE TCF pour les 3A / GESTION ENT / TOEIC Campagne BDE	17/12/2024 Campagne BDE	18/12/2024 Campagne BDE	19/12/2024	20/12/2024 Campagne BDS
	23/12/2024 VACANCES DE NOEL	24/12/2024 VACANCES DE NOEL	25/12/2024 VACANCES DE NOEL	26/12/2024 VACANCES DE NOEL	27/12/2024 VACANCES DE NOEL
JANVIER	30/12/2024 VACANCES DE NOEL	31/12/2024 VACANCES DE NOEL	01/01/2025 VACANCES DE NOEL	02/01/2025 VACANCES DE NOEL	03/01/2025 VACANCES DE NOEL
	06/01/2025	07/01/2025	08/01/2025	09/01/2025	10/01/2025
	13/01/2025	14/01/2025	15/01/2025 AOP2	16/01/2025	17/01/2025
	20/01/2025	21/01/2025 JOURNEE PEDAGOGIQUE	22/01/2025	23/01/2025	24/01/2025
	27/01/2025	28/01/2025	29/01/2025	30/01/2025	31/01/2025 WEEK-END SKI
13	13	13	13	13	
2ème SEMESTRE					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
FEVRIER	03/02/2025 SEMAINE D'OUVERTURE	04/02/2025 SEMAINE D'OUVERTURE	05/02/2025 SEMAINE D'OUVERTURE	06/02/2025 SEMAINE D'OUVERTURE	07/02/2025 SEMAINE D'OUVERTURE
	10/02/2025 JOURNEE PEDAGOGIQUE	11/02/2025	12/02/2025	13/02/2025	14/02/2025
	17/02/2025	18/02/2025 focus métiers "Coaching Day"	19/02/2025 focus métiers	20/02/2025 Forum Etudiant pour un avenir durable	21/02/2025
MARS	24/02/2025 VACANCES D'HIVER	25/02/2025 VACANCES D'HIVER	26/02/2025 VACANCES D'HIVER	27/02/2025 VACANCES D'HIVER	28/02/2025 VACANCES D'HIVER
	03/03/2025	04/03/2025	05/03/2025	06/03/2025	07/03/2025
	10/03/2025	11/03/2025	12/03/2025	13/03/2025	14/03/2025
	17/03/2025	18/03/2025	19/03/2025 focus métiers "Visite d'entreprises"	20/03/2025	21/03/2025
AVRIL	24/03/2025	25/03/2025 JOURNEE PEDAGOGIQUE TOEIC GCC	26/03/2025	27/03/2025	28/03/2025
	31/03/2025	01/04/2025	02/04/2025	03/04/2025	04/04/2025
	SEMAINE INTERDEPARTEMENTS	SEMAINE INTERDEPARTEMENTS	SEMAINE INTERDEPARTEMENTS	SEMAINE INTERDEPARTEMENTS	SEMAINE INTERDEPARTEMENTS
	07/04/2025	08/04/2025	09/04/2025	10/04/2025	11/04/2025 JOURNEE PEDAGOGIQUE TOEIC + ACCESSIBILITE GCC
MAY	14/04/2025	15/04/2025	16/04/2025	17/04/2025	18/04/2025
	21/04/2025 VACANCES DE PRINTEMPS	22/04/2025 VACANCES DE PRINTEMPS	23/04/2025 VACANCES DE PRINTEMPS	24/04/2025 VACANCES DE PRINTEMPS	25/04/2025 VACANCES DE PRINTEMPS
	28/04/2025	29/04/2025	30/04/2025	01/05/2025 FETE DU TRAVAIL	02/05/2025
	05/05/2025	06/05/2025	07/05/2025	08/05/2025 Victoire 1945	09/05/2025
JUIN	12/05/2025	13/05/2025	14/05/2025	15/05/2025	16/05/2025
	19/05/2025	20/05/2025	21/05/2025 JOURNEE PEDAGOGIQUE + TOEIC RATTRAPAGE	22/05/2025	23/05/2025
	26/05/2025	27/05/2025	28/05/2025	29/05/2025 Ascension	30/05/2025 Pont de l'ascension
	02/06/2025	03/06/2025	04/06/2025	05/06/2025	06/06/2025
JUIN	09/06/2025 Lundi de Pentecote	10/06/2025	11/06/2025	12/06/2025	13/06/2025
	13	13	13	13	13

* Les EFD dispensés de SPEIF ne sont pas concernés

* Les EFD peuvent y participer

4.3 - EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE

1er SEMESTRE

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		
HORAIRE	CONTENU	HORAIRE	CONTENU	HORAIRE	CONTENU	HORAIRE	CONTENU	HORAIRE	CONTENU	
8H30 11H15	GCC Mécanique des sols (MECSR)	GCC Mécanique des fluides incompressibles 1 (MECA1) /	GI Recherche Opérationnelle (REOP)	GCC Energétique des bâtiments * (APAMI)	8H30 11H15	GCC Conception et construction des ponts * (COP01)	8H30 11H15	GCC Structures en bois * (CASBO)	11H15 13H00	GCC Dynamique avancée des constructions * (DYNAV)
	GCE/GCC Éléments finis pour le génie civil * (CALEF)	/ (MECA2) Mécanique des fluides incompressibles 2	GMMV Projet de département (GMMP2)	GCC Conception et modélisation des systèmes de production et de logistique (PLUMOD)		SHS Techniques et démocratie (TEDEM)				
	GI Systèmes intelligents (YSIN)	Béton armé et Béton précontraint * (BAEP1-BAEP2)	GMMV CFAO avec CATIA (CATIA)	GI Planification et modélisation des structures élastiques (MECST)		SHS Sociologie des organisations (SODA)				
	GMMV Analyse du cycle de vie et écoconception (COECO) /	Supply Chain Management (LOGIC)	GCC Introduction au dessin et à la modélisation (DSMO)	GMMV Mécanique des structures (structures élastiques) (MECST)		SHS Villes, territoires et technologies XIXe - XXe siècles (CNVET)				
	GMMV /Projet de département (GMMP2)	Matériaux composites (MATCO)	GCC Ouvrage, énergie et risques * (COR1)	VET Défis, Sciences, Outils pour la transitions des villes et des territoires (DSOTV)		SHS Géopolitique des ressources et des objets (GEOPO)				
	IMI Processus stochastiques et applications (SPA)	/Projet de département (GMMP2)	GCC Béton avancé * (BETAV)	IMI Deep Learning (DEEPL)		SHS Enjeux et méthodes de l'interculturel (ENMIT)				
	SEGF Climate Risk Assessment and Management * (SGFCL) /	Contrôle des systèmes dynamiques/analyse fonctionnelle (MOP52)	SEGF Financial Regulation for Green Finance (SGFRE) /	VET Projet urbain et territorial (EAVT) (COURB)		SHS Histoire des sciences : le cas de la mécanique (HISEP)				
	SEGF / ESG Analysis * (SGFAN)	Ingénierie du trafic (ITRA1)	SEGF Concurrence et marchés (COMAR)	SEGF Macroéconomie (MACRO)		SHS Ville et habitants (VILAH)				
	VET Risques environnementaux et industriels (RENIN)	Outils pour l'analyse des comportements de mobilité * (OACMO)	VET Hydrologie : modélisation et aide à la décision (HYDGE)	LANGUES		SHS Le pouvoir des chiffres (PCHIF)				
	VET Systèmes de transport de marchandises (STMAR)	Hydrologie urbaine * (HYDUR)	VET Economie de l'aménagement (EJEDA) /	LANGUES		LANGUES				
VET Droit de l'urbanisme (DRURB-DRUR2)	De risking climate investment (SGFRI) *	VET Du projet de mobilité au projet urbain * (CSIUR)	LANGUES	LANGUES						
11H30 13H00	LANGUES	Théorie des jeux (THEOJ)	CAFFÉ DES SCIENCES	LANGUES	11H30 13H00	LANGUES	11H30 13H00	LANGUES	focus métiers	
	GI Management Stratégique des Entreprises (MSTRA) *	Conception avancée des structures * (COAST)	GCC Les ouvrages construits : du projet à la réalisation (OUVGC)	13H00 22H00		SPORT				
	GCC Calcul et comportement des matériaux (CCMAT)	GCE/GCC Géotechnique avancée * (GEOIME)	GCC Projets : Ponts, Routes, Barrages, Bâtiment Bioclimatique, Génie côtier portuaire * (GCPPO, GCPRO, GCPBR, BABIO, EXPHY)	SPORT		SPORT				
	GCC Management et économie de projet de Génie Civil * (GEPCO)	LANGUES	GI Protection de l'innovation (VALIN)	PROGRAMME ORIENTATION PROFESSIONNELLE		SPORT				
	GMMV Conception d'une structure volante (OVNI)	LANGUES	GMMV Calcul des structures avec Abaqus (ABAQU)	18H00 20H00		SPORT				
	GMMV Mécanique physique des matériaux (PMEMA)	LANGUES	GMMV /Abaqus Avancé * (ABAQ2)	18H00 20H00		SPORT				
	GMMV Probabilité de ruine des structures * (INMEC)	LANGUES	GMMV Prototypage rapide (PROTY)	18H00 20H00		SPORT				
	GMMV /Projet de département (GMMP2)	LANGUES	GMMV CFAO avec Catia avancé * (CATI2) /	18H00 20H00		SPORT				
	IMI Techniques de développement logiciel (TDLOG)	LANGUES	IMI Programmation avancée et algorithmique (PRALG) /	18H00 20H00		SPORT				
	SEGF Economie de l'environnement et de l'énergie (ECENV)	LANGUES	SEGF Stratégie financière de l'entreprise (STRAF)	18H00 20H00		SPORT				
SEGF Science du changement climatique * (SGFCH)	LANGUES	VET Energie, réduction, modification de la consommation (ENERG)	18H00 20H00	SPORT						
VET Stockage, couplage, autoconsommation (TSTA) (23/09/24 au 25/11/24)	LANGUES	VET Modélisation microéconomique pour l'aménagement urbain * (MMAUR)	18H00 20H00	SPORT						
VET Valorisation des énergies fatales (TVEF) (02/12/24 au 27/01/25)	LANGUES	VET Simulation et régulation du trafic en transport collectif urbain * (SRTIC)	18H00 20H00	SPORT						
VET Méthode d'analyse des systèmes territoriaux (MASYT)	LANGUES	GI / Apprentissage Automatique pour la Recherche Opérationnelle (ROAPA)	18H00 20H00	SPORT						
16H45 19H30	GCE/GCC Constructions métalliques * (CASME)	SPORT	Les ouvrages construits : du projet à la réalisation (OUVGC)	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	
	GI Séminaire "Métiers de l'Industrie" (GISD)	SPORT	Projets : Ponts, Routes, Barrages, Bâtiment Bioclimatique, Génie côtier portuaire * (GCPPO, GCPRO, GCPBR, BABIO, EXPHY)	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	
	GI Ingénierie Système (INSYS) /	SPORT	Projet de département Mélusine (GIP1)	Projet de département Mélusine (GIP1)	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT
	GMMV Mécanique des fluides num. STARCCM+ (STAR)	SPORT	/ Introduction à la sécurité dans les transports (SSSTR)	/ Introduction à la sécurité dans les transports (SSSTR)	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT
	GMMV Projet de département (GMMP2)	SPORT	Nouvelles données de mobilité : collecte et analyse * (MCNDU)	Nouvelles données de mobilité : collecte et analyse * (MCNDU)	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT
	GMMV / (MADTE) Aide à la décision *	SPORT	/ Management de la qualité et des risques (M1MQR) [27/11/24 au 29/01/25]	/ Management de la qualité et des risques (M1MQR) [27/11/24 au 29/01/25]	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT
	SEGF Financial Markets Workshop (FIMAW)	SPORT	Projet de département (GMMP2)	Projet de département (GMMP2)	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT
	SEGF Financement de projet * (FIPRO)	SPORT	CFAO avec CATIA (CATIA)	CFAO avec CATIA (CATIA)	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT
	VET Analyse et conception de système de transport (ACOST) /	SPORT	SPORT	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT
	VET / Orig. et management des transports urbains (TRCUR)	SPORT	SPORT	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT
VET Politiques de l'eau (POLEA) /	SPORT	SPORT	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	
VET / Techniques de l'eau (TECEA)	SPORT	SPORT	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	18H00 20H00	SPORT	

* Ces modules ne sont accessibles qu'aux élèves inscrits en 3e année de formation d'ingénieur

EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE 2024-2025 - CYCLE MASTER

2^e SEMESTRE

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		
HORAIRES	DESCRIPTION	HORAIRES	DESCRIPTION	HORAIRES	DESCRIPTION	HORAIRES	DESCRIPTION	HORAIRES	DESCRIPTION	
8H30 11H15	GCC	Dynamique des structures et Dynamique des ouvrages (DYSTR)		GCC	Mécanique des structures avancée (MECS2) /	GCC	Plasticité et Calcul à la rupture (PLAST)	GCC	Conception des structures (partie théorique) (APST1)	
	GMM	Mise en forme des matériaux (MFMAT)		GMM	Calcul des structures avec Abaqus (ABAQU)	GI	Projet d'innovation pour le Design Thinking (GIP2)	IMI	Optimisation convexe (OPTIM)	
	GMM	Problèmes d'évolution (MATME)		GMM	Projet de département (GMMP2)	GI	Projets Scientifiques (PJSC)	GMM	Métaux (CONME)	
	GMM	Marchés, institutions et bien commun (Économie publique) (ECOPU)		IMI	Calcul stochastique et finance (METMF)	GMM	Aérodynamique et transferts thermiques (AEROD)	GMM	Matériaux et structures hétérogènes (MAHET)	
8H30 11H15	SEGFE	Politiques territoriales et finances locales (FILOC)		GI	Décarbonation industrielle (DECRB)	GMM	Projet de département (GMMP2)	SEGFE	Théories de la croissance et développement (TCDEV)	
	VET	Aléa et Temps Réel dans la Supply Chain (ATRSC)		SEGFE	Projet (SEGP2)	IMI	Machine learning (MALAP)	SHS	Epistémologie (EPIST)	
	VET	12H30 16H00		VET	Les lieux et modes du transport de marchandises (LMTMA)	SEGFE	Econométrie et applications (ECONO)	SHS	Philosophie politique (PHIPO)	
	VET	VILLE ET MÉTROPOLISATION (VIMET)		VET	Transport et usage des sols en milieu urbain et régional (TAMUR)	VET	Séminaire - Projet de département (VETSD)	SHS	Initiation à la socio-anthropologie des usages (LCOMM)	
11H30 13H00	LANGUES		LANGUES		CAFÉ DES SCIENCES		LANGUES		LANGUES	
	LANGUES		LANGUES		focus métiers		LANGUES		focus métiers	
	LANGUES		LANGUES		Partie expérimentale des approfondissements : Conception des structures (EXPST). Conception des ouvrages géotechniques (EXPGE)		LANGUES		Les sciences dans les arts (pour élèves étrangers qui ont fait le SPEIF) (PARVI)	
	LANGUES		LANGUES		Mécanique de la rupture (RUPTU) /		LANGUES		Projet de département (GMMP2)	
13H15 16H30	VET	12H30 16H00		GCC						
	GCC	14H15 15H45		GMM						
	GCC	16H30 18H00		GMM						
	GI	18H15 20H15		IMI						
13H45 16H30	GMM	19H00 22H00		SEGFE						
	IMI	SPORT		SEGFE						
	SEGFE	/ Acoustique (6 séances) (ACOUS)		SEGFE						
	GI	Data Science for Business (DATBI)		VET						
16H45 19H30	GMM	Projet de département (GMMP2)		VET						
	IMI	Éléments Finis (ELEF) /		VET						
	SEGFE	Economie des villes et des territoires (ECOGT)		VET						
	VET	Aménager la ville existante (AMENA)		VET						
19H00 22H00	VET	Gestion de la ressource en eau (GEREO) /		VET						
	GI	Achats et compétitivité (ACHAT)		VET						
	GMM	Projet de département (GMMP2)		VET						
	IMI	Projet de département (IMIP2)		GMM						
16H45 19H30	SEGFE	Structuration des financements (STFIN)		GMM						
	VET	Métabolisme territorial et urbain (PGEDE) /		GMM						
	VET	Econométrie des choix discrets (ECCHD)		GI						
	SPORT	SPORT		VET						
18H00 20H30	Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		DROIT (élèves étrangers)	
	Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		DROIT (élèves étrangers)	
	Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		DROIT (élèves étrangers)	
	Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		Pratique des méthodes d'apprentissage (PRAMA)**		DROIT (élèves étrangers)	

* * 7 créneaux en présentiel le jeudi

5 PARCOURS ET OBLIGATIONS DE SCOLARITÉ

Tout élève inscrit à l'Ecole doit prendre connaissance du règlement de scolarité consultable sur le site Web de l'Ecole : <https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=781>

5.1 - Obligations de scolarité des élèves en formation d'Ingénieur diplômante



Elèves	CURSUS
Concours commun	Cursus en 3 ans
BCPST	
Admis sur titre Licence 3 (<i>Mention Bien obligatoire</i>)	
HEC	Cursus en 2 ans
X Civils (2 ans) (Filière structure-architecture ou Filière ingénieur-urbaniste)	
Architectes	
Ecoles normales supérieures (ENS)	
Officiers	
Issus d'universités Internationales	
X Civils (FCI)	Cursus en Formation Complémentaire Intégrée (FCI)
Ecoles normales supérieures (ENS)	
Parcours Talents	
Ingénieurs élèves des ponts, des eaux et des forêts (Corps des ponts)	

Dans un objectif de compatibilité et de lisibilité internationale, l'École a adopté la comptabilité en crédits ECTS (European Credit Transfer System).

CURSUS EN 3 ANS



Le nombre d'ECTS à valider par catégorie de modules pour chaque année de formation est le suivant :

Il ne s'agit pas de la seule obligation à respecter pour l'obtention du diplôme (reportez-vous au Règlement de scolarité).

Elèves entrés depuis 2017				
	Elèves en 1 ^{re} année	Elèves en 2 ^e année	Elèves en 3 ^e année	TOTAL ECTS REQUIS
Académiques	50,5	48,5(*)	25,5	124,5
Langues	7,5	7,5	4,5	19,5
Sport	1	1	-	2
Stage	0,5	2,5(**)	-	3
Accompagnement et Orientation professionnelle	0,5	0,5	-	1
PFE (***)	-	-	30	30
Total	60	60	60	180

(*) Dont 1 module de Sciences Humaines et Sociales

(**) Stage court (10 semaines minimum) ou Stage long (43 semaines minimum)

(***) Le Projet de Fin d'Études ne peut être soutenu que si tous les modules sont validés



MOBILITÉ INTERNATIONALE

Tous les élèves entrés en 1^{re} année doivent effectuer au cours de leur scolarité une mobilité internationale d'une durée minimale de **17 semaines de durée cumulée** (imposées par le R&O de la Commission des Titres d'Ingénieurs).



CURSUS EN 2 ANS

Le nombre d'ECTS à valider par catégorie de modules pour chaque année de formation est le suivant :

Il ne s'agit pas de la seule obligation à respecter pour l'obtention du diplôme (reportez-vous au Règlement de scolarité).



Elèves entrés après 2017			
	Elèves en 2 ^e année	Elèves en 3 ^e année	TOTAL ECTS REQUIS
Académiques	48,5 ^(*)	25,5	74
Langues	7,5	4,5	12
Sport	1	-	1
Stage	2,5 ^(**)	-	2,5
Accompagnement et orientation professionnelle	0,5	-	0,5
PFE ^(***)	-	30	30
Total	60	60	120

(*) Dont 1 module de Sciences Humaines et Sociales

(**) Stage court (10 semaines minimum) ou Stage long (43 semaines minimum)

(***) Le Projet de Fin d'Études ne peut être soutenu que si tous les modules sont validés



Les élèves qui suivent la Filière « Structures et architecture »
sont dispensés du module de sport et du module de Sciences Humaines et Sociales (SHS)
compte-tenu de l'incompatibilité de leur emploi du temps et des cours complémentaires qu'ils doivent suivre.

MOBILITÉ INTERNATIONALE

Tous les élèves doivent effectuer au cours de leur scolarité une mobilité internationale d'une durée minimale de **17 semaines de durée cumulée** (imposées par le R&O de la Commission des Titres d'Ingénieurs) :

- Pour les élèves provenant d'établissements Français, cette obligation est à accomplir durant leur cursus, si elle ne l'a pas été dans leur établissement d'origine.
- Pour les élèves provenant d'établissements hors de France, cette mobilité est considérée de fait comme accomplie.

COURSUS EN FCI

FORMATION COMPLÉMENTAIRE INTÉGRÉE



Le nombre d'ECTS à valider par catégorie de modules pour chaque année de formation est le suivant :

Il ne s'agit pas de la seule obligation à respecter pour l'obtention du diplôme (reportez-vous au Règlement de scolarité).



Elèves entrés depuis 2017	
	TOTAL ECTS REQUIS
Académiques	55,5(*)
Langues	4,5
PFE	30
Total	90

(*) Sport facultatif : vient en déduction du nombre d'ECTS académiques requis

5.2 - Obligations de scolarité des élèves stagiaires

Formation non diplômante

5.2.1 - Elèves stagiaires issus d'établissements français

Les élèves accueillis dans le cadre d'accords signés avec des écoles partenaires, sont considérés comme « stagiaires ». Ils ne reçoivent pas le diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées mais celui de leur école d'origine.

Deux formats de cursus possibles :

1. Un semestre de cours
2. Deux semestres de cours

Vous devez valider 25,5 ECTS de modules scientifiques et techniques par semestre.

En cas de dispositions fixées par votre école d'origine sur les modules de langue, il vous appartient de porter à la connaissance de l'inspectrice des études de votre département d'enseignement ces obligations. Quel que soit le format de cursus, il est possible de suivre des cours proposés par le Département Langues et Cultures.

5.2.2 - Elèves stagiaires accueillis dans le cadre des accords internationaux

a) Contrat de formation, crédits ECTS et règles pour la validation de la période d'échange.

Vous devez établir votre contrat de formation avec l'inspectrice des études de votre département au plus tard 15 jours avant le début de chaque semestre de cours.

Si des changements au contrat de formation initial sont effectués à votre arrivée à l'École ou pendant les inscriptions au 2^e semestre, ils devront être notifiés et validés par l'ENPC et votre université d'origine.

Vous avez l'obligation de vous inscrire à un minimum de 20 ECTS en modules scientifiques et techniques par semestre, dont au moins la moitié parmi les cours offerts par votre département de rattachement.

A la fin de votre période de mobilité, un relevé de notes avec les ECTS obtenus, ainsi qu'une attestation de présence vous seront délivrés.

Vous devez contacter Emmanuel SIMANTOV (emmanuel.simantov@enpc.fr) pour toutes les démarches liées à votre départ et le Pôle administratif (pole-administratif-de@liste.enpc.fr) pour demander votre relevé de notes.

b) Obligations linguistiques

Vous devez réaliser un test d'évaluation en français à votre arrivée à l'École et selon vos résultats, suivre le Séminaire de Préparation aux Etudes d'Ingénieur en Français (SPEIF) avant le début des cours. Ceux d'entre vous ayant un niveau de français satisfaisant seront dispensés de ce séminaire.

c) Semaines d'ouverture

Si vous êtes dispensés de suivre le séminaire de français, vous avez la possibilité, **sous réserve de places disponibles**, d'effectuer les semaines d'ouverture proposées par votre département de rattachement. Vous devez contacter l'inspectrice des études de ce département qui vous confirmera cette possibilité.

5.3 - Votre Contrat de formation

Vous devez contacter l'inspectrice des études de votre département de rattachement une fois que vous avez préparé votre contrat de formation. Ce contrat précise :

- Les modules de tronc commun École,
- Les modules obligatoires de département et de Sciences Humaines et Sociales (SHS),
- Les modules électifs.

Nous vous invitons auparavant à prendre connaissance sur « EDUCNET » des contenus et des valeurs de chaque cours en ECTS et à vous rapprocher des responsables ou Directrices académiques de votre département qui vous aideront à vous orienter dans votre cursus pédagogique.

Ce contrat de formation individualisé vaut inscription des élèves aux divers modules ; son contenu doit respecter les règles de construction

du cursus choisi relatif aux cours de tronc commun et aux règles fixées par le département de rattachement. En formation d'ingénieur, cette inscription devient définitive 15 jours avant le début de chaque semestre de cours. Toute modification ou amendement au contrat de formation ne peut intervenir que sur accord du département et avec de bonnes raisons.

En cas d'abandon d'un cours sans autorisation préalable du département, la note de 0/20 vous sera attribuée.

Vous avez également la possibilité de suivre et valider des modules électifs hors École, notamment au sein des Écoles de ParisTech, jusqu'à 6 ECTS sur l'ensemble de la scolarité. Vous devez au préalable obtenir l'accord du Directeur/trice ou responsable académique du département en transmettant le descriptif du cours envisagé, le créneau et le volume horaire.



Département Génie Civil et Construction - GCC			
Bernard VAUDEVILLE - Président	V315	bernard.vaudeville@enpc.fr	
Matthieu VANDAMME- Adjoint au Président	V123	Matthieu.vandamme@enpc.fr	01.64.15.34.77
NC - Responsable académique	V315		01.64.15.39.81
Florence BORDE - Inspectrice des études	V321	florence.borde@enpc.fr	01.64.15.39.82
Département Génie Mécanique et Matériaux - GMM			
Karam SAB - Président	V207	karam.sab@enpc.fr	01.64.15.37.20
Paul RAMBACH - Responsable académique	V211	paul.rambach@enpc.fr	01.64.15.39.83
Séverine MAUDUIT - Inspectrice des études	V228	Severine.mauduit@enpc.fr	01.64.15.39.52
Département Génie Industriel - GI			
Fabrice BONNEAU - Président	V234	fabrice.bonneau@enpc.fr	01.64.15.39.67
Mohamed SAÂD EL HARRAB - Responsable académique	V205	Mohamed-saad.el-harrab@enpc.fr	01.64.15.39.61
Sandrine GUILLERM - Inspectrice des études	V231	sandrine.guillerm@enpc.fr	01.64.15.39.54
Département Ingénierie, Mathématique, Informatique - IMI			
Éric DUCEAU - Président	V233	eric.duceau@enpc.fr	01.64.15.39.51
NC - Responsable Académique	V203		01.64.15.39.56
Sandrine GUILLERM - Inspectrice des études	V231	sandrine.guillerm@enpc.fr	01.64.15.39.54
Département Sciences Économiques, Gestion, Finances - SEGF			
Jean-Michel BEACCO - Président	V211	Jean-michel.beacco@enpc.fr	01.64.15.39.59
Pierre BERTRAND – Directeur académique	V206	pierre.bertrand@enpc.fr	01.64.15.39.58
Séverine MAUDUIT - Inspectrice des études	V228	Severine.mauduit@enpc.fr	01.64.15.39.52
Département Ville, Environnement, Transport - VET			
François-Laurent TOUZAIN - Président	V317	francois-laurent.touzain@enpc.fr	
Cécilia CRUZ - Directrice académique	V317	cecilia.cruz@enpc.fr	01.64.15.39.74
Lucile GINDRE - Inspectrice des études	V319	lucile.gindre@enpc.fr	01.64.15.39.63
Département Sciences Humaines et Sociales - SHS			
Gilles JEANNOT - Président		gilles.jeannot@enpc.fr	01.81.66.85.17
Lucile GINDRE - Inspectrice des études	V319	lucile.gindre@enpc.fr	01.64.15.39.63

5.4 - Modules des Départements Langues et Cultures



Le Département Langues et Cultures (DLC) propose une formation linguistique et interculturelle vous préparant à une carrière internationale par l'enseignement d'une dizaine de langues étrangères.

Les cours sont d'une durée d'une heure et demie hebdomadaire pendant 13 semaines. Une ou deux séances sont consacrées au travail en autonomie. Chaque module de 19,5 heures (13 fois 1,5 heure) équivaut à 1,5 ECTS, un module de trois heures hebdomadaires à 3 ECTS.

En dehors de l'anglais qui est obligatoire, vous devez également suivre et valider des cours dans une autre langue étrangère. Les langues proposées par le DLC sont l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais, le portugais, le russe et le français langue étrangère, obligatoire pour les élèves internationaux non francophones. Il est possible, dans certaines conditions, d'étudier d'autres langues en dehors de l'École. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez vous renseigner auprès du département (Aile Belgrand, 2^e étage, bureau B223).

Pour les élèves issus de la 1^{re} année :

Vous devez valider 13 modules de langues pendant votre scolarité (6 en anglais et 6 en autres langues, le 13^e pouvant être un module d'anglais ou un module en autres langues). Ces 13 cours correspondent à **19,5 ECTS** répartis de la façon suivante :

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Total
1 ^{re} année	4,5 ECTS (3 modules)	3 ECTS (2 modules)	7,5 ECTS (5 modules)
2 ^e année	4,5 ECTS (3 modules)	3 ECTS (2 modules)	7,5 ECTS (5 modules)
3 ^e année	4,5 ECTS (3 modules)		4,5 ECTS (3 modules)

Remarque : Cette répartition est donnée à titre indicatif. L'élève, selon sa charge de travail, peut prendre plus de cours, par exemple au second semestre.

Les élèves qui suivront leurs études en 3^{ème} année à l'étranger n'ont à valider au total que 15 ECTS (au lieu de 19.5 ECTS).

Pour les élèves entrant en 2^e année :

Vous devez valider 8 modules de langue pendant votre scolarité (4 en anglais et 4 dans une ou plusieurs autres langues). Ces 8 cours correspondent à 12 ECTS répartis de la façon suivante :

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Total
2 ^e année	4,5 ECTS (3 modules)	3 ECTS (2 modules)	7,5 ECTS (5 modules)
3 ^e année	4,5 ECTS (3 modules)		4,5 ECTS (3 modules)

Les élèves ayant un niveau faible en anglais doivent augmenter le nombre de modules d'anglais, le nombre total de modules à obtenir restant inchangé. La répartition des modules entre les langues n'est modifiable que sur demande d'une dérogation auprès du président du Département Langues et Cultures (bureau B 222).

Les élèves stagiaires internationaux (en formation non diplômante) ont l'obligation de suivre des cours de FLE sauf s'ils en sont dispensés.

Afin de vous permettre de vous inscrire dans les cours de langues qui correspondent à vos besoins et à vos envies d'apprentissage, le DLC vous propose des réunions d'information (cf. planning de rentrée). Les enseignants seront à votre disposition pour vous aider à choisir vos cours de langues.

Les inscriptions définitives se feront en ligne **du 4 septembre à 20h au 9 septembre 2024 à 9h.**

Conditions générales de validation des cours de langues :

La présence aux cours est obligatoire. Une seule absence est tolérée par cours (par semestre). En cas d'abandon d'un cours de langue sans désinscription auprès de l'enseignant(e) et de l'assistante du DLC, Diarietou Coulibaly (Bureau B223), la note 0/20 sera attribuée.

Il existe d'autres façons de valider des ECTS langues :

- Présenter votre rapport de stage long dans la langue de travail du pays d'accueil ou en anglais (1,5 ECTS). Dans ce cas, il faudrait vous mettre en contact avec la responsable de la langue concernée avant le début de votre stage.
- Suivre et valider un/des cours de langue dans un autre établissement de l'enseignement supérieur en France si vous n'êtes pas présent à l'École.
- Effectuer un module autodirigé sur un projet personnel, sous réserve de son agrément par un(e) enseignant(e) du DLC. Cette possibilité est néanmoins exceptionnelle et ne peut excéder un module par élève sur toute la scolarité.
- Suivre un module « Apprentissage d'une langue en tandem », en S2 ou S4. (N.B. : Il faut suivre impérativement une séance d'information sur les modalités de ce module et s'inscrire ensuite auprès de Mariluz Di Tillio Lacruz, bureau B225).

Certification externe obligatoire pour l'obtention du diplôme :

- En anglais, l'École nationale des ponts et chaussées propose le **TOEIC** (Test of English for International Communication), comme certification externe à obtenir avec un score minimal de **785** points (niveau B2). Tout autre examen international qui atteste du même niveau (Cambridge, TOEFL, IELTS) est accepté comme équivalent.
- En FLE, l'École propose le TCF (Test de connaissance du français) aux élèves internationaux non francophones en formation au diplôme (EFD). Ces derniers le passeront à la fin du S5 (16/12/24). Le niveau B2 est exigé. Toute certification ou diplôme équivalent est accepté (TCF, TEF, DELF B2 ou DALF C1/C2).

Les élèves ont la possibilité de valider plus d'ECTS qu'exigé par année.

Ces ECTS validés en avance seront capitalisés sur le nombre total d'ECTS (19,5 ou 12) à valider pendant toute la scolarité.



Département Langues et Cultures			
Steve BROWN - Président	B222	steve.brown@enpc.fr	01.64.15.39.29
Amokrane KADDOUR - Adjoint	B226	amokrane.kaddour@enpc.fr	01.64.15.39.32
Diarietou COULIBALY - Assistante	B223	diarietou.coulibaly@enpc.fr	01.64.15.39.20

5.5 - Module de sport

Inscriptions :

Vous devez faire **un choix parmi 16 activités sportives** (à confirmer à la rentrée 2024).

Attention, le nombre de places est limité dans certaines activités.

Début septembre, vous recevrez un mail de Véronique Ostrowski-Coucurou, inspectrice des études de 1^{re} année, vous invitant à suivre une procédure d'inscription en ligne. Vous devrez en vérifier la fonctionnalité. La date et une heure d'ouverture des inscriptions vous seront communiquées ultérieurement.

Avant de commencer le module :

- Tous les étudiants doivent obligatoirement transmettre par mail à l'inspectrice des études de 1^{re} année, Véronique Ostrowski, le questionnaire de santé QS-SPORT et fournir l'attestation de santé (envoyés par mail en septembre).

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire, à l'exception des étudiant.e.s choisissant rugby en module ou en compétition.

- Les étudiants déjà inscrits à l'École en 2023/2024 doivent également remplir le QS-SPORT.

Conditions de validation :

- Le sport valide 1 ECTS en 1^{re} et 2^e année.
- Vous devez **participer à 10 séances par semestre et/ou 20 séances dans l'année dans le sport choisi entre le lundi 23 septembre 2024 et le vendredi 13 juin 2025**. Le cumul des séances sur les deux semestres est possible.
- Toute absence doit être justifiée par un certificat médical, 1 à remettre à votre enseignant et 1 à l'inspectrice des études de 1^{re} année.
- **Vous devez avoir une note égale ou supérieure à 10/20.**
- La note est attribuée par l'enseignant responsable de l'activité. **Elle est attribuée en fonction de l'intégration au collectif, de l'implication, du travail, des progrès et apprentissages dans les cours et de l'engagement dans les compétitions universitaires.** L'évaluation se fait sur la base d'un contrôle continu, même si des épreuves ponctuelles sont organisées dans certains sports.

En cas de dispense de longue durée, qui vous empêcherait de valider vos 20 séances, (quelle qu'en soit la cause), vous devez impérativement rencontrer, le plus rapidement possible, la responsable du module de sport, Anne Nottelet-Tollard, bureau P201, tél. 01.64.15.39.78, anne.nottelet-tollard@enpc.fr pour étudier avec elle la manière de valider votre module. Le plus souvent, des séances de musculation ou de natation sont proposées pour maintenir au maximum l'activité sportive. En cas d'inaptitude totale à la pratique sportive, Il est demandé de rédiger un mémoire dans le domaine sportif ou de réaliser un projet sportif pour l'École.

Les changements d'activités ne peuvent intervenir, qu'à titre exceptionnel, et avec l'accord de la responsable du module de sport. Votre demande devra lui être adressée par courriel et être justifiée. La note 0 vous sera attribuée en cas d'abandon de cours ou d'un changement d'activité sans autorisation préalable.










Modules de Sports			
Responsable : Anne Nottelet-Tollard	P201	servedessports@enpc.fr	01.64.15.39.78
Inspectrice : Véronique Ostrowski-Coucurou	V229	veronique.ostrowski@enpc.fr	01.64.15.39.41

ACTIVITES SPORTIVES MODULABLES AU PREMIER ET SECOND SEMESTRE :






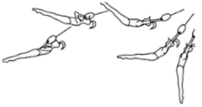

16 APSA à confirmer à la rentrée de septembre 2024, avec une mise à jour des sports, des horaires, des lieux et du nombre de places. Toutes les installations sont à Champs sur Marne (sauf mention différente).

Les enseignants font les groupes de niveaux, et placent les étudiants dans ces groupes.

Pour information : niveau 1 = niveau débutant ou presque, niveaux 2/3 = niveaux intermédiaires et niveau 4 = niveau compétition.

 AVIRON	SNP Le Perreux-sur-Marne (Rendez-vous à 12h30 au PC Sécurité) <i>30 places (transport avec 2 vans ou RER)</i>	JEUDI 13h / 15h
 BADMINTON	Gymnase Haute-Maison <i>48 places</i>	MARDI 19h / 20h30 (niveaux* 1 et 2) 20h30 / 22h (niveaux* 3 et 4)
 BASKET	Lundi Gymnase Haute-Maison 14 places Mardi Gymnase Haute-Maison 26 places	LUNDI 19H/20H30 ou 20h30 / 22h (niveaux 3 et 4) * Compétition universitaire obligatoire <i>(Horaire à confirmer en sept)</i> Mardi 14h15 / 15h45 (niveaux 1 et 2)*
 BOXE	Salle de boxe du Bois de Grâce <i>36 places</i>	MARDI 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4)
 DANSE/POMPOM	Salle de danse de la Haute-Maison <i>30 places</i> <i>(attention si moins de 10 inscrit.e.s le module sera fermé avec priorité de réinscription sur tous les sports sauf tennis)</i>	MARDI 14h15 / 15h45 (tous niveaux)
 ESCALADE	Gymnase Descartes <i>40 places (20 par créneau)</i>	MARDI 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4)
 FOOTBALL	Stade du Bois de l'Etang <i>50 places garçons et illimitées pour les filles</i>	MARDI 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) dont le foot fille 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4)

 HANDBALL	Gymnase de l'ESIEE <i>48 places</i>	MARDI 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) <i>Et /ou 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4)</i> <i>(à confirmer en septembre selon les effectifs)</i>
 MUSCULATION	Bienvenue <i>24 places</i>	MARDI 12h30 / 14h (niveaux 1* et 2) 14h15 / 15h45 (niveaux 3* et 4)

 NATATION	<p align="center">Piscine Le Perreux-sur-Marne <i>27 places et plus si transport personnel ou RER</i> <i>(3 vans à 9 places et places illimitées en RER)</i></p> <hr/> <p align="center">Piscine Champs/Marne, extérieur 50M, chauffée 12 places</p>	<p align="center">MERCREDI 20h30 / 22h</p> <p align="center">Rendez-vous à 19h45 devant Meunier Accessible aux non-nageurs également</p> <hr/> <p align="center">LUNDI 19h / 20h30 Rdv sur place à 19h20 <u>Accessible aux bons nageurs seulement</u></p>
RUGBY 	<p align="center">Stade du Bois de l'Etang <i>Places illimitées</i></p>	<p align="center">LUNDI Garçon : 19h30 / 21h30 ** Fille : 19h30 / 21h30 **</p>
 TENNIS	<p align="center">Tennis Club de Vaires sur Marne <i>36 places (2 vans à 9 places sur chaque créneau)</i></p>	<p align="center">MARDI 12h20 / 13h50 (niveaux 1* et 2) Rendez-vous à 11h55 devant Meunier 14h30 / 16h (niveaux 3* et 4) Rendez-vous à 14h devant Meunier</p>
 TENNIS DE TABLE	<p align="center">Gymnase Descartes 26 places</p>	<p align="center">JEUDI 12h15 / 13h45 (tous niveaux)</p>
 VOLLEY BALL	<p align="center">Gymnase Haute-Maison 14 places Gymnase Descartes 40 places</p>	<p align="center">LUNDI : 19h / 20h30 ou 20h30 / 22h (niveaux 3 et 4) * Compétition universitaire obligatoire MARDI : 12h30 / 14h (niveaux 1* et 2) 14h / 15h30 (niveaux 3* et 4)</p>
GYMNASTIQUE 	<p align="center">Salle de gymnastique de la Haute Maison 25 places</p>	<p align="center">MARDI 14h15 / 15h45 (tous niveaux)</p>
COURSE TRAIL 	<p align="center">Bois de Champs 30 places</p>	<p align="center">MARDI 12h30 / 14h (niveaux* 1 et 2) 14h15 / 15h45 (niveaux* 3 et 4) Rendez-vous devant les salles de sport de Bienvenue</p>

5.6 - L'Accompagnement Professionnel : Préparer le stage de deuxième année du cursus ingénieur

Le département de Sciences Humaines et Sociales (SHS) propose un module qui a pour objectif d'anticiper le stage de deuxième année. Ce module comprend à titre obligatoire un atelier de préparation du stage de deuxième année d'une demi-journée au premier semestre, crédités de 0.5 ECTS. En outre à titre facultatif, lors du premier semestre sont proposés des ateliers pratiques de préparation d'un CV et de lettres de motivation.

5.7 – Stage de 2^{ème} année

Vous devez effectuer un stage entre la 2^e et la 3^e année de votre cursus, expérience professionnelle ou initiation à la recherche selon votre choix de cursus en 3^e année.



Stage court en entreprise ou en laboratoire

- Période - durée : 2,5 mois, juin – août (10 semaines minimum hors congés)
- Objectifs (en entreprise) : vous faites l'apprentissage du métier d'ingénieur en travaillant sur une mission fonctionnelle. Après avoir rapidement cerné vos objectifs, vous appliquez vos connaissances académiques et développez de nouvelles compétences professionnelles.
- Objectifs (en laboratoire) : accueilli au sein d'un laboratoire, vous êtes confronté à l'existence de problèmes non résolus et découvrez les méthodes pour les résoudre. Vous participez aux travaux de recherche d'une équipe et vous initiez aux méthodes expérimentales, à l'analyse, aux commentaires de résultats. Vous vous impliquez dans le traitement d'un sujet et produisez des résultats.

OU

Stage long en entreprise ou en laboratoire

- Période - durée : 10 à 12 mois, à partir de juin. (43 semaines minimum hors congés).
A l'étranger, sous convention ou avec recrutement local, 6 à 12 mois.
En France, sous convention de stage, 2 x 5/6 mois dans deux organismes différents.

Les élèves internationaux en formation au double diplôme doivent effectuer prioritairement le stage de 2^{ème} année en dehors de leur pays d'origine.

Quel que soit le format retenu, le stage ingénieur de 2^{ème} année est géré par une convention de stage signée par l'élève, l'organisme d'accueil et l'École.

Il peut également être encadré par un contrat de travail à durée déterminée lorsqu'il est fait à l'international ou par un VIE (Volontariat International en Entreprise) auquel est adjoint une annexe pédagogique.

Pendant votre stage, vous êtes encadré par un maître de stage au sein de l'organisme et suivi à distance par un tuteur École.

Le processus de validation prévoit la production d'un rapport de stage et d'une appréciation notée de l'organisme d'accueil. **Plus d'information sur l'Espace École du Career Center**
<http://enpc.jobteaser.com/fr>

KIT pour ton Insertion Professionnelle

Trouvez toutes les réponses à vos questions sur la recherche de vos stages (IPPEX, ingénieur et PFE), votre orientation et votre projet professionnel dans le KIT !

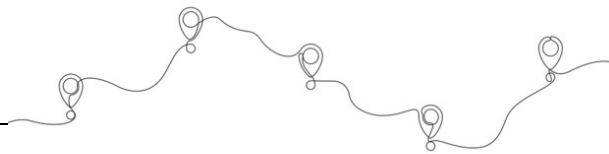
Cette plateforme élaborée avec l'aide du BDE et des élèves réunit tous les outils, les ressources et l'accompagnement disponibles à l'École pour réussir votre insertion professionnelle.

Accessible via Educnet et le Career Center.
À consulter sans modération !



**Que vous choisissiez
un stage court ou long,
il sera crédité
de 2,5 ECTS**

5.8 – L'année de Césure



Vous pouvez effectuer sur demande une année de césure durant votre scolarité. Il s'agit d'une période facultative pour acquérir une expérience personnelle ou professionnelle de façon autonome au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. La durée d'une césure ne peut être inférieure à un semestre ou supérieure à deux semestres.

Les conditions de l'année de césure sont régies par le Code de l'Éducation (articles L611-12, D611-13 et suivants, L124-1-1).

Elles permettent de nombreuses combinaisons. Cependant, cette période ne délivre pas d'ECTS dans le cadre de l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Formats de l'année de césure combinables :

- Entrepreneuriat : création d'entreprise avec le statut Étudiant-Entrepreneur.
- Volontariat : VIE, VIA, volontariat associatif, volontariat de solidarité internationale (VSI), service volontaire européen (SVE), service civique.
- Formation académique en France ou à l'étranger avec un contenu disjoint de la formation d'origine.
- Bénévolat
- Stage : en France 2 x 6 mois dans deux organismes différents, 6 à 12 mois à l'étranger accompagné d'une convention spécifique de césure sous forme de stage.
- Contrat de travail
- Projet personnel (anciennement « Année sabbatique »)

Plus d'information sur l'année de césure sur l'Espace École du Career Center

<http://enpc.jobteaser.com/fr>

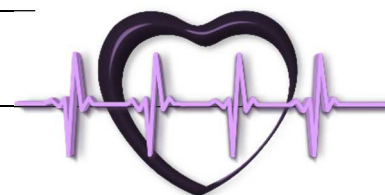
Pour obtenir l'accord de l'École pour effectuer une césure, vous devez :

- Soumettre pour approbation à la Directrice de l'enseignement et copie à votre responsable académique, une demande motivée par écrit indiquant la nature, les modalités de réalisation et les objectifs du projet, au moins 4 mois avant son démarrage.
- Vous inscrire à l'École pour le maintien du statut étudiant et l'établissement d'une convention de césure obligatoire.



**La validation définitive est actée au CER
Conseil d'Enseignement et de Recherche
Si votre proposition est acceptée,
vous serez en césure pour un semestre ou une année.**

5.9 – La suspension de scolarité



N'est accordée que pour des problèmes de santé.

6

VOTRE 3^{ème} ANNÉE OU FORMATION COMPLÉMENTAIRE INTÉGRÉE (FCI)

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau récapitulant les formations « autorisées » ou « non autorisées » en 3^e année de formation d'ingénieur en fonction de votre format de cursus.

FORMATION EN FRANCE	Cursus en 3 ans	Cursus en 2 ans	Cursus Format FCI
✓ Masters recherche accrédités	✓	✓	✓
✓ 3 ^e année au sein d'un établissement partenaire	✓	✗	✗
FORMATION A L'ÉTRANGER	✓	✗	✗



Formation autorisée



Non concerné ou non autorisé

Pour suivre une formation de 3^e année dans un autre établissement, vous devez obtenir l'accord préalable de votre département de rattachement et de la Direction de l'enseignement, et avoir validé l'ensemble des ECTS des années antérieures.

A la fin de la 3^e année, vous devez avoir validé l'ensemble des obligations de langue et des ECTS requis,

Les informations sur la procédure spécifique de demande de **3^e année hors de l'École nationale des ponts et chaussées** sont disponibles sur Educnet.

Tous les formats possibles de 3^e année sont déclinés dans le tableau suivant :

Elèves entrés en 1^{ère} année (cursus en 3 ans)

Les élèves ayant pris l'option double diplôme HEC ne sont pas autorisés, pour leur 3^e année de cursus à l'École nationale des ponts et chaussées, à partir hors école (en France ou à l'international),
pour 1 semestre ou 1 année académique.
Par ailleurs, pour valider le diplôme d'ingénieur, ils devront remplir l'obligation de mobilité internationale, au cours de leur cursus global d'ingénieur (17 semaines consécutives)

FORMATS POSSIBLES DE 3^e ANNÉE

3A ENPC	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3	OPTION 4	OPTION 5
	BASE	MASTER VERS DOCTORAT	MASTER *	ALTERNANCE ENT REPRISE	ENTREPRENEURIAT
DIPLÔMES OBTENUS	Diplôme Ingénieur	Diplômes Ingénieur + Master	Diplômes Ingénieur + Master	Diplôme Ingénieur	Diplôme Ingénieur
SEMESTRE 1	Cours Formation d'ingénieur = 30 ECTS	Cours Master = 30 à 42 ECTS	Cours Master = 30 à 42 ECTS	Cours Formation d'ingénieur minimum 15 ECTS + Projet en lien avec une entreprise Maxi 2,5 jours/semaine, soit 15 ECTS (1/2 journée = 3 ECTS)	Statut étudiant entrepreneur obligatoire Option entrepreneuriat 30 ECTS (dont ME310)
SEMESTRE 2	PFE = 30 ECTS	Stage Master = 18 à 30 ECTS	Stage Master = 18 à 30 ECTS	PFE = 30 ECTS	PFE = 30 ECTS
PROLONGATION DE SCOLARITÉ 1 SEMESTRE		Point d'étape doctorat = 30 ECTS	PFE = 30 ECTS		

* OPTION 3 BIS : Après avis favorable du département et de la commission de 3e année, il pourra être permis de suivre de manière imbriquée les cours de la 3e année du cycle ingénieur et d'un master de l'École (<http://www.enpc.fr/masters>), ce qui impliquera le suivi et la validation de tous les cours de master (30 ECTS), ainsi que 15 ECTS de cours du cycle ingénieur définis selon les parcours par les départements d'enseignement.

3A HORS ENPC	A L'ETRANGER (CF TABLEAU MOBILITÉ ÉTRANGER)						EN FRANCE
	ACCORDS DE DOUBLE DIPLÔME		ACCORD D'ÉCHANGE BILATÉRAL NON DIPLÔMANT			FORMATION AGRÉÉE DIPLÔMANTE	(CF TABLEAU MOBILITÉ FRANCE)
	OPTION A1	OPTION A2	OPTION B1	OPTION B2	OPTION B3	OPTION C	OPTION D
SEMESTRE 1	30 ECTS	DOUBLE DIPLÔME INTERNATIONAL en 4 semestres chez le partenaire PFE inclus	2 semestres de cours : 50 ECTS minimum	30 ECTS dont 25.5 minimum en modules scientifiques et techniques	S5 à l'ENPC = 30 ECTS dont 25.5 minimum en modules scientifiques et techniques	30 ECTS	Cours = 30 ECTS
SEMESTRE 2	30 ECTS		(dont 45.5 ECTS minimum en modules scientifiques et techniques)	PFE ENPC = 30 ECTS	S6 chez le partenaire : 20 ECTS (modules scientifiques et techniques)	30 ECTS	Cours ou PFE = 30 ECTS
PROLONGATION DE SCOLARITÉ 1 SEMESTRE	PFE ENPC = 30 ECTS		PFE ENPC = 30 ECTS		PFE ENPC = 30 ECTS	PFE ENPC = 30 ECTS	
PROLONGATION DE SCOLARITÉ 2 SEMESTRES							En dehors des échanges de 3A et en fonction des accords et des établissements d'accueil, une prolongation de scolarité d'1 ou 2 semestres peut-être demandée (Ex : Sciences Po, HEC...)

Rmq sur option B1 : on met 50 ECTS minimum, soit 30 au S5 et 20 au S6. Les 20 au S6 ne sont autorisés que si l'étudiant a validé toutes ses obligations à la fin du S5. A revalider avec Marie et si OK, peut-être mettre une petite note ?

7.1 - Formation en France - Mobilité 3A Hors École

Avec accords

Etablissement	Site	Départements concernés							Durée	Formation d'accueil	Modalité candidature	Site web/mail	Droits inscription	Remarques PFE inclus ou non
		GI	GMM	IMI	SEGF	VET	GCC							
dschool	Bâtiment Coriolis ENPC	X	X	X	X	X	X	X	ME310 : entrepreneuriat - innovation	validation DEPT + DE	www.dschool.fr	ENPC + frais scolarité dschool	avoir réalisé un stage long PFE inclus	
	Paris	X	X	X	X	X	X	X	MBA	validation DEPT + DE	admission@enpcmba.paris.com	ENPC + frais scolarité MBA	avoir réalisé un stage long PFE inclus	
Collège des ingénieurs	Paris	X	X	X	X	X	X	X	programme de management	validation DEPT + DE	www.cdi.fr - amotte@cdi.fr	ENPC + frais scolarité CDI	avoir réalisé un stage long PFE inclus	
	Jouy en Josas	X	X	X	X	X	X	X	après 2A ENPC : M1 HEC puis 3A ENPC puis M2 HEC	validation DEPT + DE - candidatures auprès de pierre.bertrand@enpc.fr + candidatures sur le site de l'établissement	www.hec.fr	ENPC (BA) + frais scolarité HEC (M1-M2)	Double diplôme ENPC + HEC PFE durant 3A ENPC	
Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po)	Paris	X	X	X	X	X	X	X	Master International Public Management Master Human Rights and Humanitarian Action Master Affaires Européennes Master Politiques Publiques		www.sciencespo.fr	Sciences Po (année 1 et 2) + ENPC (année 1 et 2)	Double diplôme Sciences Po + ENPC (diplôme des Ponts obtenu si M2 Sciences Po obtenu) PFE de 4 mois inclus durant année 2 Sciences Po (option "stage" doit être choisie en année 2 Sc. Po) Le sujet du PFE doit être validé par l'ENPC et donné lieu à un rapport et une soutenance aux Ponts.	
	IFP School (École du Pétrole et des moteurs)	Rueil Malmaison	X	X	X	X	X	X	diplôme de l'ENSPM		www.ifp-school.com	ENPC (années 1) ENSPM (année 2)	Double diplôme ENPC (après années 1 - PFE inclus) et ENSPM (après année 2) Statut stagiaire ENSMP année 1 puis exclusivement élève ENSMP année 2	
INSTN	CEA Saclay ou Cadarache	X	X	X	X	X	X	X	18 mois : 6 mois acad. 9 mois stage ingénieur CEA INSTN de spécialisation en génie atomique		http://www.instn.cea.fr/	ENPC + frais scolarité INSTN	Double diplôme : ENPC après 5 mois de stage valant PFE CEA/INSTN à l'issue du stage des 9 mois	
	Paris-Saclay	X	X	X	X	X	X	X	M1 (formation d'enseignement pour le supérieur ou stage recherche à l'étranger) M2 recherche M2 recherche	validation DEPT + DE	www.ens-cachan.fr	ENPC + frais scolarité ENS Cachan (en plus du master) PFE inclus	Pas de double diplôme ENS mais diplôme de master PFE non inclus	
Ecoles ParisTech	Seion l'école	X	X	X	X	X	X	X	3A ingénieur		www.paristech.fr	ENPC + frais scolarité établissement accueil	échange de 3A PFE inclus	
	Toulouse	X	X	X	X	X	X	X	3A ingénieur		www.isae.fr	ENPC + frais scolarité ISAE	échange de 3A PFE inclus	
ISAE Supaéro	Toulouse	X	X	X	X	X	X	X	3A ingénieur		www.enac.fr	ENPC + frais scolarité ENAC	échange de 3A PFE inclus	
	Toulouse	X	X	X	X	X	X	X	M2		www.entpe.fr	ENPC + frais scolarité ENTPE	échange de 3A PFE inclus	

Avec agrément

Etablissement	Site	Départements concernés							Durée	Formation d'accueil	Modalité candidature	Site web/mail	Droits inscription	Remarques - PFE inclus
		GI	GMM	IMI	SEGF	VET	GCC							
UPMC	Paris	X	X	X	X	X	X	X	Master mécanique des fluides : fondements et applications	validation DEPT + DE	master_sdi@upmc.fr - jose.fullana@upmc.fr	ENPC + frais scolarité UPMC	PFE non inclus	
	Paris	X	X	X	X	X	X	X	Master sciences des matériaux et nano-objets	validation DEPT + DE	william.sacks@upmc.jussieu.fr - http://www.edu.upmc.fr/physique/master/s_mv/NO/	ENPC + frais scolarité UPMC	PFE non inclus	
UPMC - IRCAM - Telecom ParisTech	Paris	X	X	X	X	X	X	X	Master Acoustique, traitement du signal, informatique appliqués à la musique	validation DEPT + DE	beatrice.berard@upmc.fr - francois.olivier@upmc.fr - http://www.stim.ircam.fr	ENPC + frais scolarité UPMC	PFE non inclus	

Mobilité 3A - Master École

MASTER RECHERCHE ÉCOLE

Mention	18 Parcours	Départements concernés						Durée	Co-acréditation	Admission	Site web	Calendrier	Lieu de la formation	Droits de scolarité
		GI	GMM	IMI	SEGE	VEI	GCC							
Mathématiques et applications	Mathématiques de la finance et des données (MFD - ex MAF)	X								www.enpc.fr/master-mathematiques-appliquees-en-finace		UGE, ENPC		
	Modélisation, Analyse, Simulation (MAS - ex ANEDP)	X							Avis département origine + entretien responsable master	http://www.enpc.fr/master-modellisation-analyse-simulation-mas	candidate en avril	Sorbonne Université		
	Mathématiques Vision Apprentissage (MVA)	X					1 an	ENPC en propre		www.enpc.fr/master-mathematiques-vision-apprentissage-mva		ENS Cachan		
	Recherche Opérationnelle (RO) Probabilités et modèles aléatoires (PMA)	X								www.lpsm.paris/formaion/master/m2-probabilites-et-modeles-aleatoires/		Cham Paris		
Energie	Transition énergétique et territoires (TET)						1 an	ENPC en propre	Avis département origine + dossier + entretien responsable master	www.enpc.fr/master-transition-energetique-et-territoires	candidate en avril	Sorbonne Université		
Ingénierie nucléaire	Démantèlement et gestion des déchets (DWM)	X					1 an	Université Paris Saclay, Institut Polytechnique de Paris et Paris Sciences et Lettres	Avis département origine + entretien responsable master	www.enpc.fr/master-energie-specialite-demanterement-et-gestion-des-dechets	candidate en avril	Centrale Supélec, INSTN, ENPC		
	Durabilité des Matériaux et des Structures (DMS)	X					1 an	Sorbonne Université Paris 6	Avis département origine + entretien responsable master	http://www.enpc.fr/master-dms-durabilite-matériaux-structures	candidate en avril	ENPC, Sorbonne Université		
Sciences et génie des matériaux	Analyse multi échelles pour les Matériaux et les Structures (AMMS)	X					1 an	UGE UPEC	Avis département origine + dossier + entretien responsable master	http://www.enpc.fr/master-approches-multi-echelles-pour-les-matériaux-et-les-structures-amms	candidate en avril	ENPC		
	Sciences de Matériaux pour la Construction Durable (SMCD)	X					1 an			www.enpc.fr/master-science-des-matériaux-pour-la-construction-durable-smcd	candidate en avril	ENPC	Taux réduit inscription master pour les 3A en plus des droits. Inscription cursus ingénieur ENPC	
Génie civil	Mécanique des Soils, des Roches et des Ouvrages dans leur Environnement (MSROE)						1 an	UGE	Avis département origine + dossier + entretien responsable master	www.enpc.fr/master-mecanique-des-soils-des-roches-et-des-ouvrages-dans-leur-environnement-msroe	candidate en avril	Centrale Supélec, ENPC		
	Transport et Développement Durable (TRAADD)				X		3 semestres	PSL, Institut polytechnique de Paris, Ecole d'Urbanisme de Paris (UGE & UPEC)	Avis département origine + dossier + entretien responsable master	www.master-tradd.enpc.fr	candidate avant 15 juin	ENPC		
Transport, mobilités, réseaux	Transport et Mobilité (TM)				X		1 an			www.enpc.fr/master-transport-et-mobilite-tm	candidate avant 1er juin	Ecole d'Urbanisme de Paris, ENPC		
	Economie de l'Environnement (EEEnv)			X						www.master-eeenv.fr	candidate avant 1er juin	AgroParisTech		
Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports	Economie de l'Énergie (Eener)			X			1 an	Université Paris Saclay, Université Paris Nanterre et IEP School	Avis département origine + dossier			IFP, INSTN		
	Modélisation Prospective (MP)			X						www.enpc.fr/master-analyse-et-politique-economique-ape		AgroParisTech, Cired		
Analyse et politique économique	Economie des transports et des mobilités			X			1 an	PSL, Paris 1, EHESS	Avis département origine + dossier de candidature à PSE		candidate en février	Centrale Supélec, ENPC		
	Analyse et Politique Economiques (APE)			X			1 an		Avis département origine + dossier de candidature à PSE	www.enpc.fr/master-politique-publique-et-developpement-ppd		PSE		
Économie appliquée	Politiques Publiques et Développement (PPD)			X			1 an	PSL, EHESS						

X Département de rattachement du Master
X Accueil possible des élèves de ces départements
X Selon projet professionnel et profil (à étudier avec votre département)

version juillet 2022

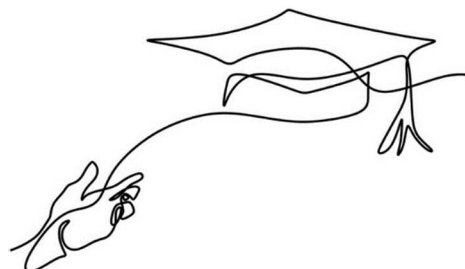
6.2 - Formation A L'INTERNATIONAL

Les possibilités de mobilité à l'étranger sont répertoriées dans le tableau suivant :

ACCORDS INSTITUTIONNELS :

✓ En double diplôme (Places réservées)

- ✓ Accord entre les 2 établissements.
- ✓ Nombre de candidatures limitées
- ✓ Obtention des diplômes des 2 établissements
- ✓ Durée : 2 semestres + PFE ou 3 semestres + PFE selon les accords



✓ En échange non diplômant (Places réservées)

- ✓ Accord entre les 2 établissements.
- ✓ Nombre de candidatures limitées
- ✓ Pas d'obtention de diplôme dans l'établissement d'accueil
- ✓ Transfert des crédits obtenus durant la mobilité dans le total de vos crédits ENPC


FORMATIONS AGRÉÉES :

✓ En formation agréée (Candidatures individuelles)

- ✓ Formation validée par l'Ecole comme pouvant se substituer à la 3^{ème} année de la formation d'ingénieur (cf. Liste)
- ✓ Candidature individuelle.
- ✓ Système de concurrence ouvert.
- ✓ Si obtention d'un diplôme dans la formation agréée, prolongation d'un semestre à l'ENPC.

CATALOGUE DES MOBILITES INTERNATIONALES - Mise à jour juillet 2024



Direction des relations internationales / Direction de l'enseignement

Pays	Ville	Université	Type de mobilité possible			Départements/programmes concernés par l'accord chez le partenaire							
			DOUBLE DIPLÔME		ECHANGE NON DIPLOMANT		GCC	VET	GMM	GI	SEGF	IMI	
			Inclus PFE	Durée	Inclus PFE non	Durée (pour les mobilités en 3A)							
ETABLISSEMENTS AVEC LESQUELS NOUS AVONS CONCLU UN ACCORD INSTITUTIONNEL¹													
Allemagne	Aachen	RWTH Aachen			✓	1 ou 2 semestres	Faculté of Civil Engineering - Department of Mathematics	x	x				x
	Berlin	Technische Universität Berlin			✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Economics & Management Faculty of Planning, Building & Environment	x	x	x			x
	Nürnberg/Erlangen	Friedrich Alexander Universität  European University			✓	1 ou 2 semestres	Master Computational and Applied Mathematics (CAM) Master Data Science						x
	Munich	Technische Universität München			✓	1 ou 2 semestres	Department of Civil and Environmental Engineering Department of Mathematics Msc Civil Engineering	x	x				x
Argentine	Buenos Aires	Universidad de Buenos Aires	✓	4 semestres			Msc Environmental Engineering						
	Buenos Aires	Instituto Tecnológico de Buenos Aires	✓	5 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Facultad de Ingeniería Civil Ingeniería Industrial - Ingeniería Mecánica	x	x	x	x		x
	Santa Fe	Universidad Nacional del Litoral	✓	3 semestres			Département Génie Industriel Département Génie Mécanique Msc en Ingeniería en Recursos Hídricos Msc en Ingeniería Ambiental		x	x	x		
Brésil	Sao Paulo	Escola Politecnica da Universidade de São Paulo	✓	3 ou 4 semestres (PFE possible pdt la mobilité)	✓	1 ou 2 semestres	Tous (au sein de la Poli)	x	x	x	x		x
	Belo Horizonte	Universidade Federal de Minas Gerais	✓	4 ou 4 semestres (PFE possible pdt la mobilité)	✓	1 ou 2 semestres	Génie Civil (Escola de Engenharia)	x	x				
	Sao Jose dos Campos (Sao Paulo)	Instituto Tecnológico de Aeronáutica	✓	3 ou 4 semestres (PFE possible pdt la mobilité)	✓	1 ou 2 semestres	Génie civil aéroportuaire Mécanique aéronautique	x	x	x	x		
	Florianopolis	Universidade Federal de Santa Catarina	✓	3 semestres (PFE possible pdt la mobilité)	✓	1 ou 2 semestres	Génie Civil - Bâtiment - Energie	x	x	x	x		
	Rio de Janeiro	Escola Politecnica da Universidade Federal de Rio de Janeiro	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Tous (au sein de la Poli)	x	x	x	x		x
Belgique	Rio de Janeiro	Pontificia Universidade Católica do Rio de Janeiro			✓	1 ou 2 semestres	Département d'économie					x	
	Louvain	Université Catholique de Louvain - Ecole Polytechnique			✓	1 ou 2 semestres	Chimie et sciences des matériaux - Génie civil - Mécanique Informatique - Mathématiques appliquées - Science des données	x	x	x			x
Bulgarie	Sofia	Université d'architecture, génie civil et géodésie de Sofia	✓	3 semestres			Faculty of Structural Eng. - Faculty of Transportation Eng. Architecture - Structural Eng. - Transportation Eng. Water Supply and Sewerage - Water Eng.	x	x				
	Montréal	Polytechnique Montréal	✓	3 à 4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Département de Génie civil, géologique et des mines Département de Génie informatique et Génie logiciel Département de Mathématiques et Génie industriel Département de Génie mécanique	x	x	x	x		x

¹ Toutes les mobilités vers ces établissements sont soumises à l'autorisation de la Commission mobilité et doivent faire l'objet d'une nomination par l'Ecole préalablement à la candidature

Pays	Ville	Université	Type de mobilité possible				Départements/domaines/programmes concernés par l'accord chez le partenaire						Départements concernés					
			DOUBLE DIPLÔME		ECHANGE NON DIPLOMANT		GCC	VET	GMM	GI	SEGF	IMI	GCC	VET	GMM	GI	SEGF	IMI
			PF Inclus	Durée	PF non Inclus	Durée (pour les mobilités en 3A)												
Chine	Xi'an	Xi'an Jiaotong University	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres												
	Shanghai	Université Tongji	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	x	x	x									
	Nanjing	Southeast University	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres						x						
	Beijing	Tsinghua University	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres						x						
Colombie	Bogota/Medellin	Universidad Nacional de Colombia (UNAL)	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	x						x					
	Barcelona	Universidad Politecnica de Catalunya (UPC)	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres						x	x					
Espagne	Madrid	Universidad Politecnica de Madrid (UPM)	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres						x	x	x				x
		Universidad Pontificia Comillas			✓	1 ou 2 semestres									x			x
	Santander	Universidad de Cantabria	✓	3 semestres		1 ou 2 semestres						x						
	Valencia	Universidad Politecnica de Valencia	✓	3 semestres		1 ou 2 semestres						x	x					
	Berkeley	University of California Berkeley			✓	1 ou 2 semestres						x	x	x				x
Finlande	Helsinki	Aalto University School of Engineering			✓	1 ou 2 semestres						x						
	Athènes	Université Technique Nationale d'Athènes	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres						x						
Grèce	Thessalonique	Aristotle University of Thessaloniki			✓	1 ou 2 semestres						x						
	Budapest	Université des Sciences Techniques et Economiques	✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres						x						
Hongrie	Milan	Politecnico di Milano	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres						x	x	x				x
	Rome	Università degli studi di Roma Tor Vergata			✓	1 ou 2 semestres						x						x
Italie	Pise	Scuola Normale Superiore			✓	1 ou 2 semestres												x
		Scuola Superiore Sant'Anna				1 ou 2 semestres												x

Pays	Ville	Université	Type de mobilité possible			Départements/domains/programmes concernés par l'accord chez le partenaire						Départements concernés					
			DOUBLE DIPLÔME		ECHANGE NON DIPLOMANT	PFE inclus	PFE non inclus	Durée (pour les mobilités en 3A)	GCC	VET	GMM	GI	SEGF	IMI			
			Durée	Durée													
Italie (suite)	Trento	Università degli studi di Trento			✓	1 ou 2 semestres	x	x	x	x		x					
			✓	4 semestres													
	Turin	Politecnico di Torino			✓	1 ou 2 semestres	x		x	x							
Japon	Tokyo	Tokyo Institute of Technology	✓	4 semestres		1 ou 2 semestres	x	x	x	x		x					
			✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	x	x	x	x	x		x				
Maroc	Casablanca	Ecole Hassania de Travaux Publics	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	x	x									
			✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	x	x	x	x							
Norvège	Trondheim	École Mohammadia d'Ingénieurs			✓	1 ou 2 semestres	x	x	x	x							
					✓	1 ou 2 semestres	x	x	x	x							
Pays-Bas	Delft	TU Delft			✓	1 ou 2 semestres	x	x									
			✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	x	x	x	x							
Pologne	Wroclaw	Warsaw University of Technology			✓	1 ou 2 semestres	x	x	x	x							
			✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	x	x	x	x			x				
Portugal	Porto	Universidade do Porto	✓	2 à 3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	x	x	x	x							
			✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	x	x	x	x							
République Tchèque	Prague	Université Technique Tchèque de Prague			✓	1 ou 2 semestres	x	x									
			✓	3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	x	x	x	x							

Pays	Ville	Université	Type de mobilité possible			Départements/domaines/programmes concernés par l'accord chez le partenaire						Départements concernés				
			DOUBLE DIPLÔME		ECHANGE NON DIPLOMANT	PFE inclus	PFE non inclus	Durée (pour les mobilités en 3A)	GCC	VET	GMM	GI	SEGF	IMI		
			Durée	Durée												
Roumanie		Université Technique de Construction de Bucarest	✓	2 à 3 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Tous	x	x							
	Bucarest	Universitatea Națională de Știință și Tehnologie POLITEHNICA București din București (UNSTPB) 			✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Mechanics and Mechatronics (FIMM) Faculty of Industrial Engineering and Robotics (FIIR) Faculty of Engineering in Foreign Languages (FILS) Faculty of Entrepreneurship, Engineering and Business Management (FAIMA)			x	x		x			
Royaume-Uni	Londres	Imperial College London			✓	2 trimestres ("terms")	Master of Engineering Department of Civil and Environmental Engineering	x	x							
Singapour	Singapour	National University of Singapour	✓	3 semestres			Master by research	x	x	x			x			
Suède		KTH Royal Institute of Technology			✓	1 ou 2 semestres	School of Engineering Sciences (SCI) School of Architecture and the Built Environment (ABE)	x	x				x			
	Stockholm		✓	3 à 4 semestres			SCI : Eng. Physics (CTFYS), Vehicle Eng. (CFATE), Eng. Mathematics (CTMAT) ABE : Civil Engineering and Urban Management (CSAMH)	x	x	x			x			
Suisse	Lausanne	EPF Lausanne			✓	1 ou 2 semestres	Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit (ENAC) / Section de Génie Civil	x								
	Zurich	ETH Zurich			✓	1 ou 2 semestres	Department of Civil, Environmental and Geomatic Engineering Department of Computational Science and Engineering	x	x				x			
Turquie	Istanbul	Université Technique d'Istanbul 			✓	1 ou 2 semestres	Tous	x	x	x		x	x			
	Ho Chi Minh Ville	Institut Polytechnique de Ho Chi Minh Ville (HCMUT)			✓	1 ou 2 semestres	Faculty of Mechanical Eng. - Faculty of Materials Technology Faculty of Applied Science - Faculty of Civil Eng. Faculty of Environment and Natural Resources - Faculty of Industrial Management - Fac. of Computer Science and Eng. - Fac. of Transportation Engineering	x	x	x		x	x			
Vietnam	Hanoi	École Nationale Supérieure de Génie Civil de Hanoi	✓	4 semestres	✓	1 ou 2 semestres	Building & Industrial Eng. - Bridge & Road Eng. - Construction Economics & Management - Environmental Eng. - Architecture	x	x							

ETABLISSEMENTS PROPOSANT DES FORMATIONS AGRÉÉES PAR L'ÉCOLE - JUILLET 2024³

Pays	Ville	Université	Type de mobilité et durée				Départements concernés										
			Diplôme obtenu chez l'étranger	Durée des études	PFE inclus (oui/non)	Durée totale (avec PFE)	GCC	VET	GMM	GI	SEGF	IMI					
Chine	Shangai	Fudan University / School of Management	Master	4 semestres	oui	4 semestres											
	Berkeley	UC Berkeley	MEng MSc	2 semestres	non	3 semestres	x		x								
Etats-Unis	New York	UC Berkeley - Haas School of Business ⁴	MSc	2 semestres	non	3 semestres											
		Columbia University	MSc	2-3 semestres	non	3-4 semestres	x			x							
	Cambridge (Boston)	MIT	MEng MSc	4 semestres	oui	4 semestres											
	Medford (Boston)	MIT Sloan - School of Management ⁴	MSc	2 semestres	non	3 semestres											
		Tufts University ⁴	-	1 semestre	non	-											
	Royaume-Uni	Londres	Imperial College London	MSc	2 semestres	non	3 semestres	x									
London School of Economics			MSc	2 semestres	non	3 semestres											
Cambridge		University of Cambridge	MPhil Master	2 semestres	non	3 semestres											
Cranfield		Cranfield University	MSc	2 semestres	non	3 semestres											
Singapour	Singapour	National University of Singapour	Master	2 semestres	non	3 semestres	x										
Suisse	Zurich	ETHZ	Master	4 semestres	oui	4 semestres											
Suisse	Lausanne	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne	Master	4 semestres	oui	4 semestres											

³ Toutes les mobilités dans ces formations sont soumises à l'autorisation de la Commission 3A. Les candidatures sont individuelles et ne donnent pas lieu à nomination de la part de l'Ecole

⁴ L'Ecole a signé un accord avec ces établissements, mais les candidatures restent individuelles.

6.3 - Projet de fin d'Études (PFE)

Le Projet de fin d'études constitue la dernière étape de la formation avant l'entrée dans le monde professionnel ou le monde de la recherche. Il s'agit d'une mission individuelle et non un stage. Vous devez choisir le sujet en liaison avec votre département de rattachement, qui pourra vous conseiller utilement en fonction de la vocation que vous manifestez. Le PFE effectué hors du cursus ingénieur nécessite également l'accord préalable du Directeur ou responsable académique du département dont vous dépendez.



Il peut se faire sous différentes modalités :

- Mission individuelle en entreprise (en France ou à l'étranger) ⇒ PFE « **Classique** » ;
- Mission en laboratoire de recherche ⇒ PFE « **Recherche** » ;
- Début de thèse doctorale ⇒ PFE « **Début doctorat** » (la soutenance de PFE se fait après 1 semestre de début de thèse)
- Sous statut étudiant entrepreneur exclusivement ⇒ PFE « **Entrepreneuriat** »

Il fait appel aux connaissances acquises au cours de la scolarité, en mettant en œuvre les qualités d'imagination, de curiosité et de rigueur scientifiques, tout en apportant la valeur ajoutée attendue par l'organisme d'accueil.

Le PFE est d'une durée minimale de 17 semaines. Il donne lieu à la signature d'une convention entre l'élève, l'École et l'organisme d'accueil. L'École accepte les PFE dans le cadre de VIE (Volontariat International en Entreprise) sous condition d'une annexe pédagogique.

En dehors de ce cas, l'élève - jusqu'à la fin de la scolarité, PFE soutenu - ne peut être en CDD ou en CDI dans l'entreprise qui lui propose son sujet de PFE.

Il reste dans le cadre de sa scolarité sous le statut étudiant et donc sous convention de stage.

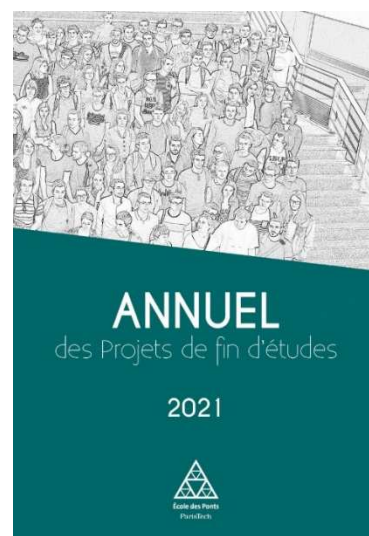
Le PFE fait l'objet d'un suivi sous la conduite d'un directeur de projet, enseignant de l'École agréé par le président du département de rattachement. Il se termine par la rédaction d'un mémoire écrit, qui donne lieu à une soutenance devant un jury, composé au minimum du président de département ou de son représentant, du directeur de projet et d'un conseiller scientifique, représentant l'organisme d'accueil. Un questionnaire est adressé aux élèves ayant soutenu pour réaliser un annuel des PFE au format numérique et papier regroupant l'ensemble des travaux des diplômés chaque année.

Pour soutenir son PFE, il faut avoir validé l'ensemble des obligations de scolarité (modules, stages) et avoir rendu la fiche qui figurera ensuite dans l'annuel des PFE.

L'Annuel des PFE

L'École nationale des ponts et chaussées s'est engagée il y a quelques années dans la valorisation des travaux d'élèves. Depuis 2018, l'Annuel des projets de fin d'études illustre cette dynamique pour les élèves-ingénieurs et ouvre une vision plus globale de leurs réalisations. Ce recueil offre une compilation des résumés des projets de fin d'études réalisés au sein d'un organisme (une entreprise, un laboratoire, une collectivité ou une institution) par les élèves-ingénieurs lors de leur dernière année d'études.

La direction de l'Enseignement et la direction de la Documentation vous proposent ainsi un panorama des travaux réalisés, autour des grandes thématiques qui animent les départements d'enseignement de l'École. Cet Annuel permet une appréhension plus fine de la complexité des problématiques et enjeux contemporains, ainsi que de la qualité, de la rigueur, de la richesse et de la créativité qui caractérisent les travaux de fin d'études des élèves-ingénieurs de l'École.



ANNEXES



ANNEXE

DÉROULEMENT D'EXAMENS

Un dispositif visant à renforcer la surveillance des examens écrits validant des modules de cours, lorsqu'ils se déroulent en salle de cours (ou en amphithéâtre) avec rendu de copie et temps imparti, a été mis en place de manière à dissuader plus fortement et à repérer plus aisément **les tentatives de fraudes**.

Cette action vise à garantir et à maintenir la réputation de l'établissement, mais aussi, à assumer sa responsabilité sociale qui est de former des cadres soucieux d'éthique professionnelle.

Les règles suivantes sont applicables à l'ensemble des examens écrits en salle participant à la validation des modules de cours :

- *Les élèves se présentant à un examen écrit doivent être munis de leur carte d'identité (ou passeport, ou carte étudiante) et la poser en évidence sur la table qui leur sera attribuée ;*
- *Un élève ne peut être admis en salle plus de 30 minutes après le début de l'épreuve ;*
- *Des copies d'examen et des feuilles de brouillon de deux couleurs différentes seront distribuées au début de l'examen, les élèves devant exclusivement utiliser les supports de rédaction remis par les représentants de l'école ;*
- *Pendant l'examen, les échanges verbaux entre élèves ne sont pas autorisés ;*
- *Les portables, éteints et rangés dans les sacs, ne doivent en aucun cas apparaître sur les tables et, à fortiori, être utilisés ;*
- *Les bouchons d'oreille sont autorisés mais il est interdit d'avoir des écouteurs, casques audios ou autres.*
- *Les élèves ne doivent poser sur les tables et n'utiliser que les supports et matériels autorisés pour l'examen, la liste de ces derniers leur ayant été préalablement communiquée par l'enseignant ;*
- *L'élève n'est pas autorisé à quitter temporairement ou définitivement la salle pendant les 30 premières minutes et dans les 20 dernières minutes (pour ne pas perturber les autres élèves dans la finalisation de leur composition) ;*
- *L'élève n'est pas autorisé à sortir temporairement avec son téléphone, auquel cas sa composition serait terminée ;*
- *Les sorties temporaires ne peuvent se faire qu'un élève à la fois et uniquement dans le cas d'une épreuve durant plus de 2 heures.*

Un élève contrevenant aux règles de comportement ou utilisant des supports ou matériels non autorisés pour l'examen sera averti par le surveillant qui annotera sa copie en conséquence.

En cas de non-respect des règles, le surveillant récupère la carte étudiante de l'élève qui devra par la suite venir la récupérer auprès de son inspectrice des études.

Il est rappelé que, conformément à l'article 20 du décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993, en cas de fraude caractérisée lors d'un examen, le responsable est passible des sanctions suivantes (par ordre croissant de gravité) qui sont mentionnées dans le dossier scolaire de l'élève : Il peut être convoqué en conseil disciplinaire (au sein du CER).

- Avertissement
- Blâme
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

ANNEXE 2

PLAGIAT et HONNÊTÉTÉ INTELLECTUELLE

Tout élève, dans le cadre d'un document servant à l'évaluation d'un cours ou d'un stage, s'expose, en cas de plagiat avéré à des sanctions disciplinaires (avertissement, blâme, exclusion temporaire ou exclusion définitive).

L'École est équipée de l'outil Similarity qui identifie tous les passages copiés.

Extraits du règlement de scolarité

Article 12 « Honnêteté intellectuelle »

Le respect des règles de probité et d'honnêteté intellectuelle constitue une obligation de scolarité.

Le plagiat est constitué lorsque l'élève a rendu un travail empruntant des éléments d'autres auteurs d'une manière qui ne permet pas de distinguer ces emprunts de sa pensée propre : il peut se caractériser par la copie, la reformulation ou la traduction d'éléments de textes sans citation de la source. Un système de détection informatique du plagiat peut être utilisé par les enseignants. A cette fin tout élève peut se voir demander son travail sous format électronique.

La fraude est constituée lorsque les règles édictées par l'enseignant pour l'évaluation des acquis ont été enfreintes. Elle peut concerner toute modalité de validation des modules. En cas de présomption de fraude pendant un examen, l'élève est autorisé à terminer son devoir mais la mention de la présomption de fraude est immédiatement portée sur la copie par le surveillant ayant constaté la fraude présumée. Un rapport est établi par le surveillant ayant constaté la fraude présumée.

L'enseignant responsable de module apprécie la gravité du plagiat ou de la fraude et applique une sanction académique en rapport. En cas de fraude ou plagiat avéré et important, la note de 0/20 est attribuée au module.

Tout plagiat ou toute fraude ayant donné lieu à l'application d'une sanction académique doit être porté à la connaissance de la Directrice de l'enseignement qui, selon la gravité ou le caractère répété de l'acte, jugera s'il y a lieu de proposer au Directrice l'application de sanctions disciplinaires.

Une fraude ou un plagiat peut également conduire au refus du déroulement d'une partie de la scolarité dans un établissement tiers.

Article 25 « Sanctions »

Les élèves sont passibles de sanctions prévues dans le décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 relatif à l'École nationale des ponts et chaussées dans les cas suivants, en cas d'infractions aux dispositions du présent règlement, et notamment :

- fautes graves commises dans le cadre d'activités pédagogiques ou liées à la vie étudiante à l'École et hors École, notamment pour non-respect de la charte du respect d'autrui,
- fraudes, tentatives de fraudes ou manquements aux épreuves de validation des modules,
- défaut d'assiduité aux activités pédagogiques.
- non respect de la charte du respect d'autrui (cf. Annexe 6)
- Actes répréhensibles (harcèlement moral et physique)

**Toutes sanction prononcée en conseil disciplinaire
entraîne l'interdiction de partir en 3^{ème} année hors école en France ou à l'international.**

Art. 25bis. - Mesures conservatoires

Dans les cas passibles de sanctions disciplinaires, des mesures conservatoires ayant pour finalité d'assurer la protection des élèves et le bon déroulement de leurs études peuvent être décidées par le directeur de l'École dans l'attente du prononcé des sanctions.

Cette décision est notifiée aux élèves concernés en main propre qui peuvent à cette occasion présenter leurs observations.

Ces mesures, qui ne doivent pas faire obstacle à la continuité pédagogique des élèves concernés, peuvent être :

- l'aménagement de l'emploi du temps de la personne mise en cause, du témoin et/ou de la personne présumée victime,
- la restriction ou l'interdiction d'accès à l'établissement et/ou à certains lieux relatifs aux activités organisées par l'École, y compris les établissements partenaires en France et à l'international,
- l'interdiction de participation à certains événements ou activités de la vie associative de l'École, qu'ils soient organisés sur le site ou hors des enceintes de l'établissement,
- l'interruption ou le report d'un stage,
- l'interdiction de prise de contact avec une ou plusieurs personne(s), y compris par tout moyen de communication existant.

Elles sont prises pour un temps limité qui ne peut excéder un mois, sauf si une procédure disciplinaire est engagée, auquel cas elles peuvent être prolongées jusqu'à l'aboutissement de la procédure disciplinaire.

Dans le cas où un terme est mis à la procédure disciplinaire, les mesures conservatoires sont interrompues et les élèves concernés en sont informés par courrier du directeur de l'École.

Les mesures conservatoires font l'objet d'un suivi par la direction de l'enseignement.

La décision portant mesures conservatoires peut fixer des modalités particulières d'accès aux services médicaux et psychologiques de soutien aux élèves.

ANNEXE

CONTACTS UTILES

MISSIONS	INTERLOCUTEURS				
	NOMS	FONCTION	TÉLÉPHONE	E-MAIL	BUREAU
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT					
Inscriptions administratives (certificat de scolarité, sécurité sociale, carte étudiante...), logement, bourses, titres de séjours...	Christine GOMES	Inscriptions, Logement, Bourses	01 64 15 39 44	bue@enpc.fr	V226
Coordination des emplois du temps, infos CER, duplicata et retrait des diplômes, titre de gradué en ingénierie	Cécile BLANCHEMANCHE	Responsable du Bureau des admissions et de la scolarité	01 64 15 39 45	missionscolaire@enpc.fr	V212
Prise de rendez-vous avec la Direction de l'enseignement...	Marie THENU	Secrétaire de direction	01 64 15 37 02	marie.thenu@enpc.fr	V417
Attestations et transcripts				pole-de-administratif@enpc.fr	
Elaboration de contrats de formation, accompagnement projet professionnel, orientation 3A, stages et PFE	Directeurs/Responsables académiques des départements				
Suivi des contrats de formation et du cursus pédagogique	Inspectrices des études des départements				
Gestion des offres de stages, offres d'emploi et suivi des relations entreprises	Sophie LUCAS	Responsable CAREER Center et du suivi des relations Enseignement entreprises	01 64 15 39 77	sophie.lucas@enpc.fr	V318
Assistance Service Relations entreprises	Justine BUEE	Assistante Relations entreprises	01 64 15 36 17	justine.buee@enpc.fr	V320
Conseil et offres de masters (DNM)	Xavier CHÂTEAU	Responsable du pôle Master	01 64 15 35 75	xavier.chateau@enpc.fr	
Assistance pôle Master	Melissa JACQUOT	Assistante pôle Master	01 64 15 35 82	melissa.jacquot@enpc.fr	V324
Suivi des VSS	Elisabeth BEYLS	Responsable égalité, diversité, vie étudiante	01 64 15 38 17	elisabeth.beyls@enpc.fr	P204
DÉPARTEMENT LANGUES ET CULTURES					
Inscriptions aux cours de langues, suivi TOEIC...	Diarietou COULIBALY	Assistante	01 64 15 39 20	diarietou.coulibaly@enpc.fr	B223
DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES PARTENARIATS ENTREPRISES					
Suivi des étudiants étrangers Informations sur les 3e années à l'étranger	Emmanuel SIMANTOV	Chargé de la mobilité étudiante	01 64 15 33 97	emmanuel.simantov@enpc.fr	B323
AGENCE COMPTABLE					
Paiement des frais de scolarité, frais de sécurité sociale...	Odile LE MER	Assistante comptable	01 64 15 34 49	agencecomptable.clients@enpc.fr	B414 bis
	Stéphanie LECLERC	Assistante comptable	01 64 15 34 48		

ANNEXE

REGLEMENT DE SCOLARITE

Tout élève inscrit à l'école doit impérativement prendre connaissance du règlement de scolarité consultable sur le site Web de l'Ecole :

[EDUCNET - REGLEMENT DE SCOLARITE](#)

Rappel de quelques articles

Article 7 - Evaluation des élèves et validation des modules

L'évaluation a pour objet de vérifier que l'élève a acquis les connaissances et les compétences correspondant aux objectifs pédagogiques de l'enseignement dispensé.

Les modules d'enseignement sont validés selon des règles établies à l'initiative de l'enseignant responsable et précisées dans le catalogue des enseignements en ligne. Des changements peuvent être apportés aux modalités énoncées et alors portés à la connaissance du département d'abord qui valide et des élèves ensuite. La validation d'un module est toujours individuelle quelles que soient les formes revêtues par les modes de validation. Les modules suivis à l'extérieur de l'École sont validés dans les formes déterminées par l'établissement d'accueil, et en concertation avec l'École.

Les modalités de validation, quelles que soient leurs formes respectives, doivent garantir une totale équité entre les élèves. Les règles des épreuves sont portées préalablement à la connaissance des élèves et des surveillants.

L'absence non justifiée à une épreuve entraîne la note de 0.

L'assiduité (présence et ponctualité), le niveau de participation et les efforts des élèves sont pris en compte pour la validation du module.

Chaque module est sanctionné par une note de synthèse, laquelle est attribuée selon une échelle de notation allant de 0 à 20, qui prend en compte les différentes épreuves et appréciations précisées dans les règles de validation du module. Elle vaut validation du module si elle est supérieure ou égale à 10.

L'enseignant responsable d'un module doit obligatoirement organiser une épreuve de rattrapage pour les élèves n'ayant pas validé celui-ci à la fin du semestre concerné, sauf dans le cas de modules spécifiques (du type des formations linguistiques, ateliers, projets, stages, semaines bloquées). Cette spécificité est précisée dans les règles de validation dudit module et annoncée en début de module.

En cas de rattrapage, la note finale est fonction des résultats de l'élève.

L'élève a une note initiale ($N1 < 10$) et une note de rappel ($N2$). La note finale (N) est obtenue de la manière suivante :

Si la note de rattrapage est supérieure ou égale à 10, la note finale est égale à la moyenne de ces deux notes $(N1 + N2)/2$. Si cette moyenne est inférieure à 10, la note finale retenue est 10.

Si la note de rattrapage est inférieure à 10, la note finale retenue est la meilleure des deux notes $N1$ et $N2$, mais le module n'est pas validé.

Les modalités de l'épreuve de rattrapage sont précisées au moment de la convocation. Les élèves ne s'étant pas présentés à l'épreuve initiale ou n'ayant pas validé pour défaut d'assiduité ne seront pas autorisés à passer l'épreuve de rattrapage.

Cet article ne s'applique pas aux doctorants en tant que l'évaluation s'organise dans le cadre du comité de suivi individuel du doctorant.

Article 11 – Assiduité

Tout élève a l'obligation de participer à l'ensemble des activités relevant des modules d'enseignement auxquels il est inscrit et à toute autre activité pédagogique organisée par l'École, quelles que soient les formes que ces activités revêtent, sauf si leur caractère facultatif est expressément mentionné. De plus, les élèves sont tenus d'être punctuels à l'ensemble des activités.

Pour obtenir une autorisation d'absence afin de leur permettre de participer à des activités qui leur seraient confiées par l'École ou pour convenances personnelles, les élèves doivent présenter à l'inspecteur des études une demande écrite préalable, visée le cas échéant par les enseignants concernés, qui sera soumise au directeur de l'enseignement.

En cas d'absence pour raisons médicales, l'élève devra adresser à son inspecteur des études un certificat médical ou copie de son arrêt de travail s'il est salarié, au plus tard le lendemain du début de l'empêchement. Des autorisations d'absence en régularisation pourront être accordées aux élèves, sur présentation d'un justificatif, en cas d'absence pour cas de force majeure.

Cet article ne s'applique pas aux doctorants en tant que le contrôle de leur assiduité ne relève pas des inspecteurs des études mais des écoles doctorales.

Article 38 – Validité d'une année

I - Les élèves doivent valider le nombre d'ECTS requis, soit 60 ECTS par an ou 30 ECTS par semestre.

Les ECTS à valider sont répartis selon des catégories de modules (académiques, langues, sport, stages, PFE) de la manière suivante :

CATEGORIES DE MODULES	CURSUS EN 3 ANS				CURSUS EN 2 ANS (cycle master)			CURSUS FORMAT FCI
	Elèves en 1 ^{ère} année	Elèves en 2 ^{ème} année	Elèves en 3 ^{ème} année	Total requis	Elèves en 2 ^{ème} année	Elèves en 3 ^{ème} année	Total requis	Total requis
Académiques	50,5	48,5 (*)	25,5	124,5	48,5 (*)	25,5	74,0	55,5
Langues	7,5	7,5	4,5	19,5	7,5	4,5	12,0	4,5
Sport	1,0	1,0	/	2,0	1,0	/	1,0	/(**)
Stage (***)	0,5	2,5	/	3,0	2,5	/	2,5	/
AOP (****)	0,5	0,5	/	1,0	0,5	/	0,5	/
PFE (*****)	/	/	30,0	30,0	/	30,0	30,0	30,0
Total	60,0	60,0	60,0	180,0	60,0	60,0	120,0	90,0

(*) obligation de suivre et valider un module de Sciences Humaines et Sociales

(**) Sport facultatif : vient en déduction du nombre d'ECTS académiques requis.

(***) Stage Court (12 semaines minimum) ou Stage Long (43 semaines minimum)

(****) Accompagnement et orientation professionnelle

(*****) Le PFE ne peut être soutenu que si tous les modules sont validés

Les élèves doivent avoir satisfait aux obligations scolaires résultant de mesures prononcées à leur encontre. Les rattrapages de module ont lieu à la fin de chaque semestre.

II - Jusqu'à 8,5 ECTS non validés, le passage en 2^{ème} année est autorisé. Entre 9 et 10,5 ECTS non validés, au vu des résultats scolaires de l'élève et des propositions argumentées des départements d'enseignement concernés, le passage en 2^{ème} année peut être autorisé. Les modules non validés en 1^{ère} année sont prioritaires, dans leur suivi et leur validation, dans l'emploi du temps de la 2^{ème} année vis-à-vis des modules du département d'enseignement de rattachement.

III - En dessous de 11 ECTS de 2^{ème} année non validés, l'élève est autorisé à passer en dernière année avec l'obligation de valider les ECTS manquants. Les modules seront à suivre et valider, ou juste à valider, selon la proposition du département concerné, proposition validée en conseil d'enseignement et recherche.

IV - A partir de 11 ECTS non validés, l'élève n'est pas autorisé à passer dans l'année supérieure. Dans le cadre de son redoublement, il garde le bénéfice des ECTS acquis l'année précédente.

Le passage en troisième année avec des modules de première année non validés n'est pas autorisé.

Si des modules de deuxième année restent à valider en troisième année, une mobilité hors École (France ou international) n'est pas autorisée.

Un redoublement maximum par année de cursus est autorisé, au-delà l'élève est déclaré définitivement non-diplômable. Cette mesure n'inclut pas les années ou les semestres de suspension de scolarité liés à des problèmes médicaux.

ANNEXE 5

PORTER RÉCLAMATION

Si vous avez des réclamations de tout ordre (pédagogique, locaux ...), suggestions ou informations à formuler, merci de nous les communiquer via le mail missionscolarite@enpc.fr en indiquant en objet "Réclamation".

ANNEXE 6

Charte du respect d'Autrui

VIE ETUDIANTE : CHARTRE DU RESPECT D'AUTRUI

Comme toute institution du service public, le Ministère de la Transition Écologique recommande aux organismes sous sa tutelle une gouvernance fondée sur le respect de la citoyenneté, la solidarité, l'exemplarité, la responsabilité, la coopération et l'efficacité, considérées comme des valeurs de référence.
L'École des Ponts Paris Tech porte ces valeurs qui entrent dans les principes de la responsabilité sociétale des organisations publiques.

La présente charte érige les principes et comportements attendus à l'École des Ponts Paris Tech et requiert leur respect en toutes occasions, sur le site de l'École, ainsi qu'en dehors du cadre académique. Elle affirme son attachement au respect de la diversité et à la lutte contre toute forme de discrimination et de violence. La charte promet l'égalité entre les personnes, le respect des idées de chacun, de ses propos, de son intégrité mentale et physique.

L'ensemble de la communauté de l'École, qui comprend le personnel et les élèves, est concernée par ces principes et s'engage, en signant cette charte, à adopter une conduite exemplaire et à observer les comportements suivants :

- Ne pas harceler moralement ou sexuellement
- Adopter une attitude bienveillante envers autrui, quel que soit le cadre des activités : académiques, professionnelles, festives, événementielles et sur les réseaux sociaux
- Ne pas tenir de propos grossiers, insultants, déplacés, injurieux et tout particulièrement les propos sexistes
- Éviter tout propos intolérant ou méprisant, respecter les opinions, les valeurs et l'identité d'autrui dans ses différences (sexe, orientation sexuelle, âge, origine, religion, etc...)
- Respecter la prise de parole de chacun lors de travaux de groupe et de réunions d'équipe, veiller à ce que chacun puisse s'exprimer

Une déclinaison spécifique destinée aux élèves de l'École est prévue en seconde partie. Les élèves sont appelés à respecter les engagements figurant dans ce document sur lequel l'École des Ponts s'appuiera lorsqu'une sanction devra être prononcée.

PREMIÈRE PARTIE - CADRE JURIDIQUE ET DEFINITIONS

La notion de consentement est au cœur de toute activité partagée. Le consentement désigne l'accord que les personnes concernées se donnent mutuellement de manière libre et éclairée, afin qu'ait lieu entre elles une activité de quelque nature que ce soit (festive, sexuelle, associative, professionnelle, ...).

Tous les actes décrits ci-dessous sont des actes considérés comme discriminatoires, sexistes ou violents. Ils sont prohibés par la loi et sont passibles d'une sanction pour toute personne les commettant.

ATTEINTE À L'IMAGE ET À LA RÉPUTATION :

Fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

- 1/ En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;
- 2/ En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ;

3/ En captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci.

(Article 226-1 du Code pénal).

Photographe ou filmer une personne ou transmettre son image sans son accord, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

La publication d'une photo ou d'une vidéo sans l'accord de la personne est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

BIZUTAGE :

Le bizutage est « le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif. »

(Article 225-16-1 du Code pénal).

Le bizutage est sanctionné d'une peine de 6 mois de prison et de 7 500 € d'amende.

DISCRIMINATION :

La discrimination désigne « toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »

(Article 225-1 du Code pénal).

La discrimination est sanctionnée de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.

OUTRAGE SEXISTE :

L'outrage sexiste « consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui lui porte préjudice. L'acte doit porter atteinte à la dignité de la victime, en raison de son caractère dégradant ou humiliant, ou l'exposer à une situation intimidante hostile ou offensante. Par exemple, faire des commentaires à connotation sexuelle sur une femme qui passe dans la rue, la poursuivre, ou lui faire des propositions sexuelles. »

(Article 621-1 du Code pénal).

Ces comportements n'ont pas besoin d'être répétés pour que l'infraction soit caractérisée.

Ces actes et ces attitudes sont interdits et punis par la loi telle que le prévoit l'article 621-1 du Code pénal : la peine encourue est une amende prévue pour les contraventions de 4ème classe (90€ en cas de paiement immédiat et jusqu'à 750€) ou de 5ème classe (jusqu'à 1 500€) en cas de circonstances aggravantes ou de récidive.

VIOLATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :

Fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération.

(Article 226-4-1 du Code pénal).

La violation des données à caractère personnel est sanctionnée de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

VIOLENCE SEXUELLE :

Une violence sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée, visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Cela recouvre les actes allant du harcèlement verbal à la pénétration forcée, ainsi que des formes de contrainte très variées allant de la pression et de l'intimidation sociale jusqu'à la force physique.

La violence sexuelle comprend notamment :

1/ Le harcèlement sexuel

« Le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui :

- portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant,
- ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. »

(Article 222-33 du Code pénal).

« L'infraction est également constituée :

- lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
- lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition. »
(Articles 222-33-3 à 222-33-2-2).

Le harcèlement sexuel est un délit, puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 30 000 € et par 2 ans de prison.

2/ L'agression sexuelle

L'agression sexuelle se caractérise comme « toute atteinte sexuelle commise sur une victime avec violence, contrainte, menace ou surprise. Par exemple, des attouchements. »
(Articles 222-22 à 222-22-2 du Code pénal).

Une agression sexuelle est punie par 5 à 7 ans de prison.

3/ Le viol

Le viol est un « Acte de pénétration sexuelle commis sur une victime avec violence, contrainte, menace ou surprise (dans ce dernier cas, la victime est trompée par la ruse de l'agresseur). Tout acte de pénétration sexuelle est visé : vaginale, anale ou buccale. » Tout moyen de pénétration est visé : sexe de l'agresseur, doigt(s) de l'agresseur ou au moyen d'un objet. « Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des violences physiques pour qualifier un acte de viol. » La tentative de viol est punie des mêmes peines que le viol. Il y a tentative de viol si l'auteur a essayé de violer sa victime, mais n'y est pas parvenu à cause d'un élément indépendant de sa volonté (exemple : la victime s'est défendue ou des tiers sont intervenus). »
(Articles 222-22 à 222-22-2 du Code pénal).

Le viol est un crime, même s'il est commis par l'époux de la victime, par son concubin ou son partenaire de Pacs, et est puni par des peines de prison de 15 à 20 ans.

DEUXIÈME PARTIE – ENGAGEMENT DES ÉLÈVES

Afin de sensibiliser les élèves et de les accompagner dans leurs pratiques, l'École s'est engagée dans une démarche qui vise à informer, prévenir, et former tous les élèves. Un programme de séances de prévention, de formation et d'échanges jalonne la première année de la formation d'ingénieur sur les thématiques suivantes :

- Le harcèlement
- Les addictions et leurs conséquences
- Les risques psycho-sociaux

De plus, les élèves en charge de l'organisation des festivités bénéficient de séances dédiées aux responsabilités juridiques encourues dans le cadre de leur exercice et sont formés au secourisme.

L'École s'engage dans la prévention et l'accompagnement des élèves, d'une part en les formant sur les situations à risques, d'autre part en proposant un accompagnement dans le respect de la confidentialité.

Le dispositif d'accompagnement prend plusieurs formes :

- un contact direct avec des personnels médicaux et para-médicaux internes
- un contact avec la référente Égalité et diversité, la personne ressource au sein de la direction de l'enseignement,
- l'accès à la cellule de prévention vie étudiante,
- l'accès à une plate-forme de soutien psychologique disponible 24 heures/24.

ARTICLE PREMIER – ENGAGEMENT GÉNÉRAL : RESPECTER, SE FORMER, PREVENIR, INFORMER, AGIR

1.1 Respecter

L'élève signataire s'engage à se conduire de manière exemplaire en respectant les principes énoncés dans la charte.

1.2 Se former et appliquer

L'élève signataire s'engage à assister au(x) ateliers de formation, et aux journées(s) de sensibilisation et de prévention mises en place par l'École. Il veillera ensuite à appliquer et diffuser les conseils donnés lors de ces formations.

1.3 Prévenir

Si un élève constate un manquement dans le respect de la charte, il s'engage à dialoguer avec la personne fautive en l'invitant à cesser ses agissements, même s'il fait partie de son association ou de ses proches et/ou à signaler, à la référente Égalité et diversité, la répétition d'un comportement répréhensible à l'issue d'un échange infructueux. La bienveillance énoncée dans cette charte s'illustre également par le signalement de personnes se trouvant en grande détresse psychologique, qui se mettent en danger ou mettent en danger autrui en adoptant des comportements addictifs.

1.4 Informer

Il s'engage à encourager les victimes de violences, discriminations ou bizutage à se tourner vers les personnes et structures ressourçantes proposées par l'École, et notamment :

- La conseillère de prévention
- Le médecin
- L'infirmière
- La cellule de prévention vie étudiante
- La référente diversité et égalité
- La plateforme d'écoute et de soutien psychologique.

Ainsi que vers toute aide extérieure, y compris les responsables d'associations de l'École.

La cellule de prévention vie étudiante est composée de la conseillère de prévention, du responsable du bureau vie étudiante, de la référente diversité et égalité et de la directrice de l'enseignement ou son représentant.

1.5 Agir

L'élève s'engage également à soutenir et défendre les victimes en cas d'incident porté à sa connaissance ou dont il serait témoin, afin de briser le silence. Dans le cadre de la vie étudiante, chaque élève est libre de refuser une action pour quelque raison que ce soit. Le droit de refus ne doit pas entraîner de conséquences pour l'élève qui a refusé, comme par exemple la mise à l'écart d'un groupe, d'une association, d'un événement, mais aussi toute conséquence physique ou morale.

ARTICLE 2 – FESTIVITES ET PERIODES D'INTEGRATION

2.1 Organisation

2.1.1 Intégration des participants

Tout responsable de l'association organisatrice d'une activité festive s'engage à favoriser la bonne intégration de tous les élèves dans le respect des valeurs citées dans cette charte dès le début de chaque année, et s'engage à lutter contre les comportements discriminatoires, sexistes, homophobes ou violents, qui peuvent avoir lieu, notamment lors du week-end d'intégration (WEI), des semaines d'accueil de la nouvelle promotion, lors des soirées et des voyages organisés par les associations de l'École.

2.1.2 Proposition et auto-évaluation de l'activité

Toute manifestation ou activité festive organisée au sein de l'École ou dans le cadre de l'emploi du temps des étudiants fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'administration de l'École, explicitant les modalités de son déroulement.

Tout responsable d'association organisatrice d'une activité festive s'engage à évaluer l'événement organisé en utilisant les outils d'enquête, à en faire une restitution à la direction de l'École, afin de définir de possibles pistes d'amélioration en concertation avec la direction de l'École.

2.2 Participation

En participant aux diverses soirées et festivités, l'élève signataire s'engage à adopter un comportement qui respecte l'intégrité et la dignité de tous les élèves. Il s'engage à respecter les consignes indiquées par les responsables associatifs organisateurs des festivités.

ARTICLE 3 – CALENDRIER ASSOCIATIF

3.1 Les passations associatives

3.1.1 Recrutements au sein d'associations

L'élève signataire s'engage à ne pas fonder les recrutements associatifs au sein d'une association ou d'un club sur des critères physiques, de genre, religieux, raciaux, d'orientations sexuelles. L'élève s'engage à ce que les premiers critères de recrutement associatif soient les compétences, l'engagement et la personnalité du ou de la candidat(e).

3.1.2 Constitution de listes

L'élève signataire qui souhaiterait constituer un groupe candidat à la prise de responsabilité d'un club ou d'une association, s'engage à ne pas fonder les recrutements sur des critères physiques, de genre, religieux, raciaux, d'orientations sexuelles. L'élève s'engage à ce que les premiers critères de constitution d'une liste soient les compétences, l'engagement et la personnalité du ou de la candidat(e).

3.2 Les élections

L'élève signataire s'engage à prohiber toutes discriminations lors des élections aux postes à responsabilités. Le but des élections doit être au contraire de valoriser les compétences et qualités de chacun.

3.3 Les campagnes associatives

L'élève signataire s'engage à assurer une visibilité égale à tout élève sans discrimination, lors des campagnes de renouvellement des associations, que ce soit lors des événements ou dans la communication. L'élève signataire s'engage à créer des groupes de travail mixtes.

ARTICLE 4 – LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES

4.1 La communication

L'élève signataire s'engage à assurer une communication qui ne présentera aucun caractère sexiste, raciste, homophobe ou discriminatoire, que ce soit sur les réseaux sociaux, dans le journal de l'École ou lors des événements de la vie associative.

4.2 Amélioration et pérennisation

L'élève signataire s'engage à entrer dans une dynamique d'amélioration continue, il veillera à la bonne pratique et diffusion des conseils donnés lors des formations et journées de sensibilisation et pourra émettre des propositions dans l'objectif d'enrichissement des dispositions de la présente charte.

Nom

Prénom

Département

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Sources juridiques
Articles 222-2 à 222-33-1 du Code pénal.
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000022469961/2010-07-11/>
Articles 222-33-2 à 222-33-2-2 du Code pénal.
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000029336939/2014-08-06>
Article 225-1 du Code pénal.
<https://www.senat.fr/rap/104-065/104-0653.html#:~:text=Aux%20termes%20de%20l'article,leur%20handicap%2C%20de%20leurs%20caract%C3%A9ristiques>
Article 225-16-1 du Code pénal
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI00000647902/1999-03-20
Article 621-1 du Code pénal.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI00003833953/2020-03-24



ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

6 et 8, avenue Blaise-Pascal - Cité Descartes
Champs-sur-Marne
77455 Marne-la-Vallée cedex 2
01 64 15 30 00

www.ecoledesponts.fr

